

No 122/123, janvier/février 2026

Pour Haïti



**Information
& culture**

... depuis 1989 !

*Place du Champ de Mars, à Port-au-Prince, Statue de Toussaint Louverture (1743-1803).
Il est considéré comme le Précurseur de l'Indépendance haïtienne (Cliché de JM THEODAT)*

WWW.POURHAITI.ORG

Qui est Qui ?

Environnement



Jean Marie
THEODAT



Bernard
EUGENE

Santé, Nutrition & Bien-être



Monique
CALINON



Paul
JEAN-FRANCOIS

Société & Cultures vivantes



Jacques
GOURGUE



Paul
BARON

Entretiens, portraits & témoignages



Marlène
SERAPHIN

Politique, Économie & Actualités



Elliott
ROY



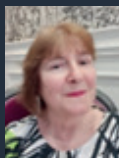
Paul
BARON

Courrier des lectrices & lecteurs

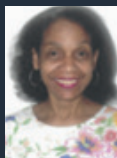


Jean Marie
THEODAT

Art & Littérature



Monique
CALINON



Michèle
DRIAY-DENIS

Le carnet



Bernard
EUGENE

Varia



Jacques
GOURGUE

Science & Technologie



Raymond
KERNIZAN



Bernard
EUGENE

Responsable de la publicité



Bernard
EUGENE

Sommaire

Qui est Qui ?.....2

Editorial • 4

Notre association « POUR HAÏTI ».....4

Nous revoici !.....5

Environnement • 6

Le grand défi6

Société & Cultures vivantes • 16

A la recherche d'une meilleure vie.....16

Invincible, Invulnérable21

La participation des Français d'origine
haïtienne à la vie politique25

Politique, Economie & Actualités • 28

Pourquoi parler aujourd'hui
de la dette haïtienne ?28

Il y a 200 ans,
la « dette de l'Indépendance »
(Première partie).31

Actualités nationales
& internationales37

Art et Littérature • 38

Jean Métellus, l'homme
qui écrivait à l'aube38

En mémoire de Gary Legrand42

Sciences & Technologies • 44

Artillerie indigène
et Révolution haïtienne :
entre technique, science
et politique. (Première partie).....44

Santé, Nutrition & Bien-être • 56

Où donc est passé
le virus amaril responsable ?56

Entretiens, Portraits & Témoignages • 68

Roberte Momplaisir :
une professeure atypique
dans le paysage scientifique en Haïti68

Courrier des lectrices et lecteurs • 72

La Communauté Haïtienne
aux États-Unis face à une double incertitude .72

Le Carnet • 74

Éloge funèbre de l'impératrice
Claire Heureuse74

12ème Salon du Livre haïtien
de Paris : La continuité et le renouveau.....75

Le salon du Livre haïtien de Paris 2025
confirme son ancrage dans la diaspora.....76

Beethova Obas de la musique
à la toile, une inspiration en mouvement.....77

Bestiaire78

Mes souvenirs d'Alyxe, qui nous a quittés....79

Petites annonces / espace public • 82

Jeux Mathématiques83

A paraître dans le prochain numéro83



Editorial

POUR CELLES ET CEUX QUI NOUS DÉCOUVRENT, NOUS PUBLIONS ICI LE PREMIER ÉDITORIAL DE LA REVUE, QUI EN FIXE LA LIGNE ÉDITORIALE.

Notre association « POUR HAÏTI »

De nombreuses associations existent déjà et essaient, peu ou prou, de défendre les intérêts tant matériels que culturels ou même spirituels de la communauté haïtienne vivant en France. Une telle couverture associative peut donner à penser que nos compatriotes disposent ainsi d'une palette étendue de réponses à leurs préoccupations au regard de la situation politique, sociale et économique de notre pays.

« LE SALUT DU PEUPLE EST LA LOI SUPRÊME »*

Mais cette pluralité de structures, d'organisations au fond peu différenciées, n'est en rien le résultat d'insurmontables antagonismes. Elle correspond plus à notre méfiance ancienne pour tout ce qui n'est pas dans la proximité quasi physique à un « nous » fantasmé qu'à l'affrontement d'intérêts collectifs résolument contradictoires, plus au faire valoir d'intérêts particuliers qu'au souci légitime de clarification d'un véritable débat politique.

« Pour Haïti » n'est pas et ne sera pas un regroupement de plus, et donc, en trop. Bien au contraire, nous contribuerons de toutes nos forces à l'établissement de plus d'homogénéité et de cohérence dans les interventions et manifestations de notre communauté. Nous n'avons d'ail-

leurs ni la volonté ni les moyens d'empiéter sur les « territoires » ou les domaines réservés de qui que ce soit. Nous avons la conviction que nos buts, tels qu'ils sont définis dans nos statuts, nous permettront de baliser des champs d'actions encore inexplorés. Notre association a en effet pour objet :

- 1• De concourir par tous moyens appropriés à donner et à entretenir une meilleure image d'Haïti ;
- 2• De recueillir et diffuser en France et à l'étranger des informations fiables et contrôlées sur les luttes du peuple haïtien pour l'instauration de la démocratie en Haïti ;
- 3• De servir ponctuellement aux individus et aux groupements qui le souhaitent de centre de liaison entre eux et les individus et groupements qui animent en Haïti des centres ou projets à vocation humanitaire indépendants du pouvoir politique ;
- 4• De contribuer à créer ou à renforcer les liens entre les amis français d'Haïti, en particulier la communauté antillaise, et la communauté haïtienne vivant en France ;
- 5• De prendre, dans le cadre des lois et réglementations en vigueur en France, toutes initiatives permettant d'atteindre les objectifs indiqués.

« Pour Haïti » n'est l'émanation d'aucun mouvement ou parti politique. Nous ne « roulons » pour personne. L'appartenance ou la non-appartenance politique,

pour autant qu'elle ne s'oppose pas aux aspirations de notre peuple à l'édification d'une société démocratique, est un droit fondamental et personnel de chacun de nos adhérents. Notre indépendance politique est totale.

Voici donc le premier numéro du bulletin qui sera trimestriel de « Pour Haïti ». Notre projet rédactionnel, conforme en cela à nos statuts, vise à favoriser les échanges d'idées sur les conditions de la transformation démocratique et progressiste de la situation d'ensemble de notre pays. En contribuant ainsi à instaurer un débat fructueux entre les divers courants démocratiques qui traversent la communauté haïtienne et celle des amis français d'Haïti, l'ambition de notre association est de parvenir le plus tôt possible à constituer un espace de concertation et de coordination de leurs initiatives.



*Devise du parlement haïtien sous Boyer

Nous revoici !

Le présent numéro entend marquer le retour de « POUR HAITI » dans le paysage des activités socio-culturelles de notre communauté en terre étrangère. Nous en prenons occasion pour, d'abord présenter nos plus plates excuses à nos fidèles amis lecteurs et lectrices, pour notre éclipse involontaire au cours de l'année 2025.

Durant notre existence plus que trentenaire, nos rangs se sont clairsemés ; à un point tel que nous ne devons notre survie qu'à l'inlassable dévouement de notre camarade Paul Baron. Assisté de nos amies Michèle Driay-Denis, Linda François et Laure Trouders, Paul a assuré presque seul et pendant toute une décennie la parution de chaque numéro. Le temps nous a manqué pour renforcer notre équipe afin d'assurer l'adaptation et le renouveau. Que les bonnes volontés qui nous ont rejoints soient ici chaudement remerciées !

« SI LOIN DE DIEU & SI PRÈS DES USA ! »

Nous revoici donc avec une nouvelle équipe renforcée et diversifiée prête à assurer la relève et continuer à vous servir. POUR HAITI * chanjé met men li pa chanjé métyé *. Autant dire que nous maintenons la même ligne éditoriale de continuer à ne rouler pour personne tout en restant concernés par tout ce qui a rapport avec notre pays et nos concitoyens. Nous avons donc vocation à prendre position sur les turpitudes des dirigeants haïtiens quels qu'ils soient, à mettre l'accent sur les souffrances et les malheurs de nos compatriotes en Haïti, d'ici et partout dans le monde. Conscients que nous

vivons dans un monde troublé et déréglé nous serons amenés, chaque fois qu'il le faudra, à mettre l'accent sur les principaux événements politiques qui affectent et menacent la cohésion et la stabilité sociales dans notre région caribéenne. Ainsi en est-il des actes de brigandage internationaux qui ont conduit au kidnapping du président de la République sœur et voisine du Venezuela ainsi que de son épouse. Tous les actes d'agression contre le Venezuela ou Cuba nous concernent directement. En dehors (plus ?) des liens historiques et géographiques qui nous unissent à ces deux pays, des liens culturels et économiques sont entretenus entre nous.

Nous voulons enfin annoncer à nos lecteurs et lectrices que POUR HAITI dispose désormais d'un site internet (<https://www.pourhaiti.org/>) où il sera possible d'échanger, d'acheter des articles ou un numéro au format numérique.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter bonne lecture et une HEUREUSE ANNEE 2026 !

Elliott ROY



▲ Dorcely Roland 24x36 acrylic on hardboard.
Collection privée



Environnement

Le grand défi

Jean Marie THEODAT

Haïti apparaît souvent dans les actualités sous les traits d'un Etat aux abois. A tout point de vue : économique, politique et environnemental, le pays est en crise, nous dit-on. Le territoire, autrefois décrit comme un paradis par Christophe Colomb, est devenu une peau de chagrin sous l'effet du changement climatique global et d'un mésusage récurrent des potentialités du terroir. A cette dégradation chronique du milieu fait pendant une vulnérabilité accrue de la population dont plus de 40% vit sous la menace permanente de la famine (5 millions de personnes en 2025). Depuis le 11 mars 2024 le pays est sans autorité légale, ses ports et ses aéroports sont fermés. La région métropolitaine vit au ralenti. Le premier ministre Ariel Henri a dû démissionner sous la pression des bandits ayant pris le contrôle de plus de 80% de l'espace métropolitain. Le président ayant été assassiné le 7 juillet 2021. Depuis, les bandes armées continuent de faire régner la terreur et plus d'un million de personnes ont dû fuir de chez elles en quête d'un abri plus sûr, soit autant de personnes qu'après le tremblement de terre de 2010.

Le défi auquel est confronté la nation haïtienne est donc triple : économique, politique et environnemental. La sécurité alimentaire de la population est largement compromise. Avec le blocage des routes par les gangsters, l'UNICEF alerte sur les risques de famine touchent plus

de 2 millions de personnes, en majorité des femmes et des enfants. Le chômage touche plus de 60% de la population active. 30% des Haïtiens vivent au-dessous du seuil de pauvreté (fixé à 1,80 €/jour), ce qui explique une faible espérance de vie (63 ans, alors qu'elle est de 83 ans à Cuba). Aujourd'hui la société haïtienne est une des plus inégalitaires des Amériques. 20% de la population concentrent 64% des richesses alors que 20% des plus pauvres n'en possèdent qu'1%.

« UNE NATION FRAPPÉE SUR TOUS LES FRONTS. »

Sur le plan politique, la transition vers la démocratie a été ratée par la brutalisation de l'espace public et son invasion par des groupes mafieux qui ont fait dérailler le train de la démocratie au début des années 1990. Les Casques bleus de l'ONU ont occupé le pays de 2004 à 2017 avec la mission de stabiliser la situation. Ce fut un échec. Une épidémie de choléra introduite fortuitement en 2010 (l'année du séisme déjà dévastateur) par des agents népalais de la mission provoqua une épidémie effroyable qui fit plus de 25 000 morts. A la fin de la mission, les gangs ont repris de l'activité et défient aujourd'hui ouvertement l'Etat en s'appropriant des secteurs entiers de la capitale. Devenus des territoires perdus, ces quartiers sont barrés par des portails en fer et des murs érigés par les gangsters. Les gangs occupent

désormais plus de 80% du territoire de la capitale haïtienne. Ils rançonnent la population et terrorisent les faubourgs. Plus de 8000 morts ont été enregistrés entre janvier et novembre 2025. Plus de 25000 personnes enlevées contre rançon et plus d'un million de personnes ont dû fuir de leurs foyers et se retrouvent sans abri.

Mais, aussi dramatiques qu'elles puissent paraître, l'atonie de l'économie et l'anarchie de la scène politique sont des tendances qui peuvent être inversées par une volonté robuste de sécurisation de l'espace public et par des accords conciliant les intérêts bien compris des acteurs impliqués dans le blocage de la situation économique.

Il en va autrement de la crise environnementale. C'est le premier et le plus grand défi auquel est confronté le peuple haïtien. Il s'agit d'un défi dont l'urgence s'inscrit à une échelle plus profonde, et dont l'action insidieuse ne se fait sentir que lorsqu'il est parfois trop tard pour agir. Le propos ici, c'est sinon de les énumérer tous, du moins de rappeler les principaux signes d'une vulnérabilité accrue de la population du fait des aléas sismiques et cycloniques, et du fait de la dégradation globale de l'environnement.

Le défi environnemental

L'environnement se caractérise par un territoire, un climat, un écosystème habité par une certaine population. Le territoire est lui-même défini par sa structure géologique, sa tectonique et son relief qui représentent le cadre immuable dans lequel évolue le vivant. Le pays est soumis à un double aléa sismique et hydroclimatique. Les cyclones sont de plus en plus fréquents, de plus en plus violents ; des séismes majeurs peuvent se produire à tout moment (comme ceux de janvier 2010 et août 2021). Cela renforce un sentiment de vulnérabilité systémique de la population.

L'aléa sismique

L'archipel des Antilles est situé à la limite de la plaque océanique Atlantique et de la plaque Caraïbe. Il s'ensuit une orogénèse et une tectonique marquées par la présence de failles sismiques qui peuvent occasionner de violents tremblements de terre, comme en 1842, au Cap-Haïtien, ou en 2010, détruisant la capitale Port-au-Prince, enfin en août 2021 dans la partie sud du territoire. Le pays est un véritable champ de failles qui la prennent en écharpe d'Est en Ouest et qui se prolongent dans les territoires voisins, à Cuba, à la Jamaïque et en République dominicaine. A la différence de l'aléa cyclonique qui est saisonnier et mesurable à distance, l'aléa sismique est plus insidieux et plus improbable à calculer. Les accumulations de force constatées le long des failles sismiques dans la région métropolitaine avaient permis aux géologues Claude Prépetit et Eric Calais d'évaluer, à peu de chose près, l'intensité du séisme qui a frappé quelques mois plus tard la capitale haïtienne. Mais il s'agit d'un coup de poker. On ne sait jamais à l'avance ni où ni quand aura lieu le pro-

chain séisme. Raison de plus pour s'en prémunir sans délai. En formulant des conjectures, en systématisant les études et les stations de capture des données élémentaires comme dans le programme OSMOSE, de l'équipe de chercheurs menés par Eric Calais, Dominique Boisson et Roberte Momplaisir, Laennec Hurbon, et moi-même, entre autres, sur la sismicité citoyenne en Haïti.

La bonne démarche consiste dans un premier temps à définir l'aléa et ses enjeux. Ils sont de divers ordres : matériels, infrastructuraux, symboliques et économiques. Une cartographie adaptée permet de localiser en

climatiques.

Le séisme de 2010, la plus grande catastrophe de l'histoire haïtienne, a révélé l'immense lacune en matière de renseignement sur le territoire. L'absence de cartes à une échelle assez fine pour représenter les quartiers et les pâtés de maisons sinistrées, a pesé lourdement sur l'acheminement des secours. Un grand nombre de ruelles et de corridors étaient terra incognita pour la géodésie nationale, et les populations qui y vivaient étaient assignées à un lieu sans : sans adressage officiel, sans repère et sans fondement juridique, puisque bâti de façon informelle et à peu de frais.



▲ Ruine de la cathédrale de Port-au-Prince, 2010

temps réel la distribution des personnes des richesses et des biens sur une portion de pays. Cela s'appelle un diagnostic territorial. Il comprend un plan d'occupation des sols et une localisation des infrastructures publiques. Un tel outil permet de se faire une représentation dynamique s'il permet en plus de suivre dans la durée l'évolution des divers indicateurs afférents aux lignes de force de l'organisation du territoire : les flux de population, de marchandise, la faune et la flore, les conditions

La catastrophe de 2010 a entraîné autant de morts que la guerre de l'indépendance, à peu près 300 000 morts. Soit la moitié de la population de la colonie à l'époque. Mais cela représente seulement un dixième de la population de la capitale qui s'élevait en 2010 à trois millions de personnes. Les endommagements et les pertes matérielles évaluées à 10 milliards de dol-

Cela demande une culture du risque qui est loin d'être pratiquée en Haïti. La culture du risque suppose une anticipation de l'aléa par une évaluation des enjeux et une application d'un protocole qui préconise de façon systématique la prévention, l'organisation des secours durant l'épisode sismique, et la reconstruction post-catastrophe. Au lieu de cela, c'est à des invocations mystiques et des implor-

naïves est construite en contrebas du lit majeur de la rivière La Quinte qui constitue une épée de Damoclès suspendue en permanence sur la ville et ses gens. Ses débordements en 2008 ont entraîné des centaines de morts dans la Cité de l'Indépendance. Ici, le risque associé à l'aléa hydroclimatique est bien plus élevé que le risque lié à l'aléa sismique.

Sauf à faire de Hinche la nouvelle capitale du pays et à attendre que cette belle endormie crée suffisamment d'appas pour créer des lignes de force avec une intensité égale à celle de Port-au-Prince aujourd'hui, il semble plus réaliste de maintenir la capitale en sa place, tout en appliquant de façon rigoureuse les règles parasismiques d'usage en pareille situation. Sinon, il faudrait déplacer également toute l'agglomération de Los Angeles, taillée en pièces par la faille de San Andreas, de même pour les agglomérations d'Osaka et de Tokyo qui comptent les densités humaines parmi les plus élevées au monde. Aussi élevées, symboliquement, que les gratte-ciels qui caractérisent leurs quartiers centraux où se concentrent les affaires. La culture du risque suppose que la société consente certains débours. Car la construction selon les normes parasismiques augmente d'environ 10% les coûts globaux d'une construction. Cela permet, en cas de catastrophe de sauver les vies humaines en priorité. Le bien le plus précieux étant la vie.



Immeuble effondré à Port-au-Prince, 2010 ▲

lars dépassaient le PIB annuel de l'époque (8 milliards de dollars), et nul ne dira le nombre de personnes amputées et qui du fait de cette infirmité se sont trouvées dans une incapacité chronique à contribuer à la relève post-catastrophe. D'aucuns prétendent que la moitié des décès au moins auraient pu être évités si des mesures préventives en matière de construction parasismique avaient été appliquées. Beaucoup de personnes sont mortes pour s'être réfugiées à l'intérieur d'un immeuble au lieu de se mettre à découvert dans un espace dégagé de tout surplomb bâti. L'ampleur de la tragédie aurait pu être évitée surtout si la population avait été mieux éduquée et renseignée sur la nature du tremblement de terre.

rations divines que s'adonne la population, y compris parfois les plus hautes autorités du pays, pour trouver une solution au défi posé par l'aléa sismique.

Face au défi, certains préconisent la délocalisation de la capitale et sa refondation dans un endroit plus stable sur le plan tectonique. Mais où aller quand le pays est dans sa totalité un champ de failles plus ou moins actives ? Les principales villes de province sont, elles aussi, assujetties au risque sismique : le Cap-Haïtien, le Port-de-Paix, les Cayes, Jacmel, Jérémie, Miragoâne, Fort-Liberté, soit tous les chefs-lieux de département. Seuls les départements du Centre et de l'Artibonite présentent quelques avantages sur le plan tectonique, mais Go-



L'aléa hydroclimatique

Par sa situation en latitude, l'archipel des Antilles dont Haïti fait partie, est sujet à une double inquiétude. La première a trait à la baisse globale des précipitations : le climat est de plus en plus sec ; la deuxième est en rapport à la recrudescence du passage des ouragans qui de juin à novembre traversent la zone du sud-est au nord-ouest. Ces cyclones alimentés par une évaporation accélérée des eaux de surface suivie d'une ascendance brutale de cette masse d'air humide aspirée vers le haut par sa température, sont de véritables machines à transférer de l'énergie entre les basses et les hautes latitudes. Ils se manifestent par des vents violents accompagnés de pluies abondantes provoquant débordements des lits, crues et glissements de terrain dans les secteurs montagneux. Les cyclones s'inscrivent dans les paysages et dans la mémoire collective par une galerie de prénoms (Cléo, Hazel, Flora, Inès, David, Gordon, Matthew, Maria, Grace, Melissa, etc.) qui représentent autant d'épisodes tragiques pour la population. Les cyclones classés catégorie 4 et 5, c'est-à-dire avec des vents supérieurs à 200 km/h, sont de plus en plus fréquents. C'est un facteur de vulnérabilité accrue pour les habitants, en particulier dans les zones rurales où les secours ne parviennent pas en cas d'urgence, faute de moyens de communication pour accéder aux victimes.

La récurrence saisonnière des cyclones permet d'avoir un certain répit durant la saison sèche qui dure généralement de novembre à avril. Mais durant cet intermède, de plus en plus long, il n'est pas rare que des coulées polaires, balayant les grandes plaines nord américaines atteignent la Floride et provoquent dans les Antilles



▲ Rivière Grise en crue, août 2012

des vents du nord frais et chargés d'humidité. Ces nordés sont parfois responsables de débordements de lits des cours-d'eau et de perte des cultures autant que de bétail.

« LE CHANGEMENT CLIMATIQUE INTENSIFIE LES ÉPISODES EXTRÊMES. »

Avec le réchauffement global en cours, on assiste à une double mutation : l'augmentation de l'intensité des cyclones, et la multiplication de leurs passages. Les cyclones sont donc plus fréquemment d'une intensité élevée. Les épisodes aigus qui étaient autrefois espacés d'une dizaine d'année, sont devenus annuels dans certains cas. Le dérèglement global se traduit dans le cas haïtien par une saison sèche de plus en plus longue et de plus en plus sèche. Les volumes globaux de précipitation s'amenuisent depuis une trentaine d'années. Il est difficile de

faire la part du réchauffement global et la part de la déforestation continue qui se traduit par une perte en ETP (évapotranspiration), laquelle représente à peu près 30% des précipitations. Le déboisement entraîne une exposition des sols dénudés à des précipitations orageuses, certes moindres en volume, mais concentrées sur une période plus courte sous une forme plus agressive. Il s'ensuit un enchaînement de processus de mobilisation de débris grossiers et de déstabilisation des versants pouvant entraîner des glissements de terrain. Dans la vallée de Bourdon, à Port-au-Prince, l'urbanisation anarchique sur les pentes les plus raides et la précarité des bâtis se sont traduites, en 2010 à une conjonction de facteurs périlleux, où le séisme est venu impacter un sol qui avait été imbibé de pluies incessantes les deux jours précédents. Tout un bidonville s'est trouvé entraîné dans le ravin, provoquant des dizaines de disparus.



En tout pays, en matière d'aménagement du territoire, le réseau hydrographique est avant tout une ressource et les lits des rivières sont un objet d'études et d'analyses aussi fines que possible. Or, en Haïti, le réseau hydrographique est assimilable à un écheveau de problèmes. Les données pluriannuelles sur le débit, le régime du cours d'eau qui doivent compléter les paramètres fixes que sont la longueur du lit, sa largeur et le régime des principaux affluents qui constituent le bassin versant, font cruellement défaut.

« **QUAND L'EAU
DISPARAÎT, LES
TERRITOIRES SE
VIDENT.** »

Nos rivières sont inconnues. La plupart ont vu leur débit décroître dans des proportions que la mémoire collective a parfois tendance à exagérer. Mais point n'est besoin d'être Cassandre pour constater que le saut Mathurine est à sec et que la cascade de Saut d'Eau est réduite à un filet d'eau au lieu de la trombe qui prévalait jusque dans les années 1990 par exemple. Même l'Artibonite, le plus grand fleuve du territoire haïtien a perdu de sa superbe et se traverse en cer-

tains endroits à gué au niveau du lac de Péligre. Néanmoins, cette baisse des précipitations est couplée à leur concentration sur une période plus courte, avec des épisodes orageux plus intenses et donc plus dangereux parce que accompagnés de vents violents.

Des dysfonctionnements en chaîne s'ensuivent : érosion des sols entraînés par les coulées de boue, perte de fertilité, perte des récoltes, du bétail, paupérisation du paysannat, exode rural et parfois émigration. Faute de statistique, il semble difficile d'associer l'accélération des flux migratoires à la dégradation du milieu, mais ne pas l'envisager, c'est mal connaître l'attachement du paysan à sa terre qu'il ne consent à quitter que lorsque les conditions de sa survie sur place lui paraissent menacées. Les Haïtiens se comptent par dizaines de milliers sur les chemins de l'Amérique Centrale qui remontent à travers le Mexique jusqu'à la frontière avec les USA. Ce sont les filles et les fils de paysans dont les terres ne produisent plus assez pour faire vivre une population accrue sur des sols appauvris dans des écosystèmes dégradés. La coupe inconsidérée des forêts a été dans un premier temps source de devises pour les caisses de l'Etat. Les exportations du bois de campêche ont transformé en

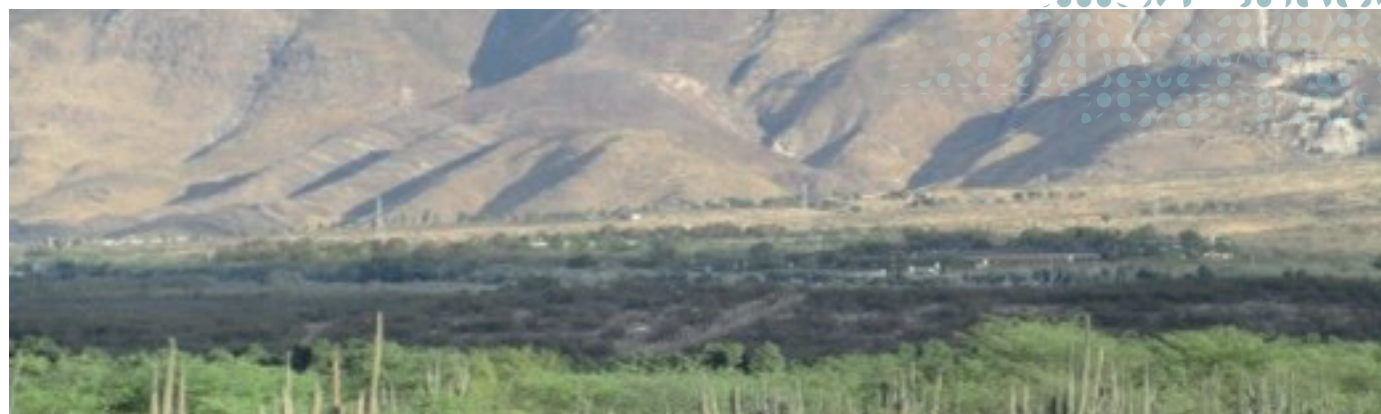
landes désertes des pans entiers de massifs haïtiens où cet arbre de la famille des acacias pousse à l'état naturel et constitue des fourrés impénétrables d'une végétation épineuse et drue. Les acajous, les cèdres, les pins et autres gaïac dont la valeur de bois d'œuvre leur valait d'être épargnés par la hache des brûlis-culteurs, sont devenus aussi rares que les meubles dont ils garantissaient l'élégante facture.

Les menaces sur la biodiversité

Lorsque les Européens ont débarqué au XV^e siècle, la forêt recouvrait 90% du territoire ; Il s'agit d'une forêt tropicale humide caractéristique des façades occidentales qui reçoivent l'alizé chargé de pluie après son parcours sur l'océan. Cette forêt primaire n'était pas monotone mais caractérisée par une grande diversité spécifique selon la nature du sol, l'altitude et l'exposition aux vents porteurs de pluie. Entre les bosquets d'acacias caractéristiques des plaines sèches, et les conifères des montagnes les plus élevées (Morne La Selle, 2680m), la forêt présentait une diversité foisonnante d'espèces végétales et animales qui assurait l'équilibre de tout un système.

Cet équilibre est aujourd'hui rompu. Le poids du nombre a définitivement changé la donne. Avec une moyenne de 441 hab./km² et une concentration humaine dans les plaines (peu étendues) la densité est très forte sur certaines portions du territoire. La capitale, Port-au-Prince, regroupe 3,3 millions des 11,5 millions d'habitants du pays. L'espace bâti de la région métropolitaine a bétonné la plaine du Cul-de-Sac, grenier de la capitale autrefois source de richesse des grands planteurs sucriers. Les pompages dans la nappe phréatique pour satisfaire la consommation urbaine a tellement fait baisser le niveau de la nappe qu'il n'y a plus assez de ressources pour l'agriculture, les lits des rivières s'assèchent et le différentiel entre le plafond de la nappe et le niveau de la mer entraîne des risques de salinisa-

tion irréversible de la ressource hydrique. Le même processus d'urbanisation anarchique menace les autres plaines du pays dans la proximité d'agglomération aux débordements non planifiés et aux moyens limités.



▲ Plaine du Cul-de-Sac, Chaîne des Matheux au second plan



▲ Port-au-Prince vu du ciel

La bétonnisation des plaines est la conséquence spatiale de l'érosion des montagnes et de l'exode rural qu'elle entraîne. La séquence est logique et mortifère, mais elle est sans appel. Les paysans qui se précipitent aux portes des faubourgs et qui le plus souvent finissent dans un bidonville, à Madeline, dans la proximité du Cap-Haïtien, à Raboteau, aux marges des Gonaïves, à Quatre Chemins, au seuil de la ville des Cayes, à Tabarre, dans la région métropolitaine, ont été d'abord des réfugiés climatiques, avant l'heure. Ils ont assisté les premiers à la dégradation lente des conditions du métier de cultivateur. Sans renfort de mécanisation, sans recours à des produits phytosanitaires, aux engrais ni à l'irrigation, le paysan haïtien a assuré son autonomie alimentaire durant plus de deux siècles, bien avant la proclamation de l'indépendance. Les places à vivre, prélude au jardin paysan, produisait assez pour assurer une part substantielle de l'alimentation familiale des esclaves.



Versant sud de la chaînes Matheux. ▲
En arrière-plan, le Trou Caïman

Cet équilibre a été rompu dans la seconde moitié du XXe siècle. Cela a mis en branle l'exode rural. Il est devenu difficile en 2026 de trouver la main d'œuvre nécessaire pour effectuer certains travaux agricoles dans les moments où la récolte bat son plein. Les jeunes ont déserté la campagne et ont troqué la houe contre le guidon d'une moto-taxi qui rapporte toujours davantage au quotidien qu'un lopin de moins d'un demi-hectare. Mais pour combien de temps ? La durée d'usage d'une moto n'excède pas cinq années, en moyenne. Après le coût de réparation des pannes dépasse les bénéfices liés au trafic.

« **AUJOURD'HUI, LA FORÊT N'OCCUPE PLUS QUE 3% DU TERRITOIRE NATIONAL.** »

Le milieu naturel a donc été soumis à rude épreuve. La déforestation a mis à nu des versants pentus dont la terre arable a été entraînée vers la mer par les pluies diluviennes. Aujourd'hui, la forêt n'occupe plus que 3% du territoire national, selon les données les plus fiables. La comparaison avec la République dominicaine (40%) est peu flatteuse pour Haïti. Le contraste du couvert forestier entre les deux pays est si patent qu'il est possible de deviner la frontière au contour des massifs forestiers qui caractérisent par endroit la partie dominicaine.

Quartiers précaires, ►
après le cyclone,
Tabarre, 2012







◀ Pêcheurs
de l'Île-à-Vache

tous genres, les eaux usées sont déversées directement dans la mer et les ordures ménagères sont stockées à ciel ouvert dans des décharges improvisées qui pullulent à travers les faubourgs, faisant courir un risque sanitaire élevé aux populations à l'entour.

La Gonâve, par exemple, située au droit du courant littoral qui va de la côte vers le large, reçoit quotidiennement des flots d'emballages venus de la capitale et qui s'amoncellent en tas sur ses plages.

Dans la chaîne de solidarité de la biodiversité au sein du système que constitue Cuba, Hispaniola la Jamaïque et Porto Rico, Haïti apparaît comme un chaînon faible. Les espèces endémiques y sont en voie de disparition (l'alligator du lac Azueï, le malfini des forêts de conifères, les perruches des régions de montagne, diverses espèces de reptiles et d'insectes, etc.) et les espèces migratrices menacées de ne plus y trouver les conditions hospitalières qui rendaient profitable l'escale.

Si la situation du milieu terrestre est catastrophique, celle du milieu marin est à l'avenant. Les pêcheurs se plaignent de prise de poissons dont la quantité et la taille sont en baisse par rapport à un avant difficile à établir faute de données fiables. Mais les recherches menées par Jean Wiener sur les mangroves en particulier, qui sont le lieu où viennent frayer les espèces les plus diverses, montrent une dégradation accélérée de l'habitat. La coupe du bois pour faire du charbon, la pollution par les déchets en plastique sont un véritable fléau. Les déchets s'accumulent dans les lits des rivières et finissent dans la mer. Cela constitue une forme de brutalisation de l'espace, aussi pénible à voir que catastrophique à long terme. Comme les déchets en

« LA BIODIVERSITÉ S'EFFONDRE EN CHAÎNE. »

Par ailleurs, le réchauffement global et la montée des eaux menacent les milieux littoraux fragiles. Les coraux blanchissent et la mangrove est exploitée pour faire du charbon. Les frayères des espèces marines benthiques sont menacées d'ensevelissement sous une chape d'alluvions récentes.

La question de l'environnement nécessitera plus que de la bonne volonté des uns et des autres pour relever les défis. Car la dégradation des écosystèmes entraîne des dérèglements en chaîne dont l'impact s'inscrit à un pas de temps qui dépasse les prévisions les plus pessimistes des spécialistes. Une fois franchis certains seuils, les processus de dégradations provoquent des changements de paradigmes aux conséquences redoutables pour les sociétés.

Que faire ?

L'émigration est souvent perçue comme l'unique recours. « Les Haïtiens sont présents aux quatre coins du monde. Ils sont capables de vivre n'importe où et de s'y sentir à l'aise. Sauf chez eux, en Haïti », dit une histoire populaire. Les principaux lieux d'émigration sont les USA (700 000), la République dominicaine (500 000), le Chili (230 000), le Canada (100 000) et la France (90 000). Il y a aujourd'hui autant d'Haïtiens dans la diaspora qu'il y a d'habitants dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Un flux continu de migrants continue de fuir littéralement le territoire et emprunte les voies les plus diverses pour atteindre n'importe où, pourvu que ce soit loin de la terre natale. Des passeurs sans vergogne en profitent pour exposer parfois la vie des passagers dans des embarcations de fortune, à travers le détroit de Floride, vers les USA. Comme si la terre n'avait plus les moyens de retenir ses femmes et ses hommes, on voit partir dans des bateaux de fortune une jeunesse avide d'apprendre et de tenter sa chance sous d'autres cieux, là où les opportunités d'études, d'emploi et services sont plus grandes qu'en Haïti.

« L'ÉMIGRATION EST SOUVENT PERÇUE COMME L'UNIQUE RECOURS. »

Avec un effectif d'environ 3 millions de personnes installées aux USA, au Canada, en République Dominicaine et en France (en comptant la deuxième et la troisième génération) cette diaspora transfère chaque année l'équivalent de 5 milliards de dollars dans leur pays d'origine : les Haïtiens de l'extérieur font vivre ceux de l'intérieur. Mais le revers de la médaille, c'est un



▲ Chantier naval, Ile-à-Vache

tarissement des ressources humaines : 85% des personnes titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à un master sont à l'étranger. Les sommes envoyées à la famille ne remplacent pas le manque créé par la fuite des compétences. Combien coûte à la société le départ en masse de ses cerveaux les plus brillants, de ses bras les plus forts et de ses créateurs les plus imaginatifs ? Cela n'a pas de prix. Si l'argent des transferts permet de s'acheter du riz importé et du poulet congelé dans les marchés ruraux les plus reculés, cela ne remplace pas les ingénieurs qui manquent pour l'aménagement du territoire, cela ne remplace pas les enseignants, les techniciens, les médecins qui manquent pour assurer les services de base à la population. Autrement dit, l'émigration, si elle offre une opportunité de salut à quelques individus, aussi nombreux soient-ils, ne représente pas une solution durable au triple défi auquel est confrontée la nation haïtienne. La crise environnementale, en particulier, ne pourra pas être résolue à distance, mais seulement sur le terrain, la main à

la pâte. C'est dire l'importance de ce retour des ressources humaines, lesquelles contraintes ou forcées auront un rôle à jouer dans la reviviscence de la nation haïtienne, dans toute ses dimensions, économique, culturelle, environnementale, sociale et politique.

Note biographique

Jean Marie Théodat

Directeur département

de Géographie

Laboratoire PRODIG

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Note : Toutes les photos sont de JM THEODAT



Société & Cultures vivantes

A la recherche d'une meilleure vie

Michèle DENIS-DRIAY

Quitter Haïti pour survivre : itinéraires d'exil, d'asile et d'espérance

Un « état des lieux » du pays : « Haïti » présente une situation préoccupante pour la qualité de vie de ses citoyens de tous âges qui y habitent. Il est nécessaire de prendre conscience de la situation et ensuite, de s'attacher à reconstruire la nation. Le constat est cruel à rappeler : un sous-développement général du pays dans plusieurs secteurs : sanitaire, éducatif, économique, industriel, commercial et social ; un faible pouvoir d'achat des familles qui cause leur pauvreté persistante. L'insécurité qui règne partout sur le territoire pousse les citoyens à l'envie légitime et justifiée de s'enfuir dans un pays pour vivre en paix, sans inquiétude ; en ayant un minimum de bien-être, des soins médicaux pour leur santé et assurer un avenir riche d'opportunités pour leurs familles.

La nécessité du départ est bien réelle chez les compatriotes

La décision de partir est donc une conséquence directe de la façon de vivre des Haïtiens. Si très peu de familles haïtiennes mènent une vie financièrement correcte (bien logées et mangeant à leur faim), la plupart

d'entre elles, fatiguées de lutter contre une vie de pauvreté délaissent le pays à la première opportunité. Les jeunes comprennent qu'ils n'ont pas le choix, pour préparer leur avenir en toute quiétude, il faudra partir un jour. Même avec un sentiment d'attachement à la terre natale, ils partent sans regret. N'ont-ils pas observé ceux qui reviennent de l'étranger avec des valises remplies de cadeaux pour la famille, les amis et les voisins ?

D'autant que la diaspora envoie au pays, une manne financière importante qui permet à des milliers de compatriotes de vivre chaque jour.

Les différentes vagues d'émigration vers l'étranger.

Il y a toujours eu une émigration d'étudiants en France qui venait faire des études, mais repartait en Haïti. C'étaient surtout des bourgeois et des intellectuels. Une enquête de 1970 révèle qu'il y avait 400 Haïtiens en région parisienne, certains avaient fui le régime de François Duvalier, ou bien étaient étudiants. Au début des années 1980, il y a eu un flux migratoire populaire vers la France. Puis la situation politico-économique sous le régime de Jean-Claude Duvalier ainsi que l'attitude américaine qui avait permis aux Haïtiens d'entrer en masse à Miami en les



empêchant après d'y revenir, la possibilité d'entrer en France via la Belgique ou l'Espagne car en 1981 ils n'avaient pas besoin de visa pour s'installer en France. En 1981-1982, une opération de régularisation des illégaux a fait espérer une installation en France, lorsque le statut de réfugié était refusé. Dans les années 1990 la nature de l'émigration a changé, les nouveaux venus sont des ruraux, peu scolarisés et issus de la classe populaire. Depuis, la migration vers les Etats-Unis, la France et vers d'autres pays n'a jamais cessé, avec des pics de départ, dans les moments de tensions politiques en Haïti.

Lorsque le président Aristide est arrivé au pouvoir en 1990, il a demandé à son gouvernement de structurer la diaspora haïtienne pour qu'elle contribue au développement du pays. Haïti étant divisé en 9 départements, la diaspora haïtienne fut baptisée : dixième département.

Les opportunités d'immigrer prennent plusieurs formes :

1- Elle vient de la famille qui entreprend des démarches, dans le cadre du « regroupement familial ». Quand un des conjoints bénéficie d'une carte de séjour, il ou elle peut déposer une demande à la préfecture pour faire venir sa famille à ses côtés. Mais le couple doit être marié et présenter des preuves de vie commune. Les critères principaux pour l'acceptation du dossier sont : une obligation d'avoir un logement adéquat par rapport à la taille de la famille qui arrive et un emploi pour subvenir aux besoins matériels de cette dernière.

2- C'est le visa étudiant qui permet à quelqu'un de venir faire des études ou un stage de perfectionnement dans sa formation, ex : un médecin peut venir se spécialiser dans sa branche, un étudiant en master ou en doctorat peut venir poursuivre son cycle et obtenir son diplôme supérieur en France. De surcroît, ce titre de séjour autorise les étudiants à travailler un certain nombre d'heures. Après, certains peuvent demander une régularisation et deviennent résidents permanents en France.

3- L'asile politique : c'est le statut de réfugié politique qui compose la plus forte demande d'immigration en France. Le statut est difficile à obtenir parce qu'il faut prouver qu'on est menacé par l'Etat de son pays ou exposé à la torture, à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Ces persécutions doivent avoir pour motifs des discriminations liées à l'appartenance à un groupe social : comme le genre ou l'orientation sexuelle, sa race, sa nationalité, sa religion, ses opinions politiques.

On peut obtenir aussi la protection subsidiaire qui est une protection temporaire accordée à un demandeur d'asile ne ré-

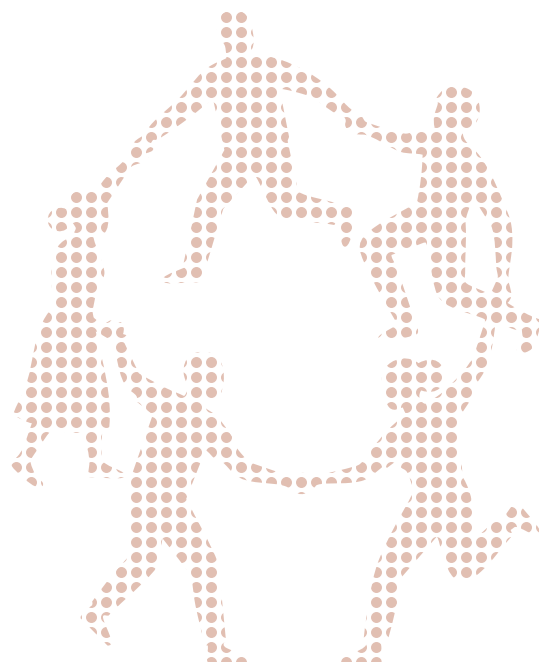
pondant pas aux critères du statut de réfugié mais qui court un risque réel d'être persécuté dans son pays d'origine pour des motifs sérieux.

Le droit d'asile est inscrit dans la convention de Genève et est une protection juridique pour toute personne (réfugiée) persécutée dans son pays d'origine. Les conventions de Genève font partie des textes fondamentaux en droit international humanitaire. Signées en 1949, leur genèse s'explique par la nature et l'ampleur des crimes commis pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces conventions protègent les personnes qui ne participent pas à la guerre, mais les civils, les organisations humanitaires et les membres du personnel sanitaire, les malades, les blessés.

4 - Les parents d'un enfant né en France obtiennent une régularisation, une carte de séjour d'un an mention « Vie privée et familiale », renouvelable. L'enfant doit résider en France, le parent étranger doit contribuer à l'entretien et à l'éducation de l'enfant. Ainsi un enfant rentré mineur en France et devenu majeur peut être régularisé. Tous les enfants étrangers mineurs en France ont le droit d'être scolarisés.



Image : Haïti, Traversier, Bateau. Utilisation gratuite ▲



5- Pour des raisons humanitaires (qui est exceptionnelle), un étranger peut déposer une demande de carte de séjour en préfecture mais son obtention n'est pas automatique et reste à l'appréciation du préfet. Une carte de séjour exceptionnelle temporaire vie privée ou familiale peut être accordée à un étranger victime ou témoin de traite des êtres humains ou de proxénétisme. Il devra coopérer avec la police, la gendarmerie dans le cadre de son dossier qui est aux mains de la justice. A la fin de la procédure pénale, si le ou les auteurs des faits sont condamnés, une carte de séjour de 10 ans lui sera remis.

6- Une offre d'emploi avec contrat venant d'une entreprise française, dans des métiers sous tension ayant des difficultés de recrutement, donne droit à un visa de travail et une carte de séjour qui autorise le candidat à être régularisé en France.

7- Depuis 2022, il existe la protection temporaire autorisée par le Conseil de l'Union Européenne aux militants politiques, journalistes, artistes ou intellectuels qui sont menacés dans leur pays.

8- Une nouvelle carte pluriannuelle appelée « talent-profession médicale et de la pharmacie » est une opportunité pour les professionnels de la santé diplômés hors union européenne qui peuvent travailler dans les hôpitaux et établissements médico-sociaux.

Une 9^{ème} possibilité d'être régularisé en France, c'est l'achat ou la création d'une société à son propre nom ; et avoir les factures de vente ou d'achat de la société. La société doit être active et remplir certaines conditions, avoir une existence supérieure à un an au minimum, avoir un bilan annuel supérieur à 24 000 euros.

« L'ASILE ET LA PROTECTION HUMANITAIRE RESTENT DES RECOURS ESSENTIELS. »

Régularisation des candidats au statut de résident en France.

Il y a beaucoup de situations qui attendent les primo-arrivants en France.

La structure d'accueil d'un étranger arrivant en France est l'OFII qui est « l'Office français d'immigration et d'intégration » des migrants. Il les conseille au niveau administratif, sur la procédure à suivre dans la régularisation de leurs visas pour s'installer en France. L'OFII aide les demandeurs d'asile et les réfugiés en les dirigeant vers des associations humanitaires comme : Médecins du Monde, Médecins sans Frontières etc... L'OFII s'occupe aussi du retour d'un étranger ne voulant plus résider en France donc de ne pas poursuivre sa demande et retourner dans son pays.

L'étranger qui arrive en France se rend d'abord à l'OFII puis il se rend à la « Spada* » qui est la structure de premier accueil des demandeurs d'asile en Ile-de-France. Ensuite le demandeur est enregistré dans ce bureau avant de retourner à un rendez-vous à l'OFII. Là, lui sera remis son dossier de demande d'asile à remplir en français avant de l'expédier à l'OFPRA sous une vingtaine de jours. Après qu'ils envoient leur formulaire à l'OFPRA (L'office français de protection des réfugiés et apatrides), les compatriotes attendent d'être convoqués pour leur entretien.



Ce dossier raconte déjà leur histoire, et contient les copies des preuves des menaces qu'ils vont amener, en originaux, à l'entretien. L'attente peut être de 3 à 6 mois et toute la procédure peut prendre au maximum un an, tout dépendra des dossiers. Depuis quelques années, les délais sont raccourcis et les dossiers sont traités plus rapidement.



▲ Marc-Antoine LEGRAND Déportés

Les aides de l'OFII au demandeur d'asile.

Tout au long de la procédure d'asile, le demandeur est hébergé dans un foyer ou une résidence, proposée par l'OFII, quelque part, sur le territoire métropolitain. C'est l'OFII qui réserve le lieu d'accueil du demandeur d'asile, il achète son billet de train jusqu'au lieu d'hébergement et il s'assure qu'il sera reçu par une assistante sociale à sa destination. Le demandeur d'asile peut refuser la proposition de logement de l'OFII et préférer rester dans sa famille si elle consent de l'héberger. Dans ce cas, il ne recevra pas la somme d'argent mensuelle que l'OFII verse à tout demandeur d'asile sur une carte de paiement pour faire ses courses. Il peut bénéficier de soins médicaux s'il est malade. L'hôpital du Kremlin-Bicêtre accepte les cas d'urgence. En cas de grossesse, la femme est prise en charge et suivie intégralement jusqu'à la naissance du bébé.

Demande d'asile : un parcours complexe & exigeant

De nombreux compatriotes, en arrivant en France, découvrent avec surprise qu'ils doivent constituer un dossier solide pour prouver les persécutions et menaces qui ont motivé leur départ de leur pays. Cette étape, loin d'être simple, repose sur des preuves écrites, mais surtout sur les déclarations orales faites lors de l'entretien avec l'Office de protection.

Lors de cet entretien, l'officier rappelle l'importance capitale de l'oral par rapport à l'écrit. L'Office dispose déjà d'informations précises sur la situation politique, culturelle et géographique d'Haïti, ainsi que sur les zones dangereuses ou les lois locales. La crédibilité du demandeur repose donc sur

la cohérence et la précision de ses réponses, autant à l'oral que dans le dossier écrit. Le candidat doit décrire sa situation en détail, fournir toutes les informations pertinentes et maintenir la cohérence de son récit. Il peut, à l'oral, corriger une erreur éventuelle présente dans le dossier écrit.

La présence d'un interprète est obligatoire pour garantir une compréhension parfaite entre le demandeur et l'officier. C'est au demandeur de solliciter cet interprète lors de la préparation de sa demande d'asile. Sans interprète, l'entretien est reporté et la procédure retardée.

« LA DEMANDE D'ASILE EST UN PARCOURS LONG & EXIGEANT »

Parfois le demandeur maîtrise assez bien le français, mais préfère s'exprimer en créole, pour éviter l'incompréhension de certaines expressions ou mots transparents. Mais si le demandeur s'exprime très bien en français, l'officier fera la première partie de l'entretien (pour vérifier son identité) en présence de l'interprète, puis, il proposera au demandeur s'il préfère que l'entretien se fasse en français, s'il dit oui, l'officier peut dispenser l'interprète.

La plupart des entretiens durent souvent entre deux et deux heures et demie sauf exceptions.

Rejet de la demande d'asile

En cas de rejet du dossier, l'OFPRA explique les motifs de sa décision dans le courrier envoyé au demandeur d'asile. Avec ce courrier, mentionnant les raisons du rejet, il va demander un réexamen de sa demande d'asile devant la cour nationale du droit d'asile : la CNDA. Il a

droit au service d'un avocat, gratuit, payé par l'aide juridictionnelle, qui va invoquer, dans sa plaidoirie, les motifs du rejet de l'OPFRA. L'avocat va exposer l'analyse erronée des arguments de cette dernière pour justifier le rejet, insister sur le danger de mort que risque le demandeur, s'il retourne dans son pays. En conclusion, l'avocat va demander : l'annulation de la décision de l'OPFRA, le statut de réfugié politique ou la protection subsidiaire pour son client.

La CNDA (Cour Nationale du Droit d'asile) est une juridiction avec un juge qui est le président de la Cour et deux assesseurs. L'interprète accompagne le demandeur comme à l'OPFRA. Certains demandeurs peuvent demander le « huis clos » au tribunal, dans ce cas, le public est prié de sortir de la salle. Après les questions du juge et des assesseurs au requérant qui va expliquer les raisons de sa demande d'asile et la plaidoirie de l'avocat, le président de la cour lui annonce que le jugement est mis en délibéré et le résultat est affiché à la cour sur un panneau à une date bien précise. Parallèlement, l'avocat du demandeur d'asile reçoit aussi une copie de la décision du tribunal.



En cas de rejet du dossier devant la cour, le demandeur d'asile se retrouve en situation irrégulière en France. Cependant, il peut demander un réexamen de son dossier devant l'OFPRA, comme à l'origine, (en remplissant un deuxième dossier qui lui sera remis par la préfecture) mais il faudra qu'il amène un élément nouveau qui n'avait pas été invoqué la première fois. Par exemple, il peut montrer qu'il est toujours poursuivi et recherché dans son pays, par les forces de l'ordre, en prouvant cela avec des documents à l'appui. L'OFPRA va réexaminer son dossier et si convaincu, après le 2ème entretien il peut lui accorder l'asile ; s'il est rejeté une 2ème fois, il peut recommencer la procédure devant la Cour nationale du Droit d'asile pour être entendu une deuxième fois.

Certains reçoivent aussi une OQTF qui est une obligation de quitter le territoire français (loi du 24 juillet 2006). Cette décision d'éloignement est prise par le Préfet quand l'étranger n'a pas obtenu son titre de séjour l'autorisant à rester en France. Dans tous les dossiers de demande de carte de séjour en France, il est recommandé de se renseigner auprès d'un avocat spécialisé dans le domaine.

Après la réussite.

Si le demandeur obtient le précieux sésame, il devra se présenter à la préfecture qui lui remettra sa carte de séjour de 4 ans, renouvelable, dans le cas de la protection subsidiaire et, 10 ans, pour le statut de réfugié politique. Il commence une nouvelle vie, avec un nouveau passeport (son passeport haïtien et ses documents personnels lui seront retirés et remplacés par d'autres émis par l'OFPRA). Il a l'interdiction de se rendre dans son pays d'origine, au risque de perdre le statut accordé.

« LE REJET NE MARQUE PAS TOUJOURS LA FIN DE LA PROCÉDURE. »

Les primo-arrivants suivront des cours de français, en cas de besoin, et une formation à la vie civile, pour connaître les lois de la République. Ils pourront aussi s'inscrire à Pôle emploi, pour être aidés à trouver un emploi. Ils bénéficient aussi d'une aide médicale de l'Etat pour se faire soigner. Après quelques années de résidence dans le pays et la maîtrise de la langue française, ceux qui le souhaitent peuvent déposer une demande pour obtenir la citoyenneté française. Certains compatriotes décident de ne pas aller jusqu'au bout du processus de demande d'asile et décident de rentrer chez eux. Ils bénéficient d'un billet d'avion gratuit et d'une somme d'argent, de la part de l'OFII.

Références

**L'officier de protection : l'agent administratif du ministère de l'intérieur qui fait l'entretien au demandeur d'asile à l'OFPRA. Les lois de l'immigration concernant les demandeurs sont toujours en évolution et peuvent changer au fil des années.*

**SPADA : Structure du Premier Accueil des demandeurs d'asile (branche de l'OFFI).*

Documents d'archives : Service-Public.Fr de l'administration.

Notice biographique

Michèle Denis-Driay, est interprète et a accompagné professionnellement des demandeurs d'asile en France. Elle s'intéresse aux questions migratoires, aux droits des étrangers et aux réalités de la diaspora haïtienne

INTÉGREZ VOTRE PUB ICI !

NOM DE L'ENTREPRISE

Se travay byen fèt, pri ki rezonab,
ak respè pou kliyan.





**Nou la pou sévi w, paske
se Ayiti n'ap bati ansam.**

 **509 444X-XXXX**

 Adresse Vil ou Zòn ou

NOM DE L'ENTREPRISE – Le travay la pile pou nou.

Invincible, Invulnérable

Jacques GOURGUE

Réseau Social. Novembre 2024. Un homme collé à un mur, les bras derrière la tête, est mis en joue. Un autre, mitraillette à la main, lui tire dessus. Les balles crépitent sur le mur. Mauvais tireur ? Des cris fusent : « Li pa pèsé. Misié pa pèsé. » Les tirs s'intensifient. Le condamné, visiblement blessé à la jambe, s'écroule. Une dame, pistolet à la main, s'avance et tire plusieurs balles sur l'individu par terre. Invincible cet homme criblé de balles ? Pourquoi ces cris alors qu'à l'évidence les tireurs avaient mal visé ? Comment peut-on croire qu'un être humain soit invincible, qu'il ait une protection surnaturelle contre les balles ?

Cette croyance, en bonne santé dans notre pays malade, est un fil rouge de notre histoire. Des personnages de tout calibre se sont déclarés invincibles. Des plus célèbres aux plus ignobles. François Macandal, précurseur de l'Indépendance, expert dans l'art du poison, se faisait passer pour invincible auprès de ses coreligionnaires maintenus en esclavage. Né en Afrique, vendu « à un Sieur Tellier », marron depuis dix-huit ans, empoisonneur émérite, il terrifiait la colonie. Cet homme d'exception perdit son combat de piètre façon. Moreau de Saint-Méry raconte que Macandal fut capturé ivre au cours d'un calenda où des esclaves en grand nombre dansaient sur l'habitation Dufresne, au Limbé (1). « On découvrit qu'il avait conçu le gigantesque projet d'exterminer les Blancs, et de proclamer la liberté et l'indépendance de la race noire à St-Domingue. Il



▲ La statue du Marron Inconnu ! Symbole de l'universalité de la liberté ! Placé du Champ de Mars à Port-au-Prince. (Cliché de JM THEODAT)

fut jugé, condamné à être brûlé vif par un arrêt du conseil de la province du Nord du 20 janvier 1758 » (2). Un écrit anonyme relate l'exécution de la sentence « Aussitôt qu'il a senti le feu, il a fait des hurlements effroyables ; mais il a fait des efforts si prodigieux et si supérieurs aux forces de l'homme, que le collier et la chaîne se sont détachés du poiteau ; en sorte qu'il s'est sauvé du feu le corps en partie brûlé. La maréchaussée et les habitants ont eu la prudence de faire aussitôt retirer les Nègres qui environnaient la place. Tous ces malheureux, en se retirant, criaient à haute voix que Macandal était sorcier et incom bustible ; qu'il avait eu raison de leur dire que personne n'était capable de l'arrêter, et qu'aussitôt qu'on mettrait la main sur lui, il se changerait en maringouin (moustique) » (3). Dans son ouvrage : *Vaudou sorciers empoisonneurs*.

De Saint-Domingue à Haïti, Pierre Pluchon continue : « Le geôlier Massé, au milieu des cris, « Macandal sauvé », veut tuer le condamné d'un coup d'épée, mais le procureur général, le lui interdit, et commande de lier le criminel sur une planche et de le lancer dans le feu. Ce qui est fait au vu de tous. Néanmoins, observe Moreau de Saint-Méry, trente ans plus tard : « quoique le corps de Macandal ait été incinéré, bien des Nègres croient, même à présent, qu'il n'a pas péri dans le supplice » (4).

Une autre occurrence de ce genre dans la colonie est relatée par nos historiens. Février 1794. Halaou, chef d'une bande de nouveaux libres nous est décrit ainsi par Thomas Madiou : « Les insurgés du Cul-de-Sac avaient à leur tête un Africain nommé Halaou, d'une taille gigantesque, d'une force herculéenne ». « Il régnait sur ses bandes par la superstition, tenant toujours sous le bras un grand coq blanc qui lui transmettait, prétendait-il, les volontés du ciel. Il marchait précédé d'une musique de tambours, de LAMBIS (a), de trompettes et de ses sorciers ou papas qui chantaient qu'il était invulnérable, que le canon n'était que du bambou et la poudre de la poussière. Sa garde portait de longues queues de bœuf qui, disait-on, détournaient les balles. Halaou, curieux de voir Sonthonax qui était devenu le BON DIEU des nouveaux libres, partit pendant une nuit obscure de l'habitation Meilleur, et arriva aux fossés du Port-Républicain, à la pointe du jour, à la tête de 12.000 noirs » (5). Beaubrun Ardouin précise : « Halaou voulait connaître ce Sonthonax, ce BLANC qui avait le premier déclaré la liberté générale dans le Nord (29 août 1793) » (6). Thomas Madiou poursuit : « Tout à coup éclata sa musique infernale, et tous les citoyens se précipitèrent vers les fossés pour voir ces bandes effrayantes. Le commissaire alla au-devant d'Halaou, l'embrassa, lui parla à l'oreille et l'invita à faire entrer ses troupes dans la ville... Sonthonax conduisit Halaou au palais national où il lui fit servir un magnifique repas. Il serait difficile de peindre la joie, l'orgueil et l'enthousiasme de ces bandes de congos, d'ibos, de dahomets, de sénégalais, quand elles virent leur chef suprême presque nu, couvert de fétiches, tenant son coq blanc à son côté, assis auprès du représentant de la France couvert de rubans tri-

colores » (7). Nos deux historiens rappellent que selon nos traditions, « Sonthonax, après le repas, aurait exhorté Halaou à se rendre à la Croix-de-Bouquets, pour y faire périr le général Bauvais, qu'il lui aurait représenté comme l'ennemi de la liberté des Noirs » (8).

« LA RUMEUR, LA PEUR ET LE MYTHE PRÉCÈDENT LA CHUTE. »

Halaou quitta la ville pour la Croix-de-Bouquets. Le bruit courait au Port-Républicain que Sonthonax avait donné l'ordre d'assassiner le général Bauvais. Les généraux Pinchinat et Mombrun, proches de Bauvais, envoyèrent à la Croix-des-Bouquets deux officiers pour exécuter Halaou à tout prix. Les officiers, suivis d'un sergent noir du nom de Phelippeaux (9), trouvèrent Bauvais, Halaou tenant toujours son coq et quelques-uns de ses sorciers, attablés buvant des rafraîchissements. « ...le sergent abattit Halaou d'un coup de fusil » (10). Un combat s'engagea entre les insurgés et les soldats de la légion de l'Ouest. « Les nouveaux libres formant des masses épaisses étaient mitraillés presque à bout portant. Leurs queues de bœuf qu'ils agitaient en criant Halaou ! Halaou ! pour détourner les projectiles, disparaissaient, emportées au loin... Enfin les bandes d'Halaou terrifiées de la mort de leur chef qui, croyaient-elles, était invulnérable, et de la disparition du coq blanc qui passait, à leurs yeux, pour un esprit céleste, prirent la fuite de tous côtés, et se dispersèrent dans les montagnes aux extrémités de la plaine du Cul-de-Sac » (11).

Ces références historiques n'ont rien changé dans nos croyances. Ceux qui ont assisté à l'exécution de ces personnages invincibles, invulnérables ont conservé leur conviction. La réalité n'a pas suffi pour altérer l'adhésion de nombre de gens à ces idées irrationnelles. Tout individu qui fait appel au bon sens pour écarter ces croyances se heurte à des réponses déraisonnables. Un ami à qui j'exprimais mon étonnement qu'un être humain puisse se déclarer blindé, invincible, invulnérable sans passer pour fou, me laissa entendre que je radotais. Comment ? Il m'expliqua doctement qu'il y a un jour de la semaine où celui (c'est généralement un homme, un guerrier ?) qui « n'est pas percé » devient vulnérable et que l'ennemi qui connaît ce jour sans protection peut vaincre indiscutablement. Cet ami vit en Amérique du Nord depuis une cinquantaine d'années ; comment peut-il nourrir encore ce mythe ? Est-ce que ce genre de représentation est réactivé dès qu'on se trouve entre Haïtiens ? Août 1963. Invasion du général Léon Cantave.



Le capitaine Blucher Philogène, réputé invulnérable, commande une troupe d'assaillants. Il traverse avec ses hommes le cimetière de Ouanaminthe, sans se douter qu'en face sont postées des unités des Forces Armées d'Haïti. Il est accueilli par une rafale de balles et meurt le premier sur le coup. Sa tête est tranchée et amenée au Palais national à François Duvalier. Un officier de l'armée en mission dans le nord, Elliott ROY, qui a eu son fusil en main a constaté les inscriptions : Ibel, Ebel, Abel. Ces termes viennent de vieux rituels de protection contre toutes les armes. Ils ont toujours cours dans les milieux ésotériques de la société haïtienne. Le plus curieux dans cette énigme est l'adhésion du tout venant à ces croyances quelle que soit sa classe sociale. S'agit-il d'une disposition culturelle, voire un mythe protecteur ?

« LES CROYANCES SURVIVENT AUX PREUVES. »

Pourtant ce mythe ne protège pas beaucoup des balles ceux qui se font canarder. Peut-être que la protection ne fonctionne pas ainsi. C'est-à-dire, pas directement. L'être protégé finit par se créer une réputation hors norme, qu'on évite de lui tirer dessus. La protection fonctionne dans la mesure où personne n'ose l'attaquer. C'est souvent une forte personnalité qui désarçonne l'adversaire par son entrée en scène, sa présence. Il y a là un côté théâtral, une manipulation délibérée des consciences qui relève de contextes où la peur, la crainte, la panique jouent un rôle affolant. Qui a vu un de ces êtres invulnérables se présenter à un stand de tir de l'armée et démontrer qu'on peut lui tirer dessus en vain ? Répondre de la sorte paraît futile parce que l'être humain est toujours pris dans

un réseau d'affects, d'appartenances. Si de telles croyances ont perduré, c'est qu'elles possèdent une force attractive, portée par des secteurs non négligeables de la nation. On voit bien que nous sommes confrontés à un héritage fabuleux, mais également risqué. Fabuleux, car ces croyances ont porté les insurgés de la colonie à enfoncer le bras dans les canons de l'artillerie française en criant que ce n'est rien, c'est de la poussière. Risqué, parce que la guerre de

l'Indépendance n'aurait pas été gagnée si nos stratèges s'étaient appuyés uniquement sur ces croyances. Il n'est guère aisé de combattre quelqu'un qui n'a pas peur de mourir. Des esclaves révoltés de Saint-Domingue affirmaient sur le champ de bataille ne pas craindre la mort qui est un retour en Afrique chez leurs ancêtres. Ce qui se love derrière, c'est le fait que nous restons les uns les autres des êtres humains.

▼ Marc-Antoine LEGRAND Poteau Mitan»



Nos actes peuvent résulter d'idées extravagantes, absurdes, mais nous gardons tous notre finitude. Dans tous ces récits, il y a toujours une indication, une information qui nous ramène à l'humaine condition. L'individu invulnérable de mon ami mentionné plus haut ne l'est pas un jour par semaine. Une faille dans le blindage ? La protection contre les balles est un mythe à double détente. Elle projette une aura autour de ceux qui s'en réclament, troublent et perturbent les autres qui participent de la même sphère d'affects. Le charme continue, se maintient tant qu'il n'y a pas passage à l'acte. N'est-ce pas un paradoxe qu'il faut analyser comme une disposition socio-culturelle ? Sinon, comment comprendre que des gens instruits vont également chercher cette protection ? En regardant de près, on se rend compte que la population croit, sans vraiment croire. Un doute persiste sous couvert d'adhésion. Heureusement, car tout le monde sait que les balles ne rigolent pas. Mais on ne sait jamais : mieux vaut être protégé !

On n'en sort pas. C'est justement le problème de la disposition socio-culturelle. Immersé dans les coutumes, les traditions de notre société, il n'y a pas de contre-société en face qui récuse les pratiques, les habitudes qui vont de soi. Sauf en cas de crise majeure. L'analyse de nos mœurs, de nos usages ressemble à une accusation du passé. Pire, à une attaque contre ce qui fait qu'on est ce qu'on est. L'analyse rationnelle de nos coutumes est mal vue de nos traditionalistes impénitents ; ils demandent de quel lieu parlent les critiques qu'ils considèrent comme des

détracteurs ? C'est comme si toute analyse, tout examen cherchait à déhaïtianiser, ou à occidentaliser. Nos croyances sont nos croyances. Point barre. Inutile de vérifier leur contenu. Les différents peuples de la planète regorgent de croyances aussi absurdes. Notre histoire mouvementée nous a légué ces vérités-là, accueillons-les comme notre patrimoine, comme ce qui nous constitue comme peuple. Admettons. D'abord l'Histoire ne consiste pas dans la répétition du même. Ensuite tout n'est pas vérité dans ce que l'Histoire nous lègue. Enfin, de tout temps, à toutes les époques, dans tous les pays, existent des pratiques détestables, odieuses, aberrantes. Ainsi ces pratiques sont la cristallisation spécifique, une réponse consciente ou non de notre peuple à une question particulière que nous pouvons apprécier avec ses bienfaits et ses revers. Les balles sifflent beaucoup ces temps-ci. La recherche d'une protection est d'autant plus légitime que celle de l'Etat est absente. Quel choix déterminer dans notre situation historique présente ? Faut-il revenir, s'accrocher aux coutumes en train de s'effondrer sous nos yeux ? Consulter un hougan performant, les mystères de la famille pour un blindage robuste ? Quoique nous fassions, humains nous sommes, humains nous restons. Aucune protection ne donne un pouvoir surhumain. Hélas, le reste est affaire de manipulateurs, charlatans, sorciers, hougans, psychologues, psychiatres.

Bibliographie

- 1- Cité par Pierre Pluchon, VAUDOÛ, SORCIERS, EMPOISONNEURS DE SAINT-DOMINGUE A HAÏTI, Editions KARTHALA, Paris 1987, p. 171.
- 2- MADIOU, Thomas, HISTOIRE D'HAÏTI, TOME 1, 1492-1799, Editions Henri Deschamps, Port-au-Prince, Haïti, 1989, p. 36.
- 3- Cité par Pierre Pluchon, VAUDOÛ..., p. 172.
- 4- Cité par Pierre Pluchon, VAUDOÛ..., p. 172.
- 5- MADIOU, Thomas, HISTOIRE..., p. 234.
- 6- BEAUBRUN Ardouin, ETUDES SUR L'HISTOIRE D'HAÏTI, Tome II, Chez l'éditeur, Port-au-Prince Haïti, 1958, p. 74.
- 7- MADIOU, Thomas, HISTOIRE..., pp.234, 235.
- 8- MADIOU, Thomas, HISTOIRE..., p. 235.
- 9- BEAUBRUN Ardouin, ETUDES..., p. 75.
- 10- BEAUBRUN Ardouin, ETUDES..., P. 75.
- 11- MADIOU, Thomas, HISTOIRE..., p. 236.

(a) Grosse coquille ayant à l'intérieur la forme d'un alambic. (Note de MADIOU, Thomas, p. 234).

Notice biographique

Jacques GOURGUE professeur retraité de philosophie à l'Université d'État d'Haïti (UEH).

La participation des Français d'origine haïtienne à la vie politique

Eric SAURAY

Au début des années 2000, il y avait officiellement en France un seul élu français d'origine haïtienne. Il s'appelait Louis Tanis Raymond. Il était adjoint au maire de Montataire et était délégué aux affaires sociales et à la culture. En 2025, vingt-cinq (25) ans après, on compte au moins une trentaine d'élus français d'origine haïtienne. Certains occupent de hautes fonctions. À titre d'exemple, Anne-Louise Mésadiou est Conseillère régionale d'Île-de-France, ambassadrice et déléguée spéciale chargée des relations diplomatiques, et par ailleurs adjointe au maire de Chaville, chargée de la Culture. Jocelyn Jean-Louis est adjoint au Maire de Bouffémont et délégué à la Veille Numérique ainsi qu'à la Cybersécurité. Pearl Hippolyte est adjointe au maire d'Ambès et chargée des affaires sociales et du Numérique. Tous ces exemples montrent que nous avons affaire à des élus de première importance qui ne se contentent pas d'avoir un poste, mais qui sont des acteurs politiques locaux engagés et responsables.

Il ne s'agit pas d'un phénomène de mode limité à l'Hexagone puisqu'il y a également des élus français d'origine haïtienne en Guyane. Cette augmentation du nombre d'élus français d'origine haïtienne n'est pas le

fruit du hasard. C'est un signe évident d'une intégration certaine et d'une meilleure implication dans la vie de la cité. On peut y voir aussi l'acceptation de l'idée que l'on peut être attaché à la terre d'origine sans manquer d'être utile là où on vit. C'est sans doute un changement de paradigme dans la manière dont les Haïtiens vivent leur éloignement de leur terre natale. En effet, si jusque-là les Haïtiens d'origine avaient beaucoup de réticence à prendre la nationalité française, parce qu'ils nourrissaient l'espoir d'une carrière politique en Haïti, les plus jeunes semblent accepter non seulement de se naturaliser, mais aussi de participer à la vie politique française à tous les niveaux. Ce phénomène devrait prendre plus d'ampleur à l'avenir, car ceux qui sont nés en France se posent moins le problème d'une éventuelle carrière politique en Haïti. C'est une bonne chose pour la communauté haïtienne installée en France. Cela lui permet de disposer en son sein d'un vivier de personnes qui font de manière concrète l'apprentissage du leadership, l'apprentissage des règles de la démocratie, l'apprentissage du pouvoir au niveau local, le premier niveau de responsabilité politique.

Prochain conseil municipal

Il faut noter que les élus français d'origine haïtienne ne se contentent pas de postes de conseillers. Ainsi, parmi les élus français d'origine haïtienne, il y a des maires adjoints c'est-à-dire des membres qui participent au pouvoir exécutif local. Ceux qui ne sont pas adjoints ont une délégation dans des domaines essentiels de la vie politique locale. Par exemple, Oldhynn Pierre est Conseillère municipale de la ville de Bondy et déléguée à la santé et à la prévention des risques. Ces Français d'origine haïtienne sont donc aux premières loges pour mettre en œuvre des politiques publiques et apprendre à résoudre les problèmes des habitants. Certains mettent en place des actions qui auront des effets durables sur la vie des habitants. Là aussi, il existe un changement avec les générations précédentes qui se contentaient d'un rapport intellectuel à la politique et au pouvoir. Avec les élus d'aujourd'hui, le rapport au pouvoir est concret et permet de voir les limites des utopies. L'existence de ces élus permet également à la communauté haïtienne de France d'avoir des élus susceptibles d'être à son écoute pour faire remonter les problèmes de la vie quotidienne auprès des municipalités où ils vivent. Bien entendu, il y a peu de chances qu'il y ait un traitement communautaire des problèmes, mais le fait que des élus puissent transmettre des demandes et expliquer aux autorités locales les problématiques propres aux Haïtiens ne peut que participer d'une meilleure compréhension de leurs difficultés et d'une meilleure chance de trouver des solutions.

Par ailleurs, il est possible qu'une certaine émulation se crée et permette à d'autres per-

sonnes de se lancer en politique pour changer les choses au lieu de les subir. Les Haïtiens et les Français d'origine haïtienne doivent donc se réjouir de l'existence.

« LA DIASPORA HAÏTIENNE S'ENGAGE DE PLUS EN PLUS EN POLITIQUE. »

Malgré tout, il faut préciser que ce phénomène d'augmentation du nombre d'élus français d'origine haïtienne n'est pas isolé. Il s'inscrit dans cette tendance qui voit beaucoup de Français issus des minorités ou de l'intégration s'impliquer en politique pour changer les choses ou pour être mieux armés dans la défense des intérêts de la cité. Cela veut dire que ces personnes ont réussi à dialoguer avec les politiciens qui pensaient les utiliser pour attirer un électorat. Cela a donné naissance à une diversité des opinions politiques au sein des élus français d'origine haïtienne. Si beaucoup d'Haïtiens revendiquent avec fierté leur appartenance à la gauche, beaucoup d'élus français d'origine haïtienne peuvent être rangés sur la droite de l'échiquier politique. Cela veut dire qu'ils ont appris à choisir leur camp, mais qu'ils ont également compris qu'un électorat captif n'est

pas nécessairement le meilleur moyen de défendre ses intérêts et encore moins ceux de sa communauté. Cela devrait inciter les partis politiques français à courtiser les Français d'origine haïtienne et à ne pas les considérer soit comme acquis soit comme rebelles à toute idée d'appartenir à un camp politique qui ne serait pas le leur suivant les biais historiquement ancrés. Cette diversité dans l'engagement entraînera une diversité dans le leadership, ce qui peut être très utile pour apprendre à respecter le principe de pluralité. La démocratie y gagne. Pour le pays d'origine, Haïti, c'est un gage d'expertise utilisable en cas de besoin.



Le dernier élément exceptionnel est la création d'une association regroupant certains des élus français d'origine haïtienne. Cette association est présidée par Daphnée Cadelice, adjointe au maire d'Ecquevilly, en charge de l'environnement et de l'agriculture. C'est un point positif parce que ces élus ne sont pas tous du même bord politique. Bien que certains soient de gauche et d'autres de droite, ils ont su trouver des points communs pour travailler ensemble dans l'intérêt des membres de l'association et dans l'intérêt d'Haïti. Cette création d'association est la base nécessaire pour créer des réseaux indispensables dans l'exercice d'un mandat politique. Elle compte aussi pour porter des revendications légitimes auprès des autorités françaises comme des autorités haïtiennes. Ainsi ces élus peuvent-ils être de bons relais pour les autorités des deux camps dans le cadre de dialogues susceptibles de nourrir positivement les liens historiques et culturels entre Haïti et la France. Ces élus étant des interlocuteurs crédibles et sérieux, les deux pays devraient s'appuyer sur eux pour nourrir le dialogue nécessaire entre les deux peuples.

Enfin, Haïti devrait se réjouir de l'expérience de ces élus qui exercent de vraies responsabilités. En effet, ces élus peuvent être des soutiens puissants pour les élus locaux d'Haïti. Ils peuvent contribuer à du jumelage. Ils peuvent apporter leur contribution dans l'organisation d'élections parce qu'ils ont appris à organiser et à tenir des bureaux de vote. Ils peuvent apporter leur expertise dans l'organisation de commissions indispensables à l'examen des délibérations relatives à la vie citoyenne. Ils peuvent apporter leur expertise dans la tenue d'un Conseil dans le respect du



▲ Marc-Antoine LEGRAND Marassa

pluralisme politique. Parfois, Haïti est obligé de faire appel à des experts étrangers en matière d'élection ou d'apprentissage de la démocratie locale. Désormais, il faudrait sans doute penser à faire appel à ces experts qui, parce qu'ils sont Haïtiens aussi, n'auront aucun problème de langue. Forts de leur apprentissage des mécanismes de délibération et de prise de décision, ces hommes et ces femmes pourraient être utiles dans les efforts à entreprendre pour engager Haïti dans l'apprentissage urgent des règles de fonctionnement de la démocratie moderne. Louis Tanis Raymond a ouvert la voie. Les élus d'aujourd'hui poursuivent le chemin. Il faut souhaiter, que leurs expériences et leurs compétences soient mises au service de la consolidation de la démocratie en Haïti !

Notice biographique

Éric Sauray est docteur en droit, avocat au barreau du Val-d'Oise et écrivain. Il est l'auteur de plusieurs essais et travaux consacrés aux questions politiques, juridiques et historiques liées à Haïti et à sa diaspora

Politique, Économie & Actualités

Pourquoi parler aujourd'hui de la dette haïtienne ?

Raymond KERNIZAN

Intentions et cadre de réflexion

Cette contribution est née d'un double malaise : celui de voir la question de la dette haïtienne trop souvent réduite à l'émotion ou à la polémique, et celui de constater combien ses fondements historiques et économiques demeurent mal compris. En tant que citoyen, je souhaite exposer ici, de manière rigoureuse et accessible, pourquoi le cas haïtien mérite une reconnaissance spécifique et un processus clair de restitution¹, coconstruit et tourné vers l'avenir.

Pourquoi parler de la dette aujourd'hui ?

Aborder la question de la dette d'Haïti, souvent qualifiée de « double peine », impose une responsabilité intellectuelle particulière. Cette problématique ne relève ni d'une culpabilité morale abstraite ni d'un affrontement idéologique. Elle appelle, au contraire, une analyse fondée sur la lucidité historique, la contextualisation des faits et une rigueur politique indispensable à toute réflexion sérieuse sur les rapports de force hérités de l'histoire coloniale et leurs effets de long terme.

Sans détour, plusieurs constats s'imposent.

Oui, une double peine a été infligée à Haïti.

Oui, cette double peine mérite reconnaissance.

Oui, un processus de restitution doit être défini conjointement.

Non, le cas haïtien ne doit pas être dissous dans le débat général sur l'esclavage ou la colonisation.



▲ Voiliers. Utilisation gratuite

¹ Dans ce texte le mot « Restitution » doit être interpréter comme « Restitution d'argent »

La double peine² : des faits établis, non une idéologie

La première peine remonte à 1825, lorsque la France conditionne la reconnaissance de l'indépendance haïtienne au paiement d'une indemnité destinée aux anciens colons, sous la menace explicite d'une intervention militaire. Il ne s'agit nullement d'un traité entre États souverains et égaux, mais d'une reconnaissance imposée sous contrainte. Ce fait est aujourd'hui solidement établi par les archives et ne relève plus du débat historique.

La seconde peine découle directement de la première. Pour s'acquitter de cette indemnité, Haïti dut contracter des emprunts, inaugurant une mécanique d'endettement durable. Le pays ne paya pas seulement l'indemnité elle-même : il supporta également, sur plusieurs décennies, le coût financier de ce paiement — intérêts, refinancements et charges associées. Autrement dit, Haïti n'a pas seulement payé pour être reconnue ; elle a longtemps payé le prix d'avoir payé. Reconnaître cette double peine ne revient ni à réécrire l'histoire ni à rouvrir un procès du XIX^e siècle. Il s'agit de reconnaître un fait économique et politique précis, dont les effets ont durablement structuré la trajectoire du pays.

Un cas juridiquement & historiquement unique

Le cas haïtien ne saurait être confondu avec une revendication générale de réparation de l'esclavage, ni avec une extension automatique aux anciennes colonies. Il ne relève pas non plus d'une lecture morale anachronique.

Il constitue, à ce jour, le seul cas documenté dans lequel un État issu d'une révolte d'esclaves fut contraint de verser une indemnité aux anciens propriétaires esclavagistes comme condition de sa reconnaissance internationale. L'acte est daté, chiffré, formalisé par une ordonnance royale, et ses circuits financiers sont identifiables.

« LA RESTITUTION D'ARGENT N'EST PAS UN SOLDE DU PASSÉ, MAIS UN INVESTISSEMENT DANS UNE RELATION NOUVELLE. »

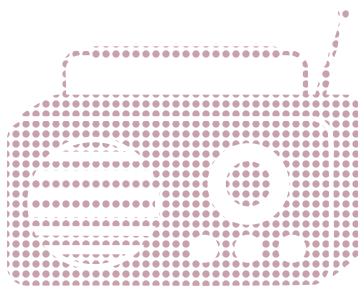
Nous ne sommes donc pas face à un débat mémoriel global, mais devant un fait économique singulier. Reconnaître cette singularité ne ferme pas les débats universels ; elle permet au contraire de les traiter avec plus de précision et de crédibilité.

Reconnaissance, restitution & co-construction

Reconnaître officiellement la double peine haïtienne, sa contrainte initiale et ses effets de long terme, ne constitue ni une humiliation nationale ni une mise en accusation morale. C'est un acte de lucidité politique.

Parler de restitution ne signifie ni indemnité individuelle, ni chèque en blanc, ni transfert financier sans gouvernance. Pour être crédible, elle doit être un acte politique, encadré, co-construit et orienté vers l'avenir, et non une réponse émotionnelle ou symbolique.

La co-construction est essentielle. Elle seule permet d'éviter la défiance, la captation ou l'inefficacité, et d'inscrire la réparation dans des domaines structurants : éducation, santé, infrastructures de base, environnement et renforcement des capacités institutionnelles. Une restitution réussie est celle qui ne recrée pas une nouvelle dépendance.



²Il y a 199 ans, la « dette de l'indépendance ». Un règlement de compte néocolonial et esclavagiste (1825-1922) Gusti-Klara Gaillard



◀ *Depas Spencer Anmwe 25.4 x 47 cm*
Huile sur Panneau, 1954,
Collection privée

Impacts financiers & faisabilité

Sur le plan financier, une hypothèse prudente consiste à retenir un montant de référence d'environ 30 milliards de dollars, correspondant à une estimation basse avancée par plusieurs travaux de référence³. Ce montant pourrait être intégré par la France comme une dette publique amortissable sur vingt ans, à un taux fixe proche de celui des emprunts d'État à long terme.

Dans ce scénario⁴, l'effort serait significatif mais soutenable pour la France, représentant moins d'un point de produit intérieur brut. Pour Haïti, en revanche, le flux annuel constituerait un levier macro-économique majeur, équivalent à une seconde recette fiscale. L'enjeu central ne serait pas tant le montant que la capacité d'absorption : gouvernance, affectation des ressources, stabilité institutionnelle et effets macroéconomiques induits.

Dans cette hypothèse volontairement prudente, la restitution

d'argent est étalée dans le temps et intégrée comme un engagement budgétaire maîtrisé pour la France, tout en constituant pour Haïti un levier macro-économique majeur.

Conclusion

Reconnaître la double peine haïtienne, ce n'est pas réécrire l'histoire ; c'est accepter qu'elle ait produit des effets durables. Engager une restitution d'argent, ce n'est pas réparer le monde, mais une relation précise entre deux États, sur un fait précis. Et c'est précisément pour cela que c'est possible.

Ce débat mérite mieux que l'émotion : il mérite de la méthode.

Notice biographique

Raymond KERNIZAN est informaticien de formation, spécialisé en optimisation de processus et en méthodes et procédures. Il est intéressé par les questions de gouvernance et de relations internationales.

Vers un processus crédible

Il s'agit moins de prononcer un verdict que de définir un processus. Celui-ci pourrait s'articuler autour de trois étapes complémentaires : une reconnaissance officielle partagée ; la définition précise du mandat d'une commission conjointe franco-haïtienne chargée de qualifier la dette et d'explorer plusieurs scénarios ; enfin, la mise en place de mécanismes financiers orientés vers l'avenir, dotés d'une gouvernance conjointe, transparente et évaluée.

La restitution ne serait alors pas le solde comptable du passé, mais l'investissement structuré dans une relation nouvelle, fondée sur un partenariat d'égal à égal.

Impact financier d'une restitution d'argent sur 20 ans

Indicateur clé	Valeur retenue	Lecture simplifiée
Montant de référence de la restitution	30 milliards USD	Estimation basse issue de travaux de référence
Durée d'étalement	20 ans	Restitution progressive, sans choc brutal
Taux d'intérêt hypothétique	3 % fixe	Proche du coût d'emprunt à long terme de la France
Paiement annuel (France → Haïti)	≈ 2,0 milliards USD / an	Flux stable et prévisible
Montant total versé sur 20 ans	≈ 40 milliards USD	Capital + intérêts
Part de la dette publique française	≈ +0,7 à +0,9 point de PIB	Effort significatif mais soutenable
Effet macroéconomique pour Haïti	≈ seconde recette fiscale	Potentiel fortement structurant

³Le NYT dans ces articles parle d'un montant allant jusqu'à 115 Md\$

⁴Source INSEE pour la France <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8644919> et FMI Datamapper pour Haïti : https://www.imf.org/external/datamapper/NGDP_RPCH@WEO/OEMDC/ADVEC/WEOWORLD/HTI

Il y a 200 ans, la « dette de l'Indépendance » (Première partie)

Gusti-Klara GAILLARD-POURCHET

UN RÈGLEMENT DE COMPTE NÉO-COLONIAL & ESCLAVAGISTE (1825-1922).

En 1804, l'indépendance d'Haïti est proclamée par les ci-devant esclavisés.e.s d'origine africaine. 21 ans plus tard, en 1825, la France reconnaît la souveraineté de l'ancienne « partie française de Saint-Domingue » contre indemnisation des ex-colons propriétaires. Haïti peinera durant un siècle pour solder cette dette de l'indépendance et les emprunts liés.

Il y a 200 ans, en juillet 1825, le paiement d'une indemnité coloniale dite « dette de l'indépendance » a été imposé par l'ancienne métropole à Haïti. Il s'agit d'un fait politique et économique aux conséquences lourdes pour le devenir de la Nation¹. Le principe de cette créance française est assurément lié à l'indépendance proclamée par la population d'Haïti 21 ans plus tôt, en 1804. Il est également lié à l'abolition générale de l'esclavage, décrétée en 1793, dans la « Partie française de Saint-Domingue » alors, et confirmée en février 1794 par l'État français aux prises, en métropole, avec une révolution. Pour prendre la mesure des conditions de l'accession d'Haïti en 1804 au statut d'État souverain, il faut au préalable porter un éclairage sur les deux piliers, néocolonial et esclavagiste, sur lesquels repose la singulière indemnité exigée d'Haïti par l'État français, au bénéfice des anciens colons. On se bornera ici à évo-

quer le nombre de victimes humaines, outre les destructions des infrastructures, des unités de production de denrées d'exportation. Est-il nécessaire de rappeler qu'au cours de la décennie de conflits et de guerres à Saint-Domingue, la moitié de l'effectif des colons aurait péri (soit environ 15000 colons²), le reste s'étant éparpillé à travers le monde ? Le chiffre de plus de 100000 morts du côté des 500000 anciens esclaves est en général avancé³ ?

Ce cadre colonial d'ultimes violences posé, en quoi ladite « dette de l'indépendance » témoigne-t-elle d'un règlement de compte néo-colonial et esclavagiste ? D'autant qu'il a

bien fallu 97 ans pour qu'Haïti réussisse à se défaire de ce règlement, à se libérer des deux fardeaux financiers imbriqués, tous deux nés en 1825. Un siècle donc (1825-1922) pour parvenir d'une part, à rembourser la « dette de l'indépendance » fixée en 1825 par le Roi de France, Charles X (1824-1830) et, d'autre part, à rembourser les deux emprunts extérieurs (celui de 1825 et celui de 1875) contractés sur le marché français, afin de payer la première, et les toutes dernières annuités de l'indemnité coloniale. Il faut noter par ailleurs deux données de géopolitique au seuil et au terme de ce siècle de laborieux paiements.



▲ Ordonnance du roi Charles X, 17 avril 1825

D'abord, quand l'acquiescement de l'indemnité coloniale débute en 1825, l'État haïtien exerce son autorité sur toute l'île d'Haïti (et ce jusqu'en 1844). Ensuite, quand interviennent, en 1922, les derniers remboursements du second emprunt extérieur issu de cette dette coloniale, l'État haïtien est, depuis sept ans, sous la tutelle de l'occupant américain et de ses marines.

Le paiement de la dette coloniale et des deux emprunts extérieurs liés, est à l'origine d'une dynamique économique majeure qui traverse et impacte lourdement le XIXe siècle haïtien, par ses multiples effets, tant économiques que sociopolitiques. Trois questions centrales vont guider notre approche, pour contribuer ici à éclairer ce jalon majeur de l'histoire nationale. Invitant à remonter le temps jusqu'à la période coloniale⁴, la première interrogation porte sur la genèse du principe d'indemnisation aux anciens colons : quelles sont, côté français, les origines de la créance coloniale de 1825 ?

DE LA RÉVOLTE GÉNÉRALE DE 1791 À L'ORDONNANCE DE 1825 DE CHARLES X

Après 21 années d'isolement diplomatique du jeune État caribéen et au terme de maints rapprochements et pourparlers bilatéraux, Charles X reconnaît, par son ordonnance du 17 avril 1825, l'indépendance d'Haïti. Le roi y fixe des conditions qui lèsent la souveraineté nationale de la jeune république avec en particulier, l'obligation pour Haïti de payer une dette coloniale. Cette ordonnance fait allègrement fi de près d'un demi-siècle d'histoire marqué, tant en Europe qu'en Amérique, par des événements qui

ébranlent les assises de l'ordre international d'alors. Il s'agit, en particulier, en 1783 de la signature du traité de Paris reconnaissant l'indépendance de la République fédérale des États-Unis, en 1789 de la promulgation en France de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, puis, en Haïti, de l'émancipation générale de la population esclavagée de Saint-Domingue débouchant sur son accession à l'indépendance. L'importance de ces événements est minorée ou effacée par la France de la Restauration⁵.

De l'abolition de l'esclavage à l'indépendance nationale

L'ordonnance de Charles X suit, en effet, uniquement le principe courant, en Europe royaliste, de la légitimation du pouvoir monarchique – de droit divin. Selon ces préceptes, seul le roi en y disant concéder à Haïti l'indépendance légitimerait cette souveraineté à la face du monde. Cet acte royal veut ignorer la décisive victoire à Vertières, 22 ans plus tôt, le 18 novembre 1803, de l'armée indigène face à l'expédition militaire envoyée par Napoléon Bonaparte pour rétablir à Saint-Domingue l'esclavage, ainsi que l'ordre colonial d'avant 1789. Devenue indépendantiste, cette armée de libération nationale était, en 1803, essentiellement composée d'anciens et nouveaux libres combattant pour la sauvegarde de la liberté du genre humain. En effet, ce droit avait été arraché par la masse des esclavisés, à l'été 1793, deux ans après la cérémonie du Bois-Caïman (août 1791) et au moment où les armées des monarchies anglaise et espagnole, ennemies de la République française, occupaient de larges territoires de la « partie française de Saint-Domingue ». De nombreux propriétaires d'es-

claves, en particulier les riches colons absentéistes résidant en métropole de France, vont immédiatement, et sans relâche, solliciter le retrait de cette mesure étendue par le gouvernement français, en février 1794, à l'ensemble de l'empire colonial. Dix ans plus tard, le combat victorieux en faveur de l'inaliénabilité du droit naturel à la liberté était ainsi porté par l'armée révolutionnaire⁶ des pères fondateurs et mères fondatrices de la future nation haïtienne, tandis que la marine anglaise, à nouveau en guerre avec la France, assurait le blocus des ports de la colonie⁷.

« L'INDÉPENDANCE D'HAÏTI A DÉFIÉ L'ORDRE COLONIAL MONDIAL. »

Haïti a surgi ainsi au forceps, en 1804, sur une scène internationale fort mouvementée et, depuis, sa souveraineté a constitué un défi à l'ordre colonialiste et esclavagiste qui régit alors l'Amérique comme d'autres contrées du monde. D'autant que les deux principes de droit énoncés, sous Jean-Jacques Dessalines (1804-1806), dans la Constitution impériale de 1805, sont toujours valables dans la République dirigée par Alexandre Pétion (1807-1818), puis par Jean-Pierre Boyer (1818-1843). D'abord « toute propriété qui aura ci-devant appartenu à un blanc français est incontestablement et de droit confisquée au profit de l'État »⁸. Ensuite « Aucun Blanc, quelle que soit sa nation, ne mettra le pied sur ce territoire, à titre de maître ou de propriétaire ; et ne pourra, à l'avenir, y acquérir aucune propriété ». Double affront, et encore plus, à relever par la France napoléonienne.

Assurément, au milieu des années 1810 et encore au début des années 1820, la dynastie des

Bourbons à nouveau sur le trône en France⁹ et nombre d'anciens colons refusent également le fait accompli. Ils considèrent que la colonie française de Saint-Domingue est une province éloignée, entrée en rébellion de longue durée. Il faut selon eux, par une guerre de reconquête si nécessaire, organiser leur retour sur leurs propriétés saint-dominguaises et y faire appliquer à nouveau le « Code Noir¹⁰ » comme c'est déjà le cas, depuis 1802, dans la possession française voisine, la Guadeloupe¹¹. Pour les autorités françaises, Haïti en tant qu'État n'existe donc toujours pas. D'ailleurs si le général Rochambeau avait signé, le 19 novembre 1803, l'acte d'évacuation du Cap-Français/Haïtien, son acte de capitulation avait été signé auprès du seul ennemi anglais dont des navires de guerre stationnaient au large de la rade du Cap¹².

Après avoir vainement tenté d'obtenir, en 1814, le rétablissement de l'ordre colonial esclavagiste et l'entière restitution de leurs biens immobiliers aux ex-colons expropriés, la monarchie des Bourbons a écarté les projets de reconquête. Elle vise désormais des objectifs économiques concrets. En contrepartie de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti – autorisant de fait sa reconnaissance internationale¹³, le roi de France Louis XVIII (1814/15-1824) va s'attacher, plus particulièrement, à exiger le dédommagement des ex-colons propriétaires pour la perte de leurs richesses.

Pétion favorable à une indemnisation négociée

Face à cette perspective, le président Alexandre Pétion opte pour une ligne de conduite de compromis inspirée, en partie, de règlements internationaux territoriaux antérieurs (tel, entre autres, le cas de la Louisiane en 1803¹⁴). Dès 1814, en effet, sous

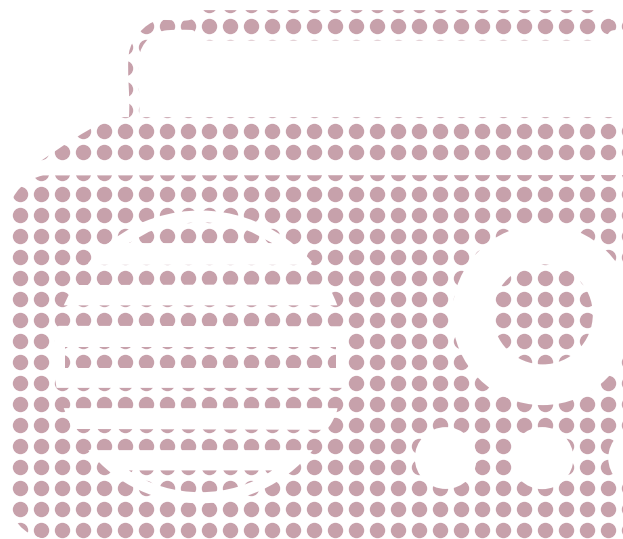
l'empire de divers facteurs, tant internes qu'externes, et à l'inverse du roi Henry Christophe (1807-1820)¹⁵, Pétion avait admis l'éventualité d'une forme d'indemnisation au profit des anciens colons-propriétaires, en contrepartie de la reconnaissance de l'indépendance. Pétion stipulait néanmoins trois garde-fous pour les deux parties :

- Les conditions et les modalités de cette indemnité seront à convenir d'un commun accord avec l'État français¹⁶ ;
- Ce dédommagement devra porter uniquement sur les biens immobiliers (terres et immeubles) dont les ex-colons avaient été dépossédés 10 ans plus tôt, en 1804. Le capital mobilier constitué de personnes réduites en esclavage par les ex-colons en est donc exclu¹⁷. L'affranchissement général proclamé, sur place à l'été 1793, avait été confirmé par décision de l'État français lui-même, en février 1794, et ce, sans aucune indemnisation du propriétaire que celui-ci soit colon ou personne de couleur libre (noire ou mulâtre) ;
- Un commerce bilatéral profitable aux deux parties sera institué¹⁸.

« L'INDEMNISATION EST DEVENUE LA CONDITION DE LA RECONNAISSANCE. »

La marche à suivre est clairement indiquée par Pétion. Son successeur, le président Boyer, maintient cette ligne de conduite de son accession au pouvoir en 1818 jusqu'en 1823. La réorientation hésitante de la stratégie de Boyer à l'égard de la France est en partie liée à la nouvelle conjoncture nationale (l'île d'Haïti est dirigée par Boyer depuis 1822) mais l'implacable répression qui s'est abattue en novembre 1822 sur les esclaves révoltés du Car-

bet en Martinique¹⁹ peut avoir aussi influé. Deux inflexions, d'ailleurs opposées, de la stratégie de Boyer vont ainsi se tenir en 1823 puis en 1824²⁰. La seconde et dernière inflexion fait probablement écho aussi, tant à l'agressivité militaire en 1823 du dernier bastion encore espagnol²¹ à l'égard du Mexique déclaré indépendant en 1821, qu'aux modalités finalement pacifiques de la reconnaissance de la souveraineté de la monarchie du Brésil – indépendant en 1823 – par la couronne du Portugal²². Les pourparlers d'Haïti avec la France n'aboutissent pourtant pas en dépit de l'adhésion de Boyer en 1824, à l'image du chef d'État du Brésil – par ailleurs fils du roi du Portugal, à une reconnaissance par ordonnance de l'ancienne métropole et, en retour, à un geste financier face à ce signe de « bienveillance²³ ». Plusieurs concessions exigées du gouvernement français restent toutefois, à l'été 1824, encore insatisfaites.



Les termes unilatéraux de l'Ordonnance

Aussi, quelques mois plus tard, le nouveau roi de France, Charles X (1824-1830), en avril 1825, écarte-t-il désormais tout semblant de négociations avec la jeune république. Les conditions de la reconnaissance de l'indépendance de celle-ci sont sévères. Elles sont même encore plus lourdes que celles qui avaient été refusées, un an auparavant, en juillet 1824, en France, par les commissaires haïtiens chargés de négocier avec le gouvernement de Louis XVIII (mort en août 1824). Les exigences, consignées dans l'ordonnance de 1825 de Charles X, sont de trois ordres²⁴ :

« LA DETTE COMME CONDITION DE L'INDÉPENDANCE. »

- D'abord, une condition d'ordre territorial : seul le territoire de l'ancienne « Partie française de Saint-Domingue » est concerné par la reconnaissance²⁵. Le terme « Haïti » ne figure d'ailleurs pas dans l'ordonnance ;
- Ensuite, une obligation d'ordre commercial et fiscal : l'ancienne colonie est sommée d'accorder au commerce français une réduction de 50% des droits de douane tant à l'importation qu'à l'exportation ;
- Enfin, une exigence d'ordre financier : l'ancienne colonie doit dédommager les anciens colons-propriétaires, à hauteur de 10% de la valeur que leurs biens immobiliers avaient en 1789. Le montant total du dédommagement, et à la seule charge d'Haïti, est fixé unilatéralement à 150 millions de francs-or, soit 30 millions de dollars ; il est à payer en seulement cinq années.

L'ensemble de ces sommations constitue bien un règlement

de compte mettant unilatéralement un terme singulier à la politique française de mise en quarantaine exercée par la France depuis 1804 à l'égard d'Haïti. Par le biais de cette reconnaissance diplomatique conditionnelle, Charles X impose à Boyer une orientation de politique fiscale et d'emploi des recettes de l'État haïtien au bénéfice unique de l'ancienne métropole et de couches sociales françaises spécifiques. Vient alors notre deuxième interrogation portant, elle, sur la mise en œuvre du principe de dédommagement aux ex-colons propriétaires : quels sont les principaux intérêts influant sur le choix français de faire payer l'indemnité par l'ex-colonie et les impacts majeurs de celle-ci sur Haïti ?

Article publié le 16 juillet 2024.
Références : Gusti-Klara Gailard. « Il y a 199 ans, la « dette de l'indépendance ». Un règlement de compte néocolonial et esclavagiste (1825-1922) », Université publique des Nippes, Collection « Histoire d'Haïti ». URL : <https://upnip10edu.net/histoire-haiti.html>

Notes

1- Dès le XIXe siècle, des Haïtiens, juristes et historiens, ont publié d'importantes études portant sur la dette coloniale d'Haïti dont l'historiographie continue jusqu'à aujourd'hui de s'enrichir. L'auteure tient à saluer ici les travaux tant d'éminents aînés du 20e siècle (Ghislain Gouraige, Benoit Joachim, Leslie Manigat...) que, en Haïti et à l'étranger, d'historiens du présent 21e siècle (Vertus Saint-Louis, François Blancpain, Jean-François Brière, Frédérique Beauvois, Jean Alix René, Watson Denis, Itazienne Eugène, Alex Dupuy, Alexia Yate...). À noter que dans plusieurs autres pays d'Amérique et depuis longtemps, à l'instar de Carlos Marichal, des chercheurs consacrent des travaux à l'endettement extérieur qui, sur le continent, a suivi les indépendances nationales.

2- À ce nombre de victimes parmi les colons, il faut ajouter l'essentiel des 50000 militaires ayant participé à l'expédition Leclerc, tous ne détenant toutefois pas la nationalité française. Voir Benoit Joachim, « L'indemnité coloniale et la question des rapatriés », *Revue Historique*, 1971, 246 (2), p. 359-376.

3- Jean Fouchard, *Histoire d'Haïti (1492-1803)*, tome 1 [posthume], Port-au-Prince, éditions Henri Deschamps, 201, p. 467.

4- Pour une vue d'ensemble des revendications et des luttes socio-politiques à Saint-Domingue débouchant sur le 1er janvier 1804, consulter, entre autres, les travaux essentiels de Jean Fouchard, Carolyn Fick et Vertus Saint-Louis.

5- L'expression « France de la Restauration » désigne le régime politique monarchiste qui, en France, de 1814 à 1830 va progressivement tenter de restaurer l'ordre social et politique tel qu'il existait avant l'éclatement de la révolution de 1789 et l'instauration du régime républicain. À partir de 1814 (hors un bref intermède), la dynas-

tie des Bourbons dirige donc à nouveau la France : les deux rois qui vont se succéder, Louis XVIII (1814/1815-1824) et Charles X (1824-1830), sont les frères du roi Louis XVI exécuté, en janvier 1793, pendant la révolution

6- Sur les différentes phases de cette guerre (mars 1802-novembre 1803), lire la synthèse de Bernard Gainot, *La révolution des esclaves. Haïti, 1763-1803*, Paris, Vendémiaire, 2017, p. 208-240.

7- Le 13 mai 1803 avait en effet marqué la rupture de la paix d'Amiens (15 mars 1802) qui avait rétabli la paix en Europe et sur les mers. Dès la mi-mai 1803 la France était donc à nouveau confrontée à la guerre qui reprend également sur les mers.

8- L'instant PRADINE, *Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti depuis la proclamation de son indépendance jusqu'à nos jours*, tome I (1804-1808), Paris, Auguste Durand, 1851, p. 49-55. Disponible en ligne sur <https://dloc.com/fr/UF00074014/00006/images>

9- L'empereur Napoléon Bonaparte a dû abdiquer en 1814 face à la coalition victorieuse de monarchies européennes. La France est alors occupée par les vainqueurs à qui elle doit également payer des réparations. Le chef d'État qui succède à Napoléon (qui tentera brièvement de reprendre le pouvoir en 1815) est Louis XVIII de la dynastie des Bourbons. À sa mort, en 1824, son frère Charles X accèdera au pouvoir, il s'y maintiendra jusqu'en 1830. Durant ces deux règnes dits de la « Restauration » en France, comme en témoigne en 1825 le vote de la loi dite du « milliard des émigrés », la monarchie des Bourbons va, entre autres, s'attacher à éroder des acquis sociaux et politiques nés de la révolution française de 1789.

10- Jean-François Niort, Jérémy Richard, « L'Édit royal de mars 1685 touchant la police des îles de l'Amérique française dit " Code

Noir " : Comparaison des éditions anciennes à partir de la version " Guadeloupe ", *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 156, 2010, p 73-89. Accessible sur <https://www.erudit.org/fr/revues/bshg/2010-n156-bshg02573/1036845ar.pdf>

11- L'État français abolira à nouveau l'esclavage en 1848 dans l'ensemble de son empire colonial, soit 46 ans après ce rétablissement de l'esclavage, en 1802. Près d'un demi-siècle de prolongation...

12- Le général Rochambeau et nombre des militaires l'accompagnant seront arrêtés par la marine anglaise. Rochambeau restera en prison en Angleterre jusqu'en mars 1811. Au sujet de l'évacuation du site du Cap par les troupes françaises, lire Thomas Madiou, *Histoire d'Haïti [1803-1807]*, tome 3, Port-au-Prince, imprimerie Courtois, 1849, p. 95-110.

Accessible en ligne sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k53240186/f7.item.texteImage>

13- Tant que l'ancienne métropole de France ne reconnaît pas la souveraineté de son ancienne colonie, aucun autre État n'établit de relations officielles avec Haïti.

14- Voir Gusti-Klara Gaillard, « La dette de l'indépendance : une étampe néocoloniale ? », *Le Nouvelliste*, 31 mars 2023 https://lenouvelliste.com/article/241595/la-dette-de-lindependance-une-etampe-neocoloniale#_ftnref4



15- À noter qu'Henry Christophe a d'abord été président avant de devenir roi sous le nom de Henry Ier. Au sujet de la position adoptée par le roi haïtien en 1814, lire Leslie Manigat, « La naissance d'Haïti à la vie internationale 1804-1825 », mémoire du Diplôme d'Études Supérieures d'Histoire [master 2 aujourd'hui], Université de Paris, 1953. Reproduit dans Leslie Manigat, *Eventail d'histoire vivante d'Haïti (1789-2007)*, tome 4, Port-au-Prince, Média-Texte, 2008, p. p. 298-301. Accessible en ligne sur <https://archive.org/details/eventaildhistoir04mani/page/206/mode/2up>

16- Lettre de Pétion à l'émissaire français Jean-François Dauxion de Lavaysse, 27 novembre 1814. Citée par L'Instant PRADINE, *Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti depuis la proclamation de son indépendance jusqu'à nos jours*, tome II (1809-1817), Paris, Donnaud, 1860, p. 293-294. Accessible en ligne sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54822400/f300.item>

17- Archives nationales d'Outre-Mer [France], Colonies, CC9 A 53, Saint-Domingue, Rapport de J-F. Dauxion de Lavaysse, daté du 26 mars 1815 et intitulé « Précis de ma négociation à Saint-Domingue ».

18- Leslie Manigat, « La naissance... », op.cit. À noter que le premier traité commercial franco-haïtien sera finalement signé en 1900.

19- Sur cet épisode de répression, lire Françoise Thésée, « La révolte des esclaves du Carbet à la Martinique (octobre-novembre 1822) », *Outre-mer. Revue d'histoire*, 1993, n° 301, p. 551 -581. Accessible en ligne sur <https://www.persee.fr/>

20- Leslie Manigat, « La naissance... », op.cit.

21- Il s'agit, à l'automne 1823, du bombardement du port de Veracruz par le camp espagnol à partir de la forteresse San Juan de Ulua.

22- Consulter Mario Lavalle Argudin, *La Armada en el México independiente*, México, Instituto Nacional de Estudios Históricos, 1985 ; Armelle Enders, *Nouvelle histoire du Brésil*, Paris, Chandeigne, 2008.

23- Leslie Manigat, « La naissance... », op.cit.

24- Le texte de l'ordonnance de Charles X figure à la page 5 (dernière page) du journal officiel de la république d'Haïti. Voir *Le Télégraphe*, 17 juillet 1825.

Accessible en ligne sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k580612w>

25- Consulter la carte de l'île de Saint-Domingue délimitant la « partie française » et la partie espagnole », carte figurant (vue n° 33) dans *Recueil de vues des lieux principaux de la colonie française de Saint-Domingue*, Paris, A.D.P.R., 1791. Accessible en ligne sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b52510633h/f33.item>

*Historienne, professeure à l'École Normale Supérieure Haïti (UEH)



Actualités nationales & internationales

Au moment de mettre ce numéro sous presse, plusieurs informations majeures nous sont parvenues. Leur portée et leurs implications méritent une analyse approfondie, que nous proposerons dans notre prochain numéro.

Selon Quotidien 509, les États-Unis ont décidé d'imposer des restrictions de visas et de révoquer les visas de deux membres du Conseil présidentiel de transition, ainsi que de membres de leurs familles immédiates, en raison de leur implication présumée dans des activités liées aux gangs armés. L'administration Trump affirme, à cette occasion, soutenir le peuple haïtien dans ses aspirations à un pays stable et prospère.

Par ailleurs, Le Nouvelliste rapporte que le ministre de la Justice a annoncé la reprise progressive de plusieurs zones de Port-au-Prince, marquant une étape importante dans les efforts de rétablissement de l'ordre et de la sécurité.

À ces événements s'ajoute l'échéance de la période de transition fixée au 7 février, contexte qui donne lieu à des manœuvres internes au sein du Conseil présidentiel de transition, ainsi qu'à une implication accrue de l'ambassade des États-Unis.

Dans ce cadre, l'ambassade américaine en Haïti a publié une note diplomatique sur les réseaux sociaux, adressée aux autorités provisoires, dans laquelle elle met publiquement en garde

la classe politique haïtienne. Les États-Unis y déclarent notamment :

« Les États-Unis considéreraient que toute personne soutenant une telle initiative déstabilisatrice favorable aux gangs, agirait à l'encontre des intérêts des États-Unis, de la région et du peuple haïtien, et prendront les mesures qui s'imposent en conséquence. »

Extrait d'une note diplomatique des États-Unis à l'attention des pouvoirs provisoires d'Haïti



▲ Haïti, la Police tente de vaincre les groupes armés qui contrôlent 80% de la capitale, Port-au-Prince. ©Odelyn Joseph / AP

Art & Littérature

Jean Métellus, l'homme qui écrivait à l'aube

Maguet Delva



Onze ans après la mort du grand écrivain haïtien, que reste-t-il de l'œuvre colossale de Jean Métellus ?

Colossale, oui, par son ampleur, sa diversité, sa profondeur. Poésie, théâtre, romans, essais : l'ensemble de son œuvre se dresse comme une cathédrale de mots, une architecture d'esprit et de mémoire où chaque pierre semble taillée dans la vérité et la ferveur.

Né à Jacmel, Métellus appartient à cette lignée rare d'écrivains dont la plume ne dort jamais. On le dit forçat de l'écriture, et l'expression n'est pas une métaphore gratuite : elle traduit la discipline quasi monastique de l'homme qui, chaque matin à quatre heures, se lève pour écrire avant de revêtir la blouse blanche du neurologue. Huit heures durant, il soigne les corps dans les couloirs de l'hôpital, puis, revenu à son bureau, il soigne les âmes par la parole. Chez lui, la science et la poésie ne s'opposent pas : elles dialoguent. Il observe l'homme dans ses fractures les plus profondes, qu'elles soient physiques ou spirituelles, et cherche, dans le mot comme dans le geste mé-

dical, le remède à la douleur humaine.

Jean Métellus est un être double, mi-chair, mi-ombre, à la fois homme d'action et homme de méditation. Son visage, grave et lumineux, semble toujours tourné vers quelque horizon invisible. On imagine son regard, pareil à un scalpel de lumière, disséquant la condition humaine avec précision, mais aussi tendresse. Il écrit comme on respire, comme on lutte. Sa plume, fine et ferme, trace dans la nuit les sillons de l'espérance. Son œuvre est traversée par une énergie tellurique, une volonté de dire l'indicible : l'exil, la mémoire, la dignité, la souffrance du peuple haïtien, mais aussi sa beauté et sa résistance. Dans ses poèmes, il érige la parole en drapeau, et le silence en territoire de combat. Ses vers, denses et limpides, semblent sculptés dans la lumière et la colère. Métellus ne se contente pas d'écrire : il témoigne, il veille, il bâtit.

Son engagement ne se limite pas à la littérature. Il chante, proteste, dénonce. Sa parole, vibrante et lucide, défie les dictatures et les injustices. Premier à signer la pétition contre Jean-Claude Duvalier, il prouve que la vraie poésie ne s'écrit pas à l'encre seule, mais aussi à la sueur et au courage. Chez lui, le verbe et l'action se confondent, comme si la parole devait respirer le même air que la vie.

Aujourd'hui encore, son œuvre demeure une forêt vivante de voix et de lumières. On y entend la houle de la mer de Jacmel, le souffle du vent sur les collines, le murmure des ancêtres et la plainte des exilés. Métellus, poète du pays et du monde, ne meurt pas : il continue de bruire entre les lignes, de veiller sur Haïti comme un astre fidèle. Jean Métellus, c'est d'abord cela : un homme debout dans la tourmente, un poète qui transforme la douleur en éclat, la mémoire en chant, et la nuit en lumière.

Jean Métellus (1937-2014) est l'une des voix majeures de la littérature haïtienne contemporaine. Né à Jacmel, ville côtière à la beauté fiévreuse, il en porte la lumière et les blessures dans toute son œuvre. Poète, romancier, dramaturge et neurologue de profession, il mène en France une double vie : celle du savant rationnel et celle du poète habité. Son écriture, d'une rigueur presque médicale, dissèque la douleur du monde tout en la transfigurant par la beauté du verbe.

Exilé volontaire après l'instauration de la dictature des Duvalier, Métellus fait de la poésie un territoire de résistance et de mémoire. Sa plume, vibrante comme un tambour de liberté, mêle l'histoire et la légende, la révolte et la tendresse. Chaque vers semble vouloir sauver Haïti de l'oubli, rendre voix aux morts, visage à la dignité perdue.

Dans ses recueils « Jacmel, Au pipirite chantant, Au matin de la parole, Jacmel au crépuscule et Jacmel toujours », il célèbre son pays natal comme une mère blessée et souveraine, une terre à la fois matricielle et martyre. Son langage, dense et lumineux, s'élève au-dessus de la douleur pour atteindre un lyrisme prophétique, où la beauté devient résistance. Jean Métellus, mort en France en 2014, laisse une œuvre suspendue entre l'exil et la patrie, entre la blessure et la lumière.

« LA POÉSIE COMME ACTE DE RÉSISTANCE. »

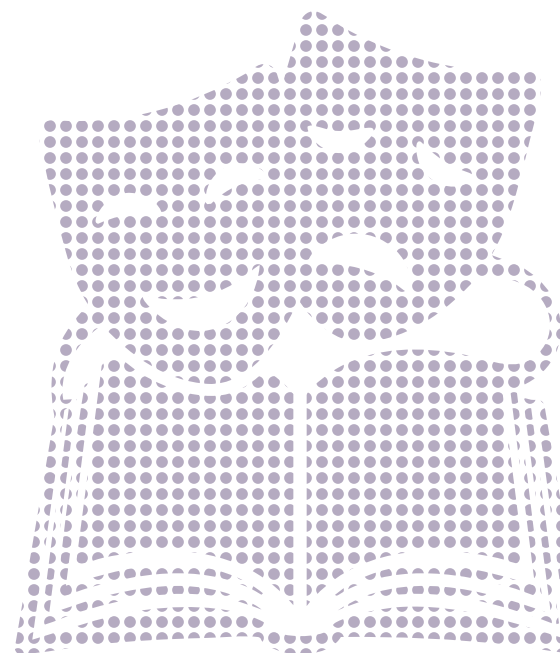
Habiter son pays par les mots. Pour de nombreux écrivains haïtiens, la littérature devient une patrie seconde, une demeure de papier où l'on cherche à retrouver le parfum du pays perdu. La nostalgie, la douleur de l'absence et le vertige de l'exil sont autant de fleuves souterrains qui irriguent leur œuvre. Ces thèmes ont fait l'objet de nombreux travaux et mémoires, tant chez les étudiants haïtiens qu'africains et antillais, qui reconnaissent dans ces voix l'écho universel de la séparation et du déracinement.

Chez Émile Ollivier et Jean-Claude Charles, la douleur de l'absence se resserre comme un entonnoir de silence, un gouffre intérieur où s'écoule leur chagrin indomptable. Elle est semblable à une pluie qui ne cesse de tomber dans les chambres de la mémoire, à une marée d'ombres qui remonte à chaque mot. L'exil, pour eux, n'est pas une distance géographique, mais une plaie vivante, une cicatrice qui ne guérit qu'à la surface du verbe.

Avec les écrivains haïtiens, la misère de l'exil est partout — non pas misère matérielle seulement, mais misère de l'âme, fatigue du déraciné, blessure

de l'identité suspendue. Leurs textes suintent cette nostalgie comme un fruit trop mûr laisse couler son suc. Ils écrivent pour repeupler le vide, pour réinventer le pays à la mesure de leurs mots. Chaque phrase devient un pont jeté entre deux rives : celle du souvenir et celle de la survie. Les mots deviennent alors des pierres et des oiseaux : des pierres pour reconstruire la maison perdue, des oiseaux pour traverser l'espace qui les sépare de la terre natale. Par l'écriture, ils rebâtissent les paysages effondrés, repeignent les couleurs du marché, la rumeur du vent dans les palmiers, la lenteur des après-midis sous le soleil d'Haïti. Dans le fracas du monde étranger, la langue devient un tambour de mémoire, battant obstinément au rythme du pays quitté.

Chez ces auteurs, comme chez Jean Métellus, la poésie et la prose ne sont pas de simples refuges : elles sont actes de survie, résistances intimes contre l'effacement. L'exil n'est plus seulement absence, il devient matière de création, un territoire intérieur où se côtoient le manque et la beauté. Ainsi, habiter son pays par les mots, c'est refuser la mort du souvenir, c'est transformer l'absence en présence, la douleur en chant, le silence en lumière.



La Poésie de Métellus

Ses poèmes, traversés par la musique, la foi et la colère, constituent une épopée intérieure de l'âme haïtienne, un chant d'amour infatigable à la gloire d'un peuple debout dans la tourmente. Tout au long de sa vie, le poète Jean Métellus chante, proteste et dénonce. Sa parole ne se limite pas à la page : elle descend dans la rue, elle s'élève dans les consciences. Il fait de la poésie une arme civique, une flamme qui éclaire et qui brûle à la fois. Engagé jusqu'au bout de la plume, il signe des pétitions, prend position, défie les silences complices. Il est, entre autres, le premier à apposer son nom au bas de la pétition dénonçant la dictature de Jean-Claude Duvalier, geste de courage et d'honneur qui inscrit sa poésie dans le réel.

Chez Métellus, écrire et agir ne font qu'un : sa poésie est une prière debout, un cri lucide contre l'oppression, une manière de prouver que le verbe peut encore sauver le monde.

Les vingt recueils [1] de poèmes du colosse Métellus demeurent des constellations dans le ciel littéraire haïtien, des astres dont les éclats ne s'éteignent jamais. Leur fécondité poétique le place parmi les écrivains les plus prolifiques de son pays, et chaque livre né de sa plume se dresse comme une stèle contre l'oubli. Pour lui, la poésie n'est pas un simple exercice esthétique, mais une terre de résistance, un champ de bataille où les mots deviennent des remparts contre la résignation et l'effacement. Ses poèmes, tels des miroirs de cristal, reflètent à la fois les tragédies et les splendeurs de sa patrie blessée.

Ses métaphores, puissantes comme des éclairs fendant la nuit, illuminent les injustices et révèlent la dignité des humbles. Sa plume, vibrante et dense, bat

comme un tambour dans la nuit de l'exil : elle scande la mémoire, l'injustice, la douleur, mais aussi l'espérance, ce feu fragile qui vacille comme une chandelle dans l'ouragan, sans jamais s'éteindre.

Ses vers, souvent incantatoires, résonnent à la fois comme des cris de révolte et des chants d'amour, car chez lui, la colère et la tendresse s'enlacent, indissociables, comme deux courants d'un même fleuve.

« UNE PAROLE DEBOUT FACE À L'HISTOIRE. »

Dans Jacmel, Métellus ne décrit pas seulement une ville : il la transfigure en une cathédrale de mots. Chaque rue devient une veine, chaque façade une cicatrice, chaque pierre un témoin. Par ses vers, la ville s'incarne comme une femme parée de ses plus beaux atours, mais qui cache, sous la robe, les blessures d'une histoire sanglante. Les poèmes se construisent comme des arches, portés par des anaphores qui battent comme le ressac et donnent au texte une respiration proche du souffle marin. La répétition devient un marteau, frappant le silence et réveillant la mémoire. Jacmel se dresse sous sa plume comme un phare de tendresse perdu dans la houle, une blessure d'azur au flanc de l'île. Même le cœur endurci y trouve une faille, car derrière la ville se révèle l'âme d'Haïti elle-même : splendide et meurtrie, lumineuse et brisée, mais toujours debout.

Dans *Au pipirite chantant*, sans doute l'un des plus beaux et des plus savoureux musicalement, Jean Métellus fait vibrer la langue comme un instrument de cuivre et de lumière. Le titre lui-même, emprunté à l'oiseau emblématique d'Haïti, évoque la promesse du matin, le chant de l'aube qui déchire la nuit. Tout

y respire la musicalité : chaque vers ondule, s'élève, retombe comme une vague, chaque mot semble accordé à la respiration même du vent et du cœur. Métellus, dans cette œuvre, devient un maître d'orchestre de la mémoire. Sa poésie chante à la fois la douleur de l'exil et la splendeur d'un pays qu'il porte en lui comme un orgue intérieur. Les sonorités y sont souples et chaudes, parfois éclatantes, parfois caressantes, mêlant la musique du créole et celle du français dans une même harmonie. On y entend le rythme du tambour, le froissement des palmes, la voix du peuple, la rumeur de la mer : autant de notes qui composent une symphonie du souvenir.

Mais « *Au pipirite chantant* » n'est pas seulement une célébration sonore : c'est un chant de résistance et de tendresse, un hymne à la persévérance d'un peuple qui, comme l'oiseau du titre, continue de chanter à l'aube même après la plus longue nuit. Le pipirite devient la métaphore du poète lui-même : frère, mais infatigable ; blessé, mais encore vibrant. À travers cet oiseau, Métellus prête une voix à Haïti tout entière, cette terre de feu et de douceur, de larmes et de lumière.

Chaque poème de ce recueil s'ouvre sur un lever du jour : la parole se déplie lentement, comme une fleur qui s'ouvre à la rosée. Et dans cette clarté naissante, Jean Métellus rappelle que la poésie peut tout : consoler, réveiller, ressusciter. « *Au pipirite chantant* » est un matin éternel, un chant d'amour pour la terre natale, un recommencement perpétuel du souffle et de la mémoire.

Avec Au matin de la parole, Métellus hisse la poésie à une hauteur quasi mystique. Ici, le langage devient genèse, comme si le poète réinventait le monde à travers ses mots. Le recueil suit la logique de l'aube : de l'ombre au lever du jour. Le rythme y est solennel, scandé, presque liturgique. Métellus s'y érige en prophète, convoque les ancêtres, la mémoire de l'esclavage, les révoltes et les chants. Chaque poème est une psalmodie, un rite de passage du silence vers la clarté. La parole se fait eau vive, sève qui irrigue les racines d'Haïti ; elle est à la fois arme et semence, capable de briser les chaînes comme de faire éclore des lendemains. On y retrouve des images cosmiques : l'aube, les étoiles, la lumière, toutes devenues métaphores de renaissance. Ce recueil agit comme un souffle d'espérance qui fissure le roc de l'indifférence : même celui qui se croit insensible est saisi par l'incandescence des images. La voix de Métellus est un feu doux mais inexorable qui consume les résistances intérieures.

Chez Métellus, la métaphore n'est jamais un simple ornement : elle est une arme et une caresse à la fois. Dans Jacmel, elle dévoile les cicatrices cachées sous la beauté. Dans *Au pipirite chantant*, elle chante la persistance de l'oiseau-peuple au cœur de la tempête. Dans *Au matin de la parole*, elle devient souffle créateur, promesse d'une aube à venir. Sa poésie se situe à la croisée du chant et du cri, de la prière et du combat, capable de chavirer n'importe quel cœur endurci parce qu'elle épouse toutes les contradictions humaines : la douleur et la beauté, la défaite et l'espérance, le poids du réel et l'envol de l'imaginaire. Jean Métellus s'éteint en France en 2014, mais sa voix ne cesse de bruire dans les pages, pareille à un vent d'aube sur les collines de

Jacmel, rappelant que la poésie, lorsqu'elle naît d'un cœur juste, ne meurt jamais.

[1] *Au Pipirite chantant*. Paris : Maurice Nadeau, 1978 ; *Au Pipirite chantant et autres poèmes*. Paris : Maurice Nadeau (Lettres Nouvelles), 1995.

Tous ces Chants sereins. Mareil-sur-Mauldre : Qui Vive, 1980.

Hommes de plein vent. Paris : Silex, 1981 ; rééd. Paris : Nouvelles du Sud, 1992.

Voyance. Paris : Hatier, 1984 ; rééd. *Voyance et autres poèmes, nouvelle édition revue*, Paris : Janus, 2005.

Jacmel (édition bilingue, français-espagnol). Paris : Orénoques, 1991 ; *Jacmel toujours, rééd. revue et corrigée par l'auteur*, Paris : Janus, 2007.

Voix nègres. Solignac : Le Bruit des Autres, 1992 ; *Voix nègres, voix rebelles*. Pantin : Le Temps des Cerises, 2000 ; *Voix nègres, voix rebelles, voix fraternelles, édition revue et augmentée par l'auteur*. Pantin : Le Temps des Cerises, 2007.

Filtro amaro (Philtre amer), édition bilingue, français-italien. Turin : La Rosa, 1996.

Les Dieux pèlerins. Paris : Nouvelles du Sud, 1997 ; rééd. revue et corrigée par l'auteur, Paris : Janus, 2004.

La Peau et autres poèmes. Paris : Seghers, 2006.

Visages de femmes. Pantin : Le Temps des Cerises, 2007, 2008.

Eléments. Paris : Janus, 2008.

Braises de la mémoire. Paris : Janus, 2009.

La main et autres poèmes. Paris : Janus, 2010.

Hommes de plein vent, hommes de plein ciel. Paris : Janus, 2011.

Souvenirs à vif (Haïti). Paris : Éditions Henry / Éditions de Janus, 2011.

Empreintes. Paris : Janus, 2013.

Rhapsodie pour Hispaniola. Paris : Bruno Doucey, 2015.

Poésie en tirage limité :

Empreintes, poèmes de Jean Métellus ; conception et réalisation artistique d'après des eaux-fortes originales de Annie Rosès. Paris : Les Océaniques, 2005.

Les Sept péchés capitaux, livre manuscrit-peint avec Anne Slacik. Paris, 2006.

Dieux, seul en face de la nuit, livre manuscrit-peint avec Claude Marchat. Paris : Collection Le Livre Pauvre, 2006.

Les Chiffres, poèmes de Jean Métellus ; conception et réalisation artistique d'après des eaux-fortes originales de Annie Rosès. Paris : Les Océaniques, 2007.

Notice biographique

Maguet Delva a été attaché de presse et responsable de la communication et des relations publiques à l'Ambassade d'Haïti en France. Il s'intéresse à la valorisation du patrimoine littéraire haïtien et aux figures majeures de la poésie et de la pensée de la diaspora

INTÉGREZ VOTRE PUB ICI !

NOM DE L'ENTREPRISE

Se travay byen fèt, pri ki rezonab, ak respé pou kliyan.





Nou la pou sévi w, paske se Ayiti n'ap bati ansam.

☎ 509 444X-XXXX

📍 Adresse Vil ou Zòn ou

NOM DE L'ENTREPRISE - Le travay la pile pou nou.

En mémoire de Gary Legrand

Jean Herold PAUL



UN POÈME POUR HONORER LA
MÉMOIRE DE GARY LEGRAND,
PEINTRE ET MUSICIEN D'ORIGINE
HAÏTIENNE, QUI NOUS A QUITTÉS LE
8 AOÛT DERNIER À LA SUITE D'UNE
LONGUE MALADIE.

A minuit
Nous nous rassemblerons
Dans tous les lieux
Où tu as créé, performé, exposé
A minuit
A Port-au-Prince, à Saint-Denis
A Paris, à Barcelone, à Angers
A minuit
Nous nous rassemblerons
Là où les femmes accouchent
Là où les hommes pleurent
A minuit
Nous nous rassemblerons
Là où les obus explosent
Là où les enfants gémissent
A minuit
Nous nous rassemblerons
Dans les cimetières
Dans les prisons
Là où les gens partent
Ne reviennent
Où il y a des ruines
Où il y a des tremblements
Nous nous rassemblerons
Au carrefour
Où la vie croise la mort
Nous formerons un grand cercle
Et au milieu un grand feu
Nous ferons nos libations
Nous tournerons
Nous tournerons
Nous tournerons
Pieds nus
Sur la terre ferme

Nous jouerons, danserons le rara
Nous jouerons, danserons le
yanvalou
Nous jouerons, danserons le
nago
Nous chanterons
Nous piafferons
Nous gesticulerons
Et au bout du petit matin
Quand nos voix
Nos corps seront à bout de force
Nous nous tairons
Nous nous tairons
Nous nous tairons
Nous nous tairons
Au feu
Nous jetterons nos fards
Nos masques
Au feu
Nous jetterons nos peines
Nos douleurs
Et dans une longue procession
Au pipirite chantant
L'un après l'autre
Silencieux
Nous parcourrons l'Artibonite
Nous plongerons avec toi
Dans le Grand Fleuve



▲ Marc-Antoine *LEGRAND* Ogou

Sciences & Technologies

Artillerie indigène et Révolution haïtienne : entre technique, science & politique. (Première partie)

Vertus SAINT-LOUIS

Problématique et enjeux historiques

Cet article examine l'usage au cours de la révolution haïtienne de l'artillerie dans la guerre menée sur terre par les indigènes de Saint-Domingue, lesquels ne parviennent pas à développer sur mer une maîtrise comparable de cette arme. Puis, remplaçant l'usage de l'artillerie au cours de la révolution haïtienne dans la tradition occidentale de technique et de science, il en vient aux conséquences politiques pour Haïti de l'absence de maîtrise par ce pays de l'usage de l'artillerie sur mer.

I- De l'usage de l'artillerie par les indigènes au cours de la révolution haïtienne

Au début de la révolution, les esclaves insurgés ne maîtrisent pas l'art militaire. Ils ne savent pas manier les canons. Avec l'expérience, ils parviennent à utiliser très judicieusement l'artillerie dans les combats sur terre mais ils ne réussissent pas à se doter d'une marine militaire et de l'artillerie qui en fait la puissance.

I-a De la maîtrise de l'usage l'artillerie sur terre

Les indigènes insurgés de Saint-Domingue, les esclaves surtout, ont payé de leur sang l'apprentissage de l'art militaire en général, du maniement des armes, en particulier de l'artillerie, comme le prouve ce qui suit. En septembre 1791, des esclaves recrutés sous le nom de Suisses, aident les affranchis à remporter à Pernier dans la Plaine du Cul-de-Sac, la victoire sur les colons blancs qui les trahissent tout de suite. Or, voilà que les blancs rompent l'accord avec les affranchis qui sont vaincus au Bel Air à Port-au-Prince et sont maintenant acculés à Santo dans la Plaine du Cul-de-Sac. Les affranchis recherchent et obtiennent l'appui des esclaves qui se lancent contre des blancs armés venus de Port-au-Prince, équipés de cavalerie et d'artillerie. Les esclaves insurgés démontrent leur ignorance totale dans le maniement des canons donc de l'artillerie.



Les affranchis nommèrent capitaine général des ateliers, un jeune noir, brave et intelligent... Hyacinthe Ducoudray et un autre Noir Garion Santo, major-général. [...] Dans la nuit du 30 au 31 mars, les esclaves se soulevèrent [...] Ils marchèrent au nombre de 15 000 sur la Croix-des-Bouquets, Hyacinthe à leur tête, et commandés par des hommes de couleur répandus dans leurs rangs. Dans toute cette multitude, il n’y avait pas plus de soixante fusils. Ils étaient armés de couteaux, de houes, de bâtons ferrés.... A trois heures du matin ils abordèrent les Blancs rangés en bataille avec une détermination prodigieuse. Les Noirs fanatisés par leurs sorciers couraient à la mort avec gaieté, s’imaginant qu’ils ressusciteraient en Afrique. Hyacinthe, armé d’une queue de taureau, parcourait les rangs, disant qu’elle détournait les balles. Pendant qu’il tenait en échec les dragons blancs, il faisait attaquer d’un autre côté, la garde nationale.

« **LA LIBERTÉ SE
PAIE AU PRIX DU
SANG.** »

Les jeunes colons du Port-au-Prince qui composaient ce corps, quoique braves et magnifiquement équipés, ne purent résister à l’impétuosité des insurgés. Ils perdaient du terrain quand Philibert avec ses Africains vint rétablir le combat. [...] Les régiments d’Artois et de Normandie, par des feux vifs et soutenus, renversaient des lignes entières de Noirs qui se précipitaient sur les baïonnettes. Par intervalles, les dragons faisaient de brillantes

charges, mais ils étaient vite refoulés dans le bourg par les insurgés qui se cramponnaient avec rage à leurs chevaux, se faisaient sabrer et les démontaient. Le carnage le plus affreux avait lieu dans l’endroit où se tenait l’artillerie de Praloto. Les Noirs se précipitaient audacieusement sur les canons ; mais ils étaient écrasés sous la mitraille la plus meurtrière ; ils fléchissaient un peu, lorsque Hyacinthe ranima leur ardeur par ces paroles, en agitant sa queue de taureau ! “En avant ! En avant ! Les boulets sont de la poussière.” [...] On vit des insurgés s’emparer des pièces, les tenir embrassées et se faire tuer sans lâcher prise ; on en vit fourrer le bras dans l’intérieur des canons pour en arracher les boulets, et s’écrier en s’adressant à leurs camarades : “Venez, venez, nous les tenons ! Les pièces partaient et leurs membres étaient emportés au loin. Après six heures d’un tel combat, l’armée du Port-au-Prince fut obligée de céder à la supériorité numérique... Ils [les Blancs] avaient perdu 100 soldats, et les insurgés comptèrent au moins 1 200 hommes tués. [1]»



Citadelle LAFERRIERE ▲
(Cliché de JM THEODAT)



Les indigènes révoltés de Saint-Domingue rationalisent, comme on va le voir, leur conduite dans l'art de la guerre. Toussaint, dans le camp espagnol, fait entraîner ses troupes par des officiers royalistes qui les initient à la discipline et aux méthodes de guerre des Européens. Au lendemain de la proclamation de l'affranchissement des esclaves de Saint-Domingue, commence dans cette colonie, aux ordres des commissaires civils Sonthonax et Polvérel, puis de Toussaint, Rigaud et Beauvais, une guerre sur terre contre les Espagnols et les Anglais. Toussaint fait subir à ses troupes de terre un nouvel entraînement par des officiers républicains. Sortent des rangs quatre colonels : Desrouleaux, Clerveaux, Moïse et Dessalines. Ce dernier obtient le commandement du quatrième régiment, appelé régiment des sans-culottes, en référence aux révolutionnaires français qui prennent les armes contre les tyrans (les rois) les ci-devant ou nobles, les calotins ou évêques portant une tiare ou calotte.

« LA MAÎTRISE MILITAIRE DEVIENT UN LEVIER DÉCISIF. »

Le régiment s'appelle encore demi-brigade, modèle d'organisation militaire venue de France. Les troupes de Toussaint (noir) Laveaux (Français blanc), Rigaud et Beauvais (mulâtres) combattent tous pour la République française et dans le cadre des armées de la République. Toussaint joue un grand rôle dans la lutte contre les forces de Jean-François et de Biassou qui combattent pour l'Espagne royaliste. L'Espagne est vaincue en Europe en 1795. Elle signe cette année le traité de Bâle qui établit la paix entre elle et la France, pays auquel elle cède la partie orientale de l'île. À partir de cette date les républicains

de Saint-Domingue combattent uniquement les Anglais et leurs alliés locaux affranchis et colons blancs.

Au cours de la guerre sur terre contre les Anglais, les indigènes ne cessent de faire de grands progrès dans la maîtrise de l'art militaire, des techniques y relatives, y compris l'artillerie. Ils apprennent à manier les canons de façon efficace. En 1796, Pétion basé au fort Ça-Ira bloque avec son artillerie l'avance des Anglais marchant pour enlever Léogane. Au cours de la guerre du Sud entre Toussaint et Rigaud, Pétion disposant d'une batterie de canons, ferme l'entrée du Pont de Miragoâne aux troupes de Dessalines. Ce dernier démontre sa capacité de manœuvre en opérant un grand mouvement pour contourner les forces de Pétion, se porter sur ses arrières et de cette façon le mettre hors du jeu. En février 1802, Gabart au Fort Libre, fait canonner l'escadre du général français Boudet qui tente de débarquer à Saint-Marc et l'oblige à se replier sur Montrouis [2]. En mars 1802, l'artillerie de la Crête-à-Pierrot fauche, décime et désorganise les régiments français montant à l'assaut du fort avant que deux escadrons de la cavalerie indigène ne viennent les mettre en déroute. Le 18 novembre 1803, Dessalines démontre à Vertières sa capacité de manœuvrer ses troupes et d'assigner un rôle judicieux à l'artillerie.

Son plan pour enlever le Cap prévoit de contraindre Rochambeau le général en chef français et la garnison à ses ordres de rester dans la basse ville, soumise à une canonnade à partir de la Vigie, d'attaquer la Barrière Bouteille, porte d'entrée de la place, de recourir à l'artillerie pour éteindre les feux des forts à l'assaut desquels se lanceraient les forces indigènes. Mais Rochambeau sort de la ville et vient se retrancher dans des

positions fortifiées à Vertières tandis que les artilleurs indigènes sont tués sur leurs batteries. Dessalines ne perd pas son sang-froid. Il imagine et décide d'occuper la butte Charrier d'où il peut faire jouer l'artillerie contre les ouvrages de défense du Cap, compris Vertières. Au prix de sacrifices inouïs, à force de bravoure et grâce aux talents de ses soldats et de ses meilleurs lieutenants Capois et Gabart, il y parvient. Une fois maîtres de cette position, les indigènes s'y arc-boutent et y dressent une batterie dont les boulets mettent à mal les soldats français de Vertières qui sont contraints à l'évacuation. La victoire reste aux indigènes. Le poste de commandement du général en chef français tombe entre leurs mains. Tous les forts des hauteurs du Cap sont désormais à leur portée. Dessalines vient de se révéler un général avisé talentueux face à un général européen. En un seul jour il vient de réaliser une prouesse remarquable, quand on se rappelle que plusieurs généraux européens ont peiné des semaines devant la Crête-Pierrot. La faiblesse des indigènes est grande une fois qu'on en vient à l'artillerie de marine.



I-b Absence de maîtrise de l'artillerie sur mer

Dépourvue de marine, la colonie bénéficie d'un appui précieux grâce à la course développée par Sonthonax. Lors de son départ, la carence de forces navales françaises par rapport aux ennemis est manifeste. Laveaux se plaint que le 26 mai 1794 les Espagnols ont enlevé un de ses corsaires [3]. Les Espagnols ont, alors, 4 bateaux de 74 canons, autant de frégates, les Anglais 6 vaisseaux, 6 frégates et quelques corvettes. La Hyena, bloquée au Port-de-Paix est le seul bâtiment qui reste à la République. Il manque de câbles, d'ancres et de cordages ; de surcroît, aucun soutien ne vient plus de Genêt, ministre de France à Philadelphie [4]. Seul, le moral est bon [5].

Laveaux, privé de secours de la métropole, fait appel aux agents consulaires de la France aux Etats-Unis. Au milieu de l'été 1794, apparaît à Charleston un « Conseil pour la République » placé sous la direction du consul de France qui se charge de pourvoir la ville de Port-de-Paix en vaisseaux et moyens de guerre de toutes sortes. Laveaux, favorablement impressionné par la constitution de ce conseil, lui délègue un représentant qui entre en contact avec le consul de la ville et par son intermédiaire avec le Commissaire Fauchet à Philadelphie. Un secours de 1 600 barils de farines parvient en urgence à Laveaux.

Des agents et marchands de Baltimore et de Philadelphie avancent des crédits. Le conseil envisage l'expédition de vivres et munitions. Il considère la nécessité de se procurer des vaisseaux rapides, bien armés pour la course, comme moyen de se ravitailler. Pour maintenir sa neutralité proclamée, le gouvernement américain a interdit à ses citoyens d'armer

des bateaux sans autorisation du président. (Actes des 22 mai et 4 juin 1794) Des officiels et marchands intéressés arrivent à contourner la loi. Ainsi sont achetés le Général Laveaux, l'Industrie de Carvin... Dans la guerre de course concernant directement Saint-Domingue se sont illustrés, entre autres, les citoyens Jean Bouteille, François Hervieux, Joseph Langlois, Jean Gaillard, François Bar, Alexandre Bolchoz, César Péronne, François Chabert. Leurs nombreuses prises permettent à Laveaux de se procurer une flottille pour garder les côtes du Nord, de Monte-Christi à Port-de-Paix [6].

« L'ABSENCE DE MAÎTRISE NAVALE FRAGILISE LA LUTTE. »

Des Gonaïves, Louverture demande à Laveaux une commission en faveur d'un certain Louis Vestrack qui est en train d'armer pour la course [7]. Les barges de Rigaud longent les côtes du Sud. Les longs bateaux armés partis des Gonaïves et de Léogane sont un danger pour les navires anglais pris par les calmes au large des côtes. Les républicains interceptent les communications des Anglais entre Port-au-Prince l'Arcahaie et Montrouis. Les embarcations anglaises qui assurent le commerce entre ces points doivent être convoyées. Il peut même arriver que le cabotage soit bloqué [8]. Laveaux a sa « marine [9] flibustière » qui opère en liaison avec les corsaires américains basés à Charleston [10]. Les corsaires partis de points divers sont capables de réduire considérablement le support aux postes de Saint-Domingue par une marine anglaise stationnée en Jamaïque responsable de cette colonie, des Bahamas, de Honduras et incapable de patrouiller partout à la fois.

Après l'abolition de l'esclavage (4 février 1794) par la Convention, le Comité de Salut Public dépêche aux îles du Vent Victor Hugues qui débarque en Guadeloupe en juin 1794. Il y proclame l'affranchissement des esclaves en vertu du décret de la Convention. Il recrute des nouveaux libres pour renflouer son armée décimée par les combats et les maladies. Avant le retrait final des Anglais de Guadeloupe (décembre 1794) il passe à l'offensive dans la Caraïbe [11]. La Convention le renforce de 19 bâtiments porteurs de 2 070 hommes de troupes, d'armes et munitions. Cette expédition perd un bateau portant 550 militaires mais elle permet à Hugues de soutenir des révoltes à Grenade, à Saint-Vincent et de faire passer Sainte-Lucie, Saint-Eustache et Saint-Martin sous l'autorité de la France [12]. Il entreprend une guerre maritime contre le commerce anglais en créant trois flottilles combinées de navires de guerre et de corsaires pour harceler les approches de la Caraïbe de Barbade à Porto-Rico [13]. Ces forces sont nettement inférieures à celles des Anglais qui disposent de 31 navires et de quelques corvettes totalisant 1,412 canons. La course se poursuit en une « guérilla maritime d'île en île [14]. » Les succès des premiers assauts de Hugues en Guadeloupe empêchent les Anglais de porter à Saint-Domingue le coup décisif envisagé après la prise du Port-au-Prince [15]. Une solidarité maritime s'établit entre les républicains à l'échelle de la Caraïbe.



Du 13 juin 1794 au 29 juin 1795 les corsaires de Rigaud, parfois lourdement armés, enlèvent 23 navires chargés de marchandises, dont deux portant en tout 750 Noirs, sans compter un grand nombre d'autres appartenant à la Jamaïque [16]. La course française partie de Saint-Domingue, toujours très active, capture 200 navires anglais de janvier 1795 à janvier 1796. En février 1796, les côtes de la Jamaïque sont infestées de corsaires partis des Cayes [17]. Le chef de la division navale de France, le commandant Thomas, parti sans ordre positif pour secourir les républicains de Curaçao est tué. L'expédition anglaise commandée par Abercomby porte un coup sévère à la course française dans la Caraïbe lorsque les forces de marine venues avec elle écrasent la flotte de Sonthonax [18].

Au cours de la guerre du Sud, le bateau américain Experiment, agissant dans l'intérêt de Toussaint, détruit les barges de Rigaud au large de Montrouis [19], Quant à Toussaint, comme condition imposée par les Anglais, il ne doit pas avoir de navires à plus de vingt kilomètres

des côtes. Il ne peut sans visa des consuls anglais et américaines envoyer un navire du Cap à Port-au-Prince et vice-versa. Sur mer, les indigènes de Saint-Domingue ne dépassent pas le niveau de barges. On retrouvera au cours de la guerre d'indépendances des barges canonnières manœuvrées par des insurgés de la côte Sud de Saint-Domingue. Du Cap et Port-au-Prince, les noirs, montés sur des bateaux plats dits barges, surveillent les bateaux américains. Quand ils s'emparent d'un de ces navires américains, ils n'y tuent personne, se contentent d'embarquer sur un canot le capitaine et l'équipage puis ils conduisent leur prise au port le plus proche [20]. De telles barges sont des aides précieuses. « Elles peuvent fournir des informations et participer, dans une faible mesure, à des actes de piraterie. En aucun cas, elles ne peuvent devenir des navires supportant une artillerie lourde.

En faisant appel à l'artillerie sur terre comme sur mer, les indigènes de Saint-Domingue se retrouvent, sans le savoir, dans une tradition occidentale de technique et de science sur laquelle il importe de s'arrêter afin d'en

comprendre les conséquences politiques pour le peuple haïtien au lendemain de 1804.

II- Tradition occidentale de technique et de science dans l'artillerie

La poudre à canon apparue peut-être en Inde avant la Chine [21], provoquera en Occident, pour des raisons que nous ne considérerons pas ici, des bouleversements politiques, technologiques et scientifiques qui retiendront notre attention.

Sur le plan politique, le canon permet d'assaillir les châteaux-forts des seigneurs féodaux qui manquent de ressources pour se procurer la nouvelle technologie. La puissance de l'État s'en trouve renforcée. Pour de nombreuses raisons, la centralisation ne peut être totale, l'Europe se divise en plusieurs Etats qui, pour se consolider, doivent imposer de nouvelles taxes, que les seigneurs féodaux ne peuvent prélever.

« LA SCIENCE DE LA GUERRE FAÇONNE L'ÉTAT MODERNE. »

Dans l'immédiat, les conséquences sur le plan politique nous intéressent moins que celles qui se posent sur le plan scientifique. Concernant ce dernier aspect, observons que l'italien Tartaglia, âgé de douze ans en 1512, victime à Brescia de la soldatesque française équipée de canons, devient un grand mathématicien [22], et écrira sur l'artillerie non pour développer la science dans un esprit purement intellectuel mais dans le cadre de la préparation d'une offensive de Charles Quint et de Venise contre l'empire ottoman.

C'est ce qui nous vaut la Nova scientia, la Science nouvelle, publiée en 1537. Pour parvenir à ses conclusions en artillerie, Tartaglia étudie le quadrant des canoniers, la squadura, manuel, où sont consignées les expériences pratiques, et qui indique à quel angle il faut placer le canon pour atteindre un objectif situé à une distance déterminée. Tartaglia examine la trajectoire courbe de la balle de canon et tente de construire une science du mouvement sur des fondations mathématiques [23].

Pendant ce temps, Venise, contrainte de renforcer ses défenses face aux pirates, aux Turcs, aux Habsbourg, doit prêter plus d'attention à l' Arsenal de la cité, « complexe militaire et maritime d'avant-garde dans la Méditerranée médiévale » [24], « centre réputé de technologie et entreprise industrielle de pointe en Europe » [25]. Cette institution rappelle l' Arsenal du Pirée, construit entre 329 et 346, d'après des règles théoriques et pratiques fondées sur la vision mystique des nombres développée par Pythagore, vision qui remonte peut-être aux vieilles civilisations de la Mésopotamie et de l'Égypte [26].

En 1526, le Sénat de Venise et le Collegio de la Republica font appel à la science en vue de remanier la construction navale. Vettor Fausto, célèbre par sa traduction philologiquement correcte d'un traité pseudo-aristotélicien, Problèmes mécaniques, imprimé à Venise en 1517, propose au Sénat la construction d'un quinquirème, dont le design est basé, suivant ses dires, sur l'étude des anciens Grecs [27]. Le quinquirème, (une galéasse de vingt-huit bancs à raison de cinq rameurs par banc et de chaque côté), lancé en 1529, tient la mer mieux qu'une galère légère mais le rêve de Fausto sombre lorsque son navire est

frappé par un orage en 1570[28]. Vers 1531, le Portugais Pedro Nunes trouve des failles dans les suppositions relatives aux problèmes des rames. Nunes souligne que « le mouvement de la rame implique deux autres : celui du bateau qui est linéaire et celui propre de la rame qui est circulaire. Nunes ne publie qu'en 1566 ses conclusions qui sont reproduites presque intégralement par deux auteurs différents en 1599 et en 1615[29]. Galilée est déjà à l'œuvre.

« L'ARTILLERIE DEVIENT UN OBJET DE SCIENCE. »

Très jeune, Galilée possédait déjà tout le bagage intellectuel sur la physique, de l'époque, d'Aristote et d'Archimède jusqu'à la Renaissance en Europe [30]. La science de Galilée a ainsi une origine intellectuelle mais ses racines empiriques et d'ordre technique sont nombreuses et concernent des problèmes contemporains. Par exemple, l'usage des armes à feu donne un rôle considérable aux ingénieurs militaires, tel Guidobaldo del Monte[31], futur protecteur de Galilée, qui trouvent un prestige dans l'explication de la trajectoire des projectiles. Galilée donnera en privé des leçons sur l'architecture militaire et sur les fortifications, au cours desquelles il puise dans l'œuvre de Tartaglia [32]. Fabricant d'instrument, il invente même un compas militaire plus complexe mais similaire à celui de l'Anglais Thomas Hood, professeur au premier collège d'enseignement public de mathématiques pour la navigation établi à Londres [33].



Appelé à enseigner l'architecture militaire, Galilée traite de la balistique et cette question n'est pas sans influence sur sa préoccupation pour l'étude du mouvement [34]. La question de l'artillerie abordée par Galilée dans des études privées pose des problèmes nouveaux une fois que vers la fin du XVe siècle on commence à introduire cette arme sur les navires. En 1592, l'un des commissaires de l' Arsenal de Venise, Giacomo Contarini, demande à Galilée son avis sur le placement des rames dans une galère [35]. Galilée franchit en 1593 le seuil de l' Arsenal de Venise, où grâce à la médiation de son corps exécutif, il entre en contact avec les charpentiers de navires et les fabricants de rames. Dans sa réponse à propos du placement des rames de galère, Galilée tient compte du traité aristotélicien : Problèmes mécaniques, déjà exploité et critiqué par le savant portugais Pedro Nunes [36].

Plus tard, Galilée rappellera le champ de réflexion que la fréquentation assidue de l' Arsenal de Venise peut offrir aux esprits spéculatifs. Cette fréquentation a été essentielle pour la découverte par Galilée de la question de la résistance des matériaux. Il

montre que des machines étant construites sur les mêmes proportions, les plus petites résistent mieux que les plus grandes. En première page, Galilée insiste sur une galéasse qu'on craint de voir succomber sous le poids de son énorme masse [37]. On pense à la fragilité des énormes caraques portugaises. La connaissance de la résistance des matériaux est nécessaire à la construction na-

Galilée se penche sur l'hydrostatique, un des aspects de la physique moderne qu'il aborde très tôt et qui aura « les conséquences les plus profondes sur sa pensée » [38]. Jeune, Galilée étudie des travaux d'Archimède sur l'équilibre des plans et sur les corps flottants. Il écrit son premier traité : La Bilancetta dans lequel il décrit une balance qui applique le principe d'Archimède aux poids spécifiques [39]. Jurgen Renn et d'autres chercheurs notent que Galilée se montre partisan d'Archimède dans des traités sur l'équilibre hydrostatique, datés de 1586-1587. Dans un manuscrit De Motu antiquiora (1590), il essaie, comme ses prédécesseurs Benedetti et Guidobaldo, de réviser la théorie d'Aristote sur le mouvement en recourant à l'aide de l'hydrostatique d'Archimède [40]. Il revient sur l'hydrosta-

tique en 1607-1608 puis en 1611-1612. En 1611 il s'agit d'expliquer pourquoi les corps flottent. A la demande de son patron, le Grand-Duc, Galilée écrit sur la question un Discours qui paraît vers la fin de mai 1612. Galilée soutient qu'un corps flotte non en raison de sa forme mais en vertu de son poids. Il s'aligne sur Archimède.

Au fur et à mesure, les armées d'Europe créeront des écoles d'artillerie. A cause de l'expansion hors d'Europe, les États de ce continent ne se battent pas tant pour un morceau de terre chez eux. Ils se battent de plus en plus pour les possessions outre-mer et pour le commerce du monde. Depuis le XVe siècle, les Portugais et les Espagnols sont en haute mer. Prévoyant que les petits bateaux des découvertes ne suffisent plus pour le transport océanique, le pouvoir royal en Espagne, invite en juillet 1494, mars 1498 et en 1502 à la construction de navires de 400, 1 000 tonneaux et plus. Le galion fait son apparition dans la navigation transatlantique [41]. Au Portugal, l'augmentation du trafic avec l'Inde entraîne celle du tonnage des navires. Les vaisseaux portugais atteignent une capacité de 400 tonneaux sous le règne de Manuel Ier et même plus de mille vers le milieu du XVIe siècle [42].

« LA SCIENCE DEVIENT UN OUTIL DE PUISSANCE. »

Un autre facteur apparaît, c'est la nécessité de l'artillerie navale. C'est ainsi que les Portugais vont développer un nouveau modèle de navire le galion, particulièrement adapté à la guerre sur mer [43]. Les nefs et les galions sont les deux grands navires de la Carreira da India, route bien plus difficile et douloureuse que celle de la traversée de l'Atlantique.

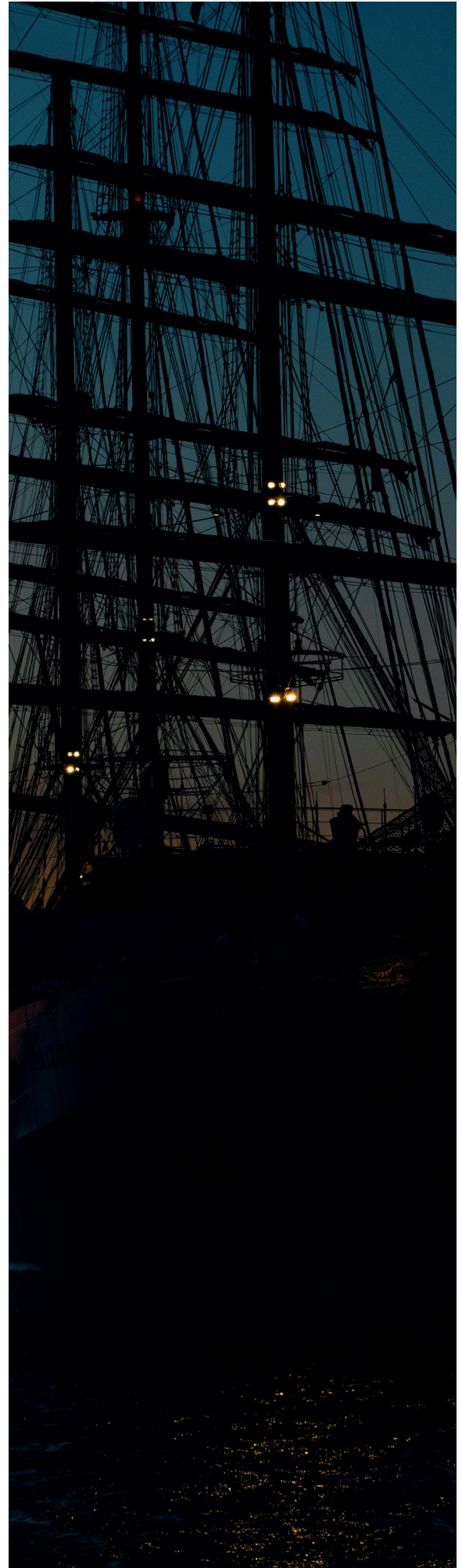


Le Portugal et l'Espagne développent leur navigation sur la base des mathématiques et de l'astronomie antique. Les puissances rivales, la Hollande, l'Angleterre et la France la copient et la renouvellent en s'appuyant de plus en plus sur la science moderne développée à la suite de Galilée par les Descartes, les Huygens, les Newton et les Leibniz. La Hollande entre en contact avec Galilée retenu en prison par l'Inquisition. La France catholique se montre pragmatique lorsqu'elle s'intéresse à la science de Galilée que les savants de l'Angleterre, tous résolument coperniciens, s'appliquent à étudier.

La physique est nécessaire à la construction de nouveaux navires et la chimie aide à traiter le salpêtre pour fournir la poudre à canon dont l'usage ne cesse d'augmenter. Dès la fin du XVIIe siècle l'Angleterre, engagée la dernière au milieu du XVIe siècle dans la compétition pour les mondes nouveaux, se hisse en tête sur le plan pratique et théorique. Cela tient à plusieurs facteurs. La monarchie anglaise, affranchie de la tutelle de la papauté, n'hésite pas à soutenir ses gens de savoirs, à collaborer étroitement avec ses marins et marchands dans l'entreprise coloniale. L'Angleterre copie la science de la navigation des Portugais et des Espagnols avec la même ardeur qu'elle applique à pirater leurs navires à leur faire la guerre. Elle développe les sciences de façon créatrice en procédant à des observations empiriques telles que recommandées par Boyle et en s'élevant au niveau théorique développé par Newton. Elle s'efforce d'appliquer la science, consciente de son importance pour la colonisation et pour la grandeur du royaume. En ce sens, on ne saurait sous-estimer le rôle de la philosophie de Francis Bacon. Les Portugais et les Espagnols se sont contentés

d'user, voire de gaspiller les richesses tirées des mondes nouveaux. Francis Bacon donne un sens à la conquête des mondes nouveaux en prônant la recherche de l'hégémonie sur mer. L'Anglais Walter Raleigh au début du XVIIe siècle affirme : qui est maître de la mer, est maître du commerce du monde, qui est maître du commerce du monde, est maître des richesses du monde, qui est maître des richesses du monde est maître du monde.

La marine marchande nécessaire au commerce doit être soutenue par la marine militaire. L'artillerie est une arme essentielle à la marine militaire. Le salpêtre, matière de base de la poudre à canon, est considéré par les monarques comme un produit stratégique, dont ils se réservent le monopole. L'Angleterre se procure en Asie le salpêtre que sa Compagnie des Indes achète au Bengale, à Surat et transporte par sac. La Royal Society prête une grande attention au salpêtre et à la poudre à canon, dont la demande grandit avec la croissance de la marine.





Celle d'Henry VIII comptait 200 canons, celle d'Elizabeth contre la Grande Armada compte 700. La flotte du Ship's Money de Charles Ier en possède près de 1200 ; la marine de Cromwell à l'interrègne en mobilise 4 000. Au fort de la guerre contre l'Espagne, l'Angleterre consomme 100 tonnes de poudre par an. Les forces de Charles Ier en temps de paix utilise plus de 250. Au temps des guerres de Charles II contre la Hollande, cette quantité est à peine suffisante [44]. La poudre à canon depuis son apparition en Europe a trouvé des usages autres que militaires : par exemple elle sert dans l'exploration minière : raison de plus de travailler au perfectionnement de sa composition dans des buts d'efficacité. Au sein de la Royal Society, la poudre à canon tient un grand rôle particulièrement chez Boyle dans l'élaboration des principes de la philosophie naturelle, dans la promotion de la science expérimentale et d'une discipline telle que la chimie [45].

Il a occupé la première place comme concepteur de navires durant la dernière moitié du XVIIe siècle. Il peut prévoir la quantité d'eau qu'un bateau déplace en sa progression en se fondant sur le principe d'Archimède, qu'il est le premier à mettre en pratique. En conséquence, les vaisseaux qu'il dessine et construit peuvent porter leurs canons à une hauteur plus grande au-dessus de l'eau que les bateaux antérieurs construits sans ces calculs. Il passe pour avoir écrit un traité sur la construction navale qui, selon Evelyn, décrit toute la partie mécanique, et l'art de construire des navires et de former des hommes de guerre. La méthode de procéder qu'il a introduite a donné lieu à une investigation plus sérieuse sur la distribution des poids de la

coque et de l'équipement sur les vaisseaux de guerre.

Un navire doit non seulement flotter à un certain niveau de la ligne de charge, il doit aussi résister à toute inclinaison par rapport à la verticale [46]. L'équilibre est important pour des bateaux de guerre qui portent leur armement sur les côtés. Le système anglais accorde la priorité à l'armement aux dépens de la vitesse. D'où un coût élevé de la coque pour des bateaux de guerre qui, depuis le milieu du XVIIe siècle, portent leur armement sur les côtés [47]. Anthony Deane applique la science mathématique au calcul du déplacement. Richard Haddock réalise les calculs de poids des structures. On doit à Deane un traité sur la construction navale : Deane's Doctrine of Naval Architecture, par Sir Anthony Deane 1670[48]. L'Angleterre connaît dans ce domaine une avance relative par rapport à la France, où suivant les principes des jésuites on continue de s'embourber dans l'aristotélisme, tandis que dans la Manche on adopte plus franchement les principes d'Archimède [49]. Anthony Deane, conseiller municipal à Harwich, et brillant architecte de la marine anglaise, dont il est le patron depuis 1662[50].

Au XVIIIe siècle, la France se détache comme pionnière dans la réflexion sur la construction navale avec l'œuvre de savants mathématiciens, astronomes, physiciens au savoir encyclopédique : Pierre Bouguer, qui écrit le premier traité d'architecture navale, le Suisse Jean Bernoulli, son compatriote et élève Leonard Euler (qui écrit *Scientia navalis*) [51]. L'Angleterre maintient sa supériorité globale en matière maritime. L'Angleterre donne une priorité systématique à l'esprit offensif dans l'organisation d'une marine militaire en vue de défendre son commerce international [52]. La dimension

des bateaux, le nombre élevé des canons qu'ils portent doivent lui donner l'avantage. Elle invente la tactique de la ligne de bataille qui lui permet de déployer contre ses adversaires la masse formidable de son artillerie [53]. Préoccupée de l'interception des navires ennemis elle peut moins se soucier de la célérité en haute mer [54]. Elle compte de plus en plus sur les ressources humaines et matérielles de la Nouvelle-Angleterre pour affronter la France. Elle l'emporte dans sa rivalité militaire avec ce dernier pays et elle en vient à bénéficier de l'apport d'une colonisation plus diversifiée. Alors que la France est amenée à ne compter que sur les ressources de ses colonies des Antilles, l'Angleterre tire des revenus de l'Amérique du Nord, de ses possessions des Antilles et de l'Asie [55]. Le commerce colonial de la France comporte un seul modèle, celui d'exportations de denrées tropicales vers la métropole, supérieures en coût aux marchandises d'Europe importées par les colonies. Avec ses colonies du Nord, l'Angleterre possède un second modèle où la métropole vend plus qu'elle n'achète des colonies. Enfin, un négoce avec l'Asie, plus important que celui de la France, donne un rayonnement plus large au commerce de l'Angleterre [56]. Les recherches de Newton ont fortement contribué à la chute de la mécanique aristotélicienne et, selon Ferreiro, la montée de l'architecture navale d'inspiration newtonienne commencera durant la première moitié du XVIIIe siècle (1727-1746) [57].

Avant 1789, la France et l'Angleterre se livrent quatre grandes guerres au cours desquelles la marine joue un rôle prioritaire. Au lendemain de cette date, elles sont les deux protagonistes qui s'affrontent au cours de guerres qui débutent en 1792 pour ne se terminer qu'en 1815. La France

aura gagné beaucoup de batailles terrestres. Mais la victoire de marine de l'Angleterre au cours des batailles d'Aboukir (1798) et de Trafalgar (1805) lui permettent de parvenir à la victoire finale à Waterloo. Maîtresse des mers, elle tire les profits du commerce du monde, elle peut susciter et animer des coalitions successives contre la France.

L'Angleterre, en mettant l'embargo contre Saint-Domingue de 1793 à 1800, y a favorisé la révolution. Une fois qu'elle a levé cet embargo, elle a permis à la France de débarquer des troupes et de mettre fin au pouvoir de Toussaint Louverture. Lorsqu'elle a rompu la paix d'Amiens en mai 1803, elle a facilité la victoire des indigènes. Cette victoire a des limites. Après Vertières, Rochambeau a signé une capitulation avec Dessalines, juste pour avoir huit jours avant d'évacuer le Cap. Mais c'est pour se constituer, avec tout son convoi, prisonnier de la marine anglaise, lourdement pourvue d'artillerie qui bloque la ville. Dès lors, l'indépendance proclamée en 1804, se réalise dans la dépendance à l'égard de la marine militaire et marchande britannique ainsi que du commerce de la jeune nation américaine dans la Caraïbe.



Bibliographie

1. Madiou, Th. *Histoire...*, (1847), I, Livre VI.
2. Madiou, Th. *Histoire...*, (1847), II. pp. 179-180.
3. A. N. CC9A9. *Lettre à la Convention (1 vendémiaire an III)*.
4. A. N. CC9A9. *Lettre du commandant de la corvette la Hyena à la Convention nationale (10 juin 1794)*.
5. A. N. CC9A9. *Adresse à tous les marins à bord de la... Hyena (1 nivôse an III)*.
6. Jackson, M. *Privateers...* op. cit.
7. Laurent, Gérard. *Toussaint Louverture à travers sa correspondance, 1953, Lettre du 17 brumaire an IV*.
8. Geggus. *Slavery, War...* 153, 244.
9. A. N. CC9A12. *Lettre de Leblanc du 5 brumaire an V*. A. N. CC9A11. *Lettre de la commission au ministre (16 nivôse an 5). Suit une intéressante correspondance du commandant Thomas*.
10. *Ibid.* 153.
11. Jackson, Melvin. *Privateers in Charleston, 1793-1796*, Washington, 1969, 88.
12. Poyen, H. de. *Les guerres des Antilles, [Extrait du mémorial de l'artillerie de la marine]*, Paris, 1896, 88-99.
13. Jackson, Melvin. *Privateers in Charleston*, op. cit., 64, 88.
14. Perotin-Dumon, Anne. *La Guadeloupe, la colonisation et la révolution. Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1975, 113*.
15. Jackson, M. *Privateers...* Op. cit.
16. Edwards, Bryan. *An Historical Survey... 1797*, p. 173.
17. Richmond, H. W. *The Spencer Papers*. Vol. 1, 1924, pp. 236, 247, 283, 298.
18. A. N. CC9A12. *Lettre de Leblanc du 5 brumaire an V*. A. N. CC9A11. *Lettre de la commission au ministre (16 nivôse an 5). Suit une intéressante correspondance du commandant Thomas*.
19. Saint Louis, Vertus. *Aux origines du drame d'Haïti. Droit et commerce maritime, 1794 -1806, Port-au-Prince, Imprimeur II, 2006, p. 110*.
20. Laujon. *Précis historique de la dernière expédition de Saint-Domingue*, p. 203.
21. Asitesh Bhattacharya, "Gunpowder and its Applications in Ancient India": in Brenda J. Buchanan. *Gunpowder, Explosives and the State: A Technological History*: Aldrshot: Ashgate, 2006, pp. 42-50.
22. Matteo Valleriani, *Galileo Engineer: Boston Studies in the Philosophy and History of Science, 2010, Springer, Dordrecht, vol. 269, p. 10*.
23. France, Catherine Ann. *Gun-nery, and the Struggle for the New Science (1537-1687)*: Ph. D. Thesis: University of Leeds, September 2014.
24. Coralic, Lovorka. "The Ragusans in Venice from the Thirteenth to the Eighteenth Century": *Dubrovnik Annals, 3 (1999): 13-40*.
25. McClellan, James. *Dorn, Harold. The Geography of Science: Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1991 (1999), p. 235*.
26. Hovgaard, William. "The Arsenal in Piraeus and the Ancient Building Rules": *Isis, 1926, no. 8, pp. 10-20, p. 15*.
27. Valleriani, Matteo. *Galileo Engineer. (2010), pp. 137-138; Lila Campana, Vettor Fausto (1490-1546), Professor of Greek and Naval Architect: A New Light on the 16th-Century Manuscript Misure di Vascelli Etc., Di... Proto Dell'Arsenale Di Venitia: Texas A&M University, Thesis for the Master of Arts, December 2010. oaktrust.library.tamu.edu/bistream/handle1969.1/148455/Campana.pdf*
28. Valleriani, Matteo. *Galileo Engineer. (2010), p. 137. Campana, Lilia. (2010): pp. 19, 23. Frederic C. Lane, Venetian Ships and Ship-builders of the Renaissance: The Johns Hopkins Press, 1934, 1992, pp. 64-71*.
29. L. Ferreiro, « The Aristotelian Heritage in the Early Naval Architecture, from the Venice Arsenal to the French Navy, 1500-1700 », *Max-Planck Institute for the History of Science, 2009, Theoria 68 (2010): 227-241, p. 232*.
30. Koyré, Alexandre. *Etudes galiléennes. I. A l'aube de la science classique*, Paris, Hermann & Cie, 193; W. A. Wallace, « Galileo Galilei and the Doctores Parisenses »: R. E. Butts et Joseph C. Pitt. (1978), pp. 87-88.
31. Briost, Pascal. « Familiar Demonstrations in Geometry»: *French and Italian Engineers and Euclid in the Sixteenth Century* », *History of Science, no. 47, 2009, pp. 1-26, p. 16*.
32. Galileo Galilei, *Operations of the Geometric and Military Compass: Padoue, Pietro Marinelli, (1606): Traduit par Stilman Drake, Smithsonian Institution Press, Washington, 1978, p. 15; Valleriani, Matteo. (2010: Ch. III*.
33. *Ibid.*: pp. 9-10, 22.
34. Büttner, Jochen. *Damerow, Peter. Renn, Jürgen. « Traces of an Invisible Giant: Shared Knowledge in Galileo's Unpublished Treatises »*, *Max Planck Institute for the History of Science, 2002, Preprint 228, pp. 3-23, p. 6*.
35. Ferreiro, Larrie. (2009), (2010): 231, 232.
36. Ferreiro, Larrie. *Theoria: (2010)*.
37. Galilée. *Discours concernant deux nouvelles sciences*, Maurice Clavelin, Ed. PUF. 1972.
38. Stilman Drake, "Galileo Gleanings VIII: The Origin of Galileo's Book on Floating Bodies and the Question of the Unknown Academician": *Isis, vol. 51, 1960, pp. 56-63*.

39. Valleriani, Matteo. (2010), p. 36.

40. Büttner, Jochen. Damerow, Peter. Renn Jürgen. (2002), pp. 7-8.

41. José Ramon Carriazo Ruiz, *Tratados nauticos del renacimiento*, Junta de Castilla y Leon, Consejería de Education y Cultura, Universidad de Salamanca, 2003, pp. 51 et suite....

42. Magalhães Godino, V. "Les découvertes", (1990), pp. 60-62.

43. Joao da Gama Pimente Barata, « The Portugues Galleon (1519-1625) », *Estudos de Arqueologia naval*, (1989). Derek Howse Ed.: *Five Hundred Years of Nautical Science*, National Maritime Museum, Greenwich, London, 1981.

44. Jack Kelly, *Gunpowder, Alchemy, Bombards and Pyrotechnics: The History of the Explosive that Changed the World*, Basic Books, Cambridge, 2004, p. 3.

45. Haileigh Elouise Robertson, "Imitable Thunder": the Role of Gunpowder in Seventeenth-Century Experimental Science: PhD, University of York, September 2015. <http://etheses.whiterose.ac.uk/11919/1/haileighrobertsonPHD.pdf>

46. *Great Industries of Great Britain*, by Great Britain, Part XI, Cassell & Company, Limited, London, Paris, New York, & Melbourne, p. 245.

47. J. D. Davies, *Pepys's Navy: Ships, Men and Warfare, 1649-1689*, Seaforth Publishing, UK, 2008, p. 38.

48. Robert A. Church, *The Depletion of the Sylvan Sea: Seventeenth-Century English Shipbuilding*, Copyright 2008 Robert A. Church, p. 57.

49. Ferreiro, L. "The Aristotelian Heritage in Early Naval Architecture, from the Venetian Arsenal to the French Navy, 1500-1700" *Max Planck Institute for the History of Science*, 2009, Preprint 371, p. 4. "The Aristotelian Heritage in Early Naval Architecture, from

the Venice Arsenal to the French Navy, 1500-1700" *Theoria*, 68, 2010: 227-241, p. 227.

50. Brenda Keyte & Peter Brown, Ed, *The London of Samuel Pepys*: <https://pediapress.com/books/show/the-london-of-samuel-pepys-by-the-southba/> p. 13; Samuel Pepys. *The Life, Journals and Correspondence of Samuel Pepys*: R. Bentley Editor, 1841, 2 vol. vol. 1, p. 23; Samuel Pepys, *The Diary of Samuel Pepys, Complete*: www.limpidsoft.com/galaxy8-samuelpepys.pdf, pp.36 et suites.

51. Ferreiro, Larrie D. *Ships and Science: 2007*; Pritchard, James. "From Shipwright to Naval Constructor: The Professionalization of 18th Century French Naval Shipbuilders", *Technology and Culture*, vol; 28, no, 1, (January 1987, pp. 1-25, The Johns Hopkins University Press. Maheu, Gilles. « La vie scientifique au milieu du XVIIIe siècle : Introduction à la publication des lettres de Bouguer à Euler », *Revue d'histoire des sciences*, 1966/ 19-3/ pp. 206-224.

52. Unger, Richard W. "Design and Construction of European Warships in the Seventeenth and the Eighteenth Centuries" *Acer M. Merino, J. Les marines de guerre européennes ...Op. cit. 21-34, 29.*

53. *Ibid.* Lavery, Brian. "The Revolution in Naval Tactics 1588-1653" 167-172.

54. Buchet, Christian. *La lutte pour l'espace caraïbe et la façade atlantique de l'Amérique centrale et du Sud*. Librairie de l'Inde. Paris, 1991, 2 vol.

55. Poussou, J. P. *Bonnichon, P... Espaces coloniaux et espaces maritimes au XVIIIe siècle*. Sedes, 1998.

56. Schumpeter, Elisabeth. *English Overseas Trade Statistics, 1687-1800*, Oxford, 1960.

57. Ferreiro, Larrie D. « L'aube des sciences navales », (2014), p. 6.

Notice biographique

Vertus SAINT-LOUIS Médecin, Historien, Ancien professeur à l'ENS/UEH



Santé, Nutrition & Bien-être



Quand la maladie fait basculer l'histoire

Dr Bernard LIAUTAUD

QUESTIONNEMENTS D'HISTOIRE :
LA FIÈVRE JAUNE A-T-ELLE « FAIT » LA DÉFAITE DES
TROUPES NAPOLÉONIENNES EN HAÏTI ?
OÙ DONC EST PASSÉ LE VIRUS AMARIL RESPONSABLE ?

Hypothèse, contexte & relecture critique

A partir d'un débat récurrent — la fièvre jaune a-t-elle "fait" la défaite napoléonienne à Saint-Domingue ? — le texte propose une relecture à la fois historique et médicale. Il rappelle le contexte politique (Toussaint, expédition Leclerc, reprise du flambeau par Dessalines) et critique l'explication « commode » attribuant l'échec français principalement aux moustiques/virus, lecture jugée ethnocentrique. L'auteur passe ensuite en revue les connaissances actuelles sur la fièvre jaune (cycles, vecteurs, clinique, circulation mondiale) et insiste sur les limites diagnostiques de 1802-1803. Sur cette base, il avance une hypothèse centrale : une part importante des cas attribués à la fièvre jaune pourrait

relever du paludisme grave (*P. falciparum*), compatible avec la persistance actuelle du parasite en Haïti et l'absence documentée de fièvre jaune sur l'île au XXe siècle. Le texte conclut en appelant à des recherches universitaires plus systématiques, tout en réaffirmant la primauté des faits d'armes et du courage des insurgés.

Introduction

La Révolution française (1789) et ses prolongements dans les colonies ont bouleversé l'ordre du monde atlantique. À Saint-Domingue, l'insurrection des esclaves (1791), puis l'ascension politique et militaire de Toussaint Louverture, conduisent à une rupture majeure : en 1801, Toussaint fait adopter une constitution autonomiste et se proclame gouverneur à vie. Pour le Premier consul Napoléon Bo-

naparte, et pour les colons, cette autonomie est inacceptable. En 1802, une expédition d'envergure est confiée au général Leclerc avec pour objectif de reprendre le contrôle de la colonie — et, en arrière-plan, de restaurer l'ordre colonial.

La mémoire de cette guerre est aujourd'hui mieux connue, mais elle demeure traversée par un récit tenace : l'échec français serait d'abord dû aux maladies, et en particulier à une « fièvre jaune » qui aurait décimé les troupes. L'argument n'est pas neutre. Il tend parfois à minimiser la force militaire, l'intelligence stratégique et la détermination des insurgés, dont la victoire culminera à Vertières sous la conduite de Jean-Jacques Dessalines.



▲ * « Vertières, Jean Claude Legagneur, 2023, collection MUPANAH »*

C'est cette lecture que la présente note interroge. Deux questions la structurent : la fièvre jaune a-t-elle réellement été le facteur décisif de la défaite napoléonienne à Saint-Domingue ? Et, si tel était le cas, comment comprendre l'absence de circulation documentée du virus amaril en Haïti à l'époque moderne, alors même que le moustique *Aedes aegypti* y est présent ?

Pour éclairer la discussion, un rappel médical est proposé (fièvre jaune, paludisme, diagnostics différentiels), puis une hypothèse est avancée : une partie des tableaux cliniques attribués à la "fièvre jaune" de 1802-1803 pourrait correspondre à des formes graves de paludisme, maladie endémique en Haïti et dont les manifestations peuvent mimer une fièvre hémorragique.

Le silence

Reconnaissons-le pour les Blancs occidentaux dominateurs c'était la panique si la révolution se faisait contagieuse. Tout fut mis en œuvre pour isoler le nouveau pays et le mettre au ban des nations : blocus maritime, et même interdiction aux révolutionnaires d'Amérique du Sud, tel Simon Bolivar, réunis en congrès au Panama en 1826, d'inviter ces Haïtiens qui les avaient pourtant hébergés, armés et soutenus dans leurs campagnes militaires.... Les enjeux économiques étaient majeurs pour les empires continentaux, eux invités à Panama : il s'agissait de sauvegarder à tout prix l'esclavage colonial garant de l'enrichissement occidental.

Plus insidieux encore fut le silence presque absolu, une omerta, entretenue jusqu'à nos jours autour de cette révolution somme toute rattachable à la Révolution française de 1789, mais plus avancée puisque réclamant, elle, des droits universels pour tous les peuples opprimés, sans dis-

tinctions religieuses ou ethniques.

L'entreprise d'effacement des mémoires de pans entiers d'Histoire, pour les exorciser partout, surtout dans les écoles, n'est pas propre à Haïti. On retrouve ces reniements par exemple dans la reconnaissance des conditions de la colonisation en Algérie qui soulèvent encore en France des débats enflammés. On retrouve ce même type de censure partout où des violences extrêmes ont accompagné les entreprises de domination. C'est aussi le cas des crimes contre l'humanité commis par les Allemands en Namibie et ailleurs en Afrique, bien avant le nazisme.

Ce rejet dans l'oubli de vérités historiques «dépaisantes» est pernicieux et infiltre parfois même le cerveau d'intellectuels brillants. Concernant Haïti on est surpris d'un propos tenu par ce même Régis Debray qui sut dans les années 60 enflammer des milliers de jeunes Caribéens et Sud-Américains avec la théorie du foco selon le modèle révolutionnaire cubain (ref 1).

Debray n'était pas qu'un intellectuel et philosophe averti, il alla jusqu'à risquer sa vie en Bolivie aux côtés du Che Guevara pour appliquer la nouvelle stratégie cubaine.

En 2004, soit deux siècles après la proclamation d'indépendance d'Haïti, le même Debray dirigea une commission d'enquêtes en Haïti sur la situation relationnelle de ce pays avec la France. C'était à un moment de grands débats et de revendications sur les réparations attendues et le remboursement par la France de la dette colossale exigée en dédommagement des anciens maîtres d'esclaves. Ces revendications étaient reprises avec virulence par le président Jean-Bertrand Aristide soutenant les manifestations quasi-quotidiennes organisées devant l'ambassade de France à Port-au-Prince. Cela devait d'ailleurs conduire au renversement de ce dernier et à sa déportation en Afrique du Sud.

« UN BOUC ÉMISSAIRE HISTORIQUE. »

Le rapport Debray était destiné à Dominique de Villepin alors ministre des Affaires Étrangères de France C'est un document remarquable résumant l'Histoire de Saint Domingue, devenu Haïti, et analysant de

manière implacable la domination post-coloniale d'élites opposées à l'éducation et au progrès des masses.

La responsabilité des Français dans les crimes contre l'humanité commis en Haïti n'est pas niée, mais à la lecture du document, on perçoit un choix délibéré de tirer maintenant un trait sur l'histoire pour se préoccuper plutôt de l'avenir de l'État haïtien et de ses relations avec la France. « Puissent nos amis haïtiens assumer leur part de responsabilités dans l'invraisemblable dégringolade qui a fait passer en deux siècles « *La Perle des Antilles*. », la colonie la plus riche du monde, qui assurait le tiers du commerce extérieur de la France –le Koweït du siècle de Voltaire– à un niveau de malédiction sahélien, avec des indices concordants». (ref 2 p10). Avec le recul, cet état des lieux terrible dressé en 2004 laissait entrevoir la possibilité d'un non-développement et même d'une destruction chaotique de l'État haïtien, que l'on constate actuellement. Ce volumineux rapport bien écrit, très instructif, mérite une relecture soigneuse, dans les moments actuellement douloureux d'une «gangstérisation» victorieuse en Haïti.

Cependant le propos de Debray qui surgit comme une claque est le suivant :

« Au vrai, nous avons tous re-

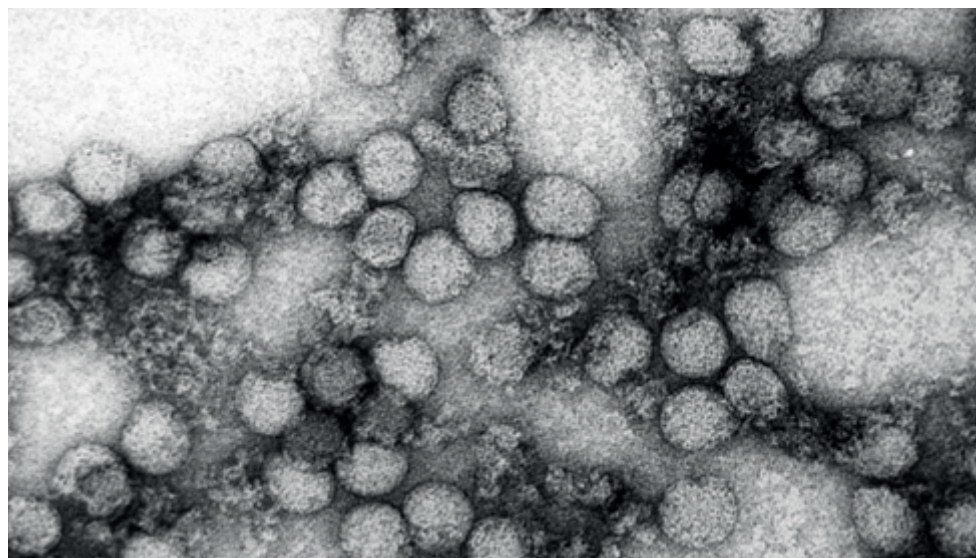
foulé la geste de la première République noire du monde (et du premier, État indépendant d'Amérique latine). Elle a infligé sa première défaite militaire à l'Empire naissant, avant Trafalgar, en défaisant, la fièvre jaune aidant, les 47 000 expéditionnaires commandés par le Général Leclerc, beau-frère de Napoléon Bonaparte. L'esclave a humilié le maître. » (ref 2 p 9). Ce commentaire signifie insidieusement que même un Régis Debray, révolutionnaire européen, internationaliste, a besoin de recourir à une intervention de moustiques et de virus pour expliquer la victoire des esclaves sur les troupes du «géant» Napoléon. Le but de la présente note interrogative historique n'est pas d'analyser le rapport Debray, mais de nous arrêter à la difficulté « ethnocentrique » à reconnaître aux esclaves noirs la capacité de pouvoir à eux seuls être victorieux d'une armée de blancs réputée la plus invincible de l'époque.

François Victor Bailly dès 1803 note que «...les lectures historiographiques traditionnelles de l'épidémie de fièvre jaune de 1802, (furent) longtemps mise en avant comme la seule responsable de l'échec des armées avant d'être identifiée comme un « bouc émissaire commode » et un facteur capital parmi d'autres.» (ref 19, ref 20)

Debray amène à se poser une double interrogation : était-ce vraiment la fièvre jaune qui terrassa des soldats français, et alors comment expliquer la disparation d'Haïti du virus amaril de 1803 à nos jours ?

Pour faciliter la discussion, un rappel médical semble indispensable. Nous utiliserons très largement les articles de synthèses de Wikipédia facilement accessibles à tous (ref 3, ref 4) et aussi l'ouvrage E. Pili du CMIT (Collège des universitaires de Maladies infectieuses et tropicales) (ref. 5)

▼ Une micrographie au microscope électronique du virus de la fièvre jaune (234,000 X). (PHIL)

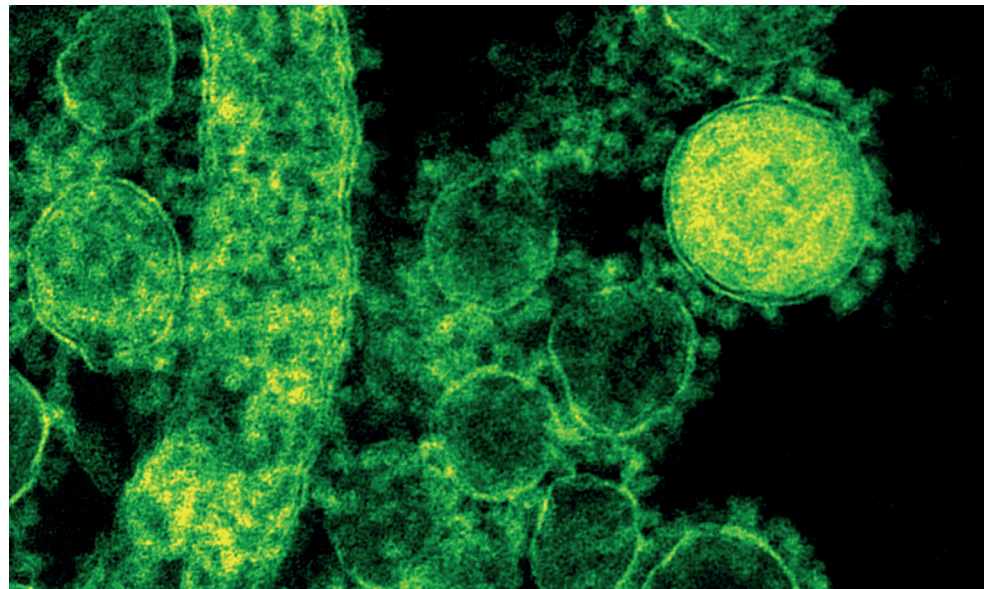


Rappel sur la fièvre jaune

La fièvre jaune, anciennement appelée fièvre amarile, ou vomito negro (vomi noir), est une zoonose due au virus amaril, un des plus petits virus à ARN, un arbovirus («ARthropod-BORne VIRUSes») de la famille des Flaviviridae (une grande famille qui comprend également les virus de la dengue, de l'encéphalite de Saint-Louis et, de la fièvre du Nil occidental, du zika et du chikungunya). L'hypothèse de la transmission par moustique a été émise en 1881 à Cuba par Carlos Finlay, un pionnier de la recherche sur la fièvre jaune. Le virus amaril ne sera isolé par Adrian Stokes qu'en 1927 chez un malade originaire du Ghana. La fièvre jaune est entretenue avant tout en zones sylvestres chez des grands singes arboricoles (colobe, cercopithèque, babouin... en Afrique) et des moustiques simiophile* comme *Aedes africanus* en Afrique, ou *Hæmagogus* en Amérique du Sud. Ces moustiques se développent dans les creux d'arbres de la canopée de la forêt tropicale humide. La maladie est ainsi endémique chez les singes et de petits groupes humains vivant en forêts.

1) Le premier des trois cycles possibles de transmission à l'Homme est celui de la fièvre jaune sylvatique qui survient chez les personnes vivant en forêt ou venant y travailler : la chasse intensive ou la déforestation peuvent réduire la population de singes, et les hommes servir d'hôtes de remplacement.

2) Le cycle de la fièvre jaune rurale est intermédiaire entre le sylvatique et l'urbain. Il peut exister en lisière de forêt, avec des singes vivant à proximité d'exploitations agricoles. L'homme exposé va présenter des cas de fièvre isolés ou sporadiques, disparaissant entretemps. Des zones péri-urbaines dégradées favorisent le lien entre cycles sylvatique et



urbain où l'épidémie humaine va s'autonomiser

3) La fièvre jaune urbaine implique une transmission diurne par des moustiques « domestiques » piquant préférentiellement l'homme (*Aedes aegypti* en Afrique, *Hæmagogus* et *Sabethes* en Amérique du Sud). *Aedes aegypti*, vecteur le plus impliqué, se reproduit dans les eaux stagnantes et dans des récipients et objets divers retenant de l'eau. Rappelons que ce même moustique est aussi le vecteur de transmission majeur de la fièvre dengue, du zika et du chikungunya

Circulation mondiale de la fièvre jaune :

La phylogénétique des flavivirus indique que le virus de la fièvre jaune aurait divergé d'un flavivirus ancestral, il y a 1 500 à 3 000 ans en Afrique de l'Est. Une nouvelle divergence se produisit en Afrique de l'Ouest, 300 ans avant la découverte de l'Amérique, pour y être exportée, (avec son insecte vecteur ?), par le commerce des esclaves (ref 6 et ref 7).

Partie ainsi d'Afrique la fièvre jaune aurait été introduite de façon répétée dans les ports par des navires infestés de moustiques vecteurs, jusqu'au début du XXe siècle.

Au XVIIIe siècle, la fièvre jaune fut un obstacle dans les colonisations en Amérique centrale et

du Sud, et en Afrique de l'Ouest. Elle frappait préférentiellement les nouveaux arrivants européens, en particulier les troupes militaires (arrivée massive de personnes non-immunisées).

Entre 1856 et 1879 : on estime à 16 000 le nombre de soldats espagnols qui décédèrent de la fièvre jaune à Cuba, la grande île voisine d'Haïti. Au début de la guerre hispano-américaine, les troupes américaines furent à leur tour décimées par la maladie à Cuba : des milliers de soldats américains la contractèrent entre 1895 et 1898, et plus de 5 000 en moururent (ref 8.)

Après la victoire américaine en 1898 une large campagne de santé et d'assainissement fut lancée par eux à Cuba avec la suppression des gîtes larvaires de moustiques en zone urbaine. Les taux d'infection diminuèrent par la suite et conduisirent même à l'éradication de la FJ dès 1901. (ref 9).

Au XIXe siècle, la malaria et la fièvre jaune furent toutes deux incriminées dans l'échec français du percement du canal de Panama entre 1881 et 1889. Parmi les ouvriers, plus de 5 600 décès furent déplorés (plus de 22 000 selon les Américains) (ref 3...). En 1906, environ 85% des travailleurs furent hospitalisés avec l'un ou l'autre diagnostic.

*Piquant préférentiellement les singes.



A la suite de campagnes d'assainissement intensives menées encore par les Américains les taux d'infection chutèrent, leur permettant d'achever complètement la construction du canal.

Notons bien que le virus amaril n'ayant été isolé qu'en 1927 chez un malade originaire du Ghana, toutes les identifications de fièvre jaune avant cette date n'ont pu reposer que sur des observations cliniques et des déductions épidémiologiques.

1960-1962 : en Éthiopie, se développe la plus grande épidémie de fièvre jaune connue depuis la découverte du virus, elle a fait 30 000 morts

En 2013 la fièvre jaune, restait la plus sévère des arboviroses présentes aux Amériques et en Afrique, avec un nombre de cas estimé à 130 000 dont 78 000 décès.

En 2016, la fièvre jaune est toujours endémique dans 47 pays tropicaux d'Afrique et d'Amérique du Sud (représentant 900 millions d'habitants), et 90 % des cas survenant en Afrique subsaharienne. Une épidémie éclosa en Angola s'est étendue ensuite à la République Démocratique du Congo : 3.867 cas en Angola et 2.269 en DRC (ref 10).

Ainsi la fièvre jaune aurait fait des milliers de morts en Amérique à la fin du 18^{ème} siècle et tout particulièrement à Cuba. Qu'en est-il d'Haïti pour cette période ?

Les services de santé des armées américaines pendant l'occupation américaine d'Haïti (1915-1934) ne diagnostiquèrent pas de fièvre jaune en Haïti : parmi 3 000 hommes recrutés pour la Gendarmerie haïtienne avant 1917 ils identifièrent la tuberculose, la malnutrition, la syphilis, et la lèpre, mais c'est surtout la malaria qui les préoccupa comme seule menace pour l'occupant. Des opérations diverses d'assainissement

furent organisées. A partir de 1926 le génie sanitaire, toujours ignorant la fièvre jaune, affirmait que la malaria avait cessé d'être un problème (ref 11 pp25...ref 12.). Avec les mêmes opérations d'assainissement, les Américains auraient au début du 20^{ème} siècle contrôlé successivement 2 maladies : la fièvre jaune, d'étiologie virale, éradiquée à Cuba en 1901 et la malaria, d'étiologie parasitaire, réduite à néant en Haïti en 1926.

Il existe des pays où la fièvre jaune est absente, mais peut s'y propager en raison de la présence sur place du moustique *Aedes aegypti*. Pour l'OMS, et pour les autorités sanitaires des pays concernés, un risque d'introduction de fièvre jaune reste réel et potentiel (ref 13)

« L'ÉRADICATION APPARENTE MASQUE UN RISQUE LATENT. »

Haïti a pourtant vu encore arriver entre 1990 et 2004 de nombreux soldats venant d'Afrique et d'Amérique du Sud (surtout du Brésil) dans le cadre d'opérations militaires sous l'égide des Nations Unies. La crainte d'une éclosion épidémique d'une fièvre jaune d'importation ne s'est curieusement pas confirmée malgré une combinaison entre la présence ancienne d'*Aedes* en Haïti et l'arrivée de groupes en provenance de pays endémiques ou même en poussées épidémiques : la vaccination de ces migrants temporaires aurait-elle joué son rôle préventif ?

En 2010 c'est une autre maladie, le choléra qui sera introduite en Haïti par des militaires népalais (imprévision de l'ONU malgré la connaissance d'une épidémie en cours au Népal), provoquant dramatiquement 10 000 décès... et l'implantation locale pour longtemps de la bactérie *vibrio cholerae*.

Symptomatologie :

Après une piqûre infestante, La fièvre jaune peut être asymptomatique ou symptomatique mais de gravité variable. L'incubation est muette, très courte de 3 à 6 jours, suivie d'une invasion brutale avec malaise, maux de tête violents, sensation de « coup de barre » dorsal et poussée fébrile à 39 °C. Dans la forme complète et sévère, le tableau est celui d'une fièvre hémorragique virale : syndrome fébrile aigu, syndrome polyalgique, éruptions cutanées, syndrome hémorragique, méningoencéphalite, atteinte hépatique ou rénale ou encore multiviscérale. (ref 14,)

La période d'état comporte 2 phases fébriles séparées par une défervescence en V en 24 heures :

Une phase rouge, virémique, de 3 jours (faciès vultueux — visage rouge et gonflé, conjonctivite, polyalgies, avec hyperthermie à 40 °C et plus.

Une phase de rémission de quelques heures à 2 jours (chute de la fièvre et baisse des symptômes survient. La guérison peut survenir à ce stade (formes abortives ou non-ictériques).

Une phase jaune, « toxique », de 3 jours, consiste en une rechute avec ictère généralisé (jaunisse), atteinte hépatique et rénale, avec vomissements noirs (vomito negro). La mort survient dans 20 à 50 % des cas, par insuffisance aiguë hépatique et rénale. En cas d'évolution favorable la guérison survient après 10 jours de maladie, durée maximale de la fièvre jaune. Cette guérison alors est habituellement complète

Pour le médecin infectiologue d'aujourd'hui face à un cas suspect de fièvre jaune plusieurs diagnostics différentiels se posent car des présentations cliniques peuvent être communes : la plupart des infections sont asymptomatiques et elles ne sont décelables qu'au laboratoire.

Le paludisme avec sa forme bilieuse hémoglobinurique, d'autres arboviroses comme la dengue, d'autres fièvres hémorragiques d'origines bactériennes ou virales, une leptospirose ictéro-hémorragique ou une hépatite virale fulminante, une typhoïde, une fièvre récurrente due aux borellia, entre autres, seraient recherchés, pas seulement la fièvre jaune... (ref 5, ref 14)



Le général Pamphile de Lacroix, donne les chiffres suivants

Officiers-généraux, d'état-major, de corps ou isolés morts dans les combats ou de maladie	1 500
Officiers de santé morts de maladie	750
Soldats tués à la guerre	5 000
Soldats morts de maladie	20 551
Marins militaires morts dans les combats ou de maladie	8 500
Habitants de tout sexe égorgés par les ordres de Toussaint Louverture	3 000
Marins du commerce morts dans les combats ou de maladie	3 000
Employés civils et militaires morts dans les combats ou de maladie	2 000
Hommes isolés accourus dans la colonie pour y faire fortune morts dans les combats ou de maladie	3 000
Habitants morts dans les combats	800
Habitants morts de maladie ou de fatigue dans le service militaire	1 800
Noirs et hommes de couleur tués par la guerre	7 000
Noirs et hommes morts de maladie ou de fatigue	2 000
Noirs et hommes noyés ou tués dans les assassinats juridiques	4 000
Total des hommes perdus par mort violente pendant le commandement du général Leclerc : aurait atteint le chiffre considérable d'environ 62.000	62 000

On dispose désormais de capacités étendues des laboratoires modernes qui sont à disposition pour trancher entre des tableaux cliniques si proches, mais qu'en était-il en 1802 permettant d'identifier la fièvre jaune ? Les officiers de santé de l'Armée française « sont divisés sur l'origine de la maladie, l'infection par des moustiques *Aedes* n'étant établie qu'à la fin du XIXe siècle, et sont également déconcertés par la multiplicité et la violence de ses symptômes, si variés qu'on croirait à peine qu'ils puissent appartenir à la même maladie. Ils peinent donc à lui donner sa place dans le tableau nosologique des « fièvres », et la diagnostiquent hâtivement, alors qu'agissent aussi d'autres pathologies mal connues comme le paludisme. » (ref 19 pp 48-49, ref 23 pp180)

Le pathogène à qui on va attribuer les ravages parmi les soldats de l'expédition Leclerc n'aurait pu être présent avec son insecte vecteur à bord des navires de la flotte transportant les marins et les troupes, souvent malades avant et à leur arrivée. Il n'est pas rapporté à bord d'épidémies de fièvre jaune pendant la traversée. « Que feraient les moustiques seuls vecteur de la fièvre jaune en haute mer ? » (ref 23). Le plus logique est d'admettre que des agents infectieux « tropicaux » divers attendaient les nouveaux arrivants, sur les côtes Saint Domingue.

Il ne fait aucun doute que l'armée expéditionnaire affrontant des révolutionnaires entraînés était aussi soumise à des problèmes sanitaires et à des maladies infectieuses agressives qu'ils ne comprenaient pas et ne contrôlaient pas. Leclerc finira lui-même par être emporté par « ce mal qui répand la terreur ».

Le compte des pertes à Saint Domingue établi en 1819 par le général Pamphile de la Croix qui prit part à l'expédition donne un aperçu du désastre et des causes

retenues par lui (ref 15) D'autres documents intéressants apportent d'autres précisions sur les pertes :

Selon Métral, il mourut 1 500 officiers de terre et de mer, 20 000 soldats, 900 matelots et fait plus remarquable, si l'on peut dire, 700 médecins et chirurgiens. (ref 16, ref 17)

« UNE ÉPIDÉMIE SANS PREUVE VIROLOGIQUE. »

Dans ses courriers de l'époque (ref 18), le général Leclerc rapporte les « ravages effrayants dans l'armée » (18 Floréal, 8 mai 1802). « Depuis environ quinze jours, je perds depuis trente jusqu'à cinquante hommes par jour dans la colonie et il n'y a pas de jour où il ne m'entre de deux cents à deux cent cinquante hommes à l'hôpital, tandis qu'il n'en sort pas plus de cinquante ». La maladie serait « celle qu'on appelle fièvre jaune ou maladie de Siam... déjà connues de façon saisonnière mais avec « plus d'intensité qu'à l'ordinaire à causes des miasmes qui s'exhalent des maisons incendiées » ... « Cette maladie s'annonce sur quelques personnes par des signes indicateurs, qui sont ou de légers maux de tête, ou des douleurs d'entrailles ou le frisson. Chez d'autres, elle les altère tout d'un coup ; mais on ne cite pas un cinquième de malades qui aient échappé à la mort » (17 Pairial. 6 juin 1802).

Selon Nobi en novembre 1802, sur les 35 000 hommes envoyés à Saint-Domingue, au moins 15 000 ont péri de fièvre jaune (ref 19 pp 49)

Dans la description de cas du général Leclerc lui-même, E. Peyre, docteur en médecine, inspecteur général du service de santé de la colonie de Saint-Domingue, médecin en chef de l'armée, décrit les symptômes suivants : « C'est la maladie de Siam dans toute son intensité chez un homme déjà épuisé » qui entre dans un « état comateux, fiévreux et délirant avant

de mourir » (in ref 18) Assurément les descriptions rapportées par les lettres de Leclerc et celles qui furent retrouvées dans les rapports d'officiers de santé renforcent, elles-mêmes, le doute quant à une incrimination formelle de la fièvre jaune dans l'épidémie. Dans les descriptions de cas rapportés en Haïti on ne retrouve pas de « vomito negro », attaché à la fièvre jaune.

A la lecture des lettres de Leclerc, on est frappé de voir combien le corps expéditionnaire était dans une situation critique sur les plans financier, de l'approvisionnement, de l'armement, de l'alimentation et d'un quasi-abandon par la Métropole. Dans presque tous ses courriers Leclerc décrit, déplore cette situation et quémante sans succès qu'on lui vienne en aide.



P our Idlinger, qui avait occupé à Saint-Domingue d'importantes fonctions administratives, presque sans interruption de 1789 à 1803, les militaires rescapés de l'expédition Leclerc s'efforcent d'accuser la fièvre jaune comme raison du désastre. Les causes immédiates de la catastrophe étaient avant tout l'inexpérience des chefs et la méconnaissance des localités et des habitants (in ref 18). D'autres auteurs décrivent la confusion totale et l'incompréhension des officiers de santé face à l'épidémie qui ravage les troupes françaises de l'expédition de 1802 (ref 19, ref 20). « Les naturels des pays (créoles) blancs et noirs en sont généralement exempts » (ref 16 et ref 17)

Il est envisageable qu'une maladie autre que la fièvre jaune ait pu être à l'origine des cas de « jaunisse » observés chez des soldats de la force française. Avant et après l'indépendance on continua d'observer dans l'île des cas de fièvres endémiques diverses. On sait mieux aujourd'hui que des centaines d'hommes voyageant pour la première fois en contrées tropicales, sans prémunition (immunité partielle), sont exposés à des agents infectieux jamais rencontrés par eux. Ils développent des formes graves et favorisent des extensions épidémiques. Chez les Haïtiens expatriés et les visiteurs étrangers de passage aujourd'hui en Haïti les présentations cliniques de paludisme chez les patients atteints sont plus volontiers sévères et même létales.

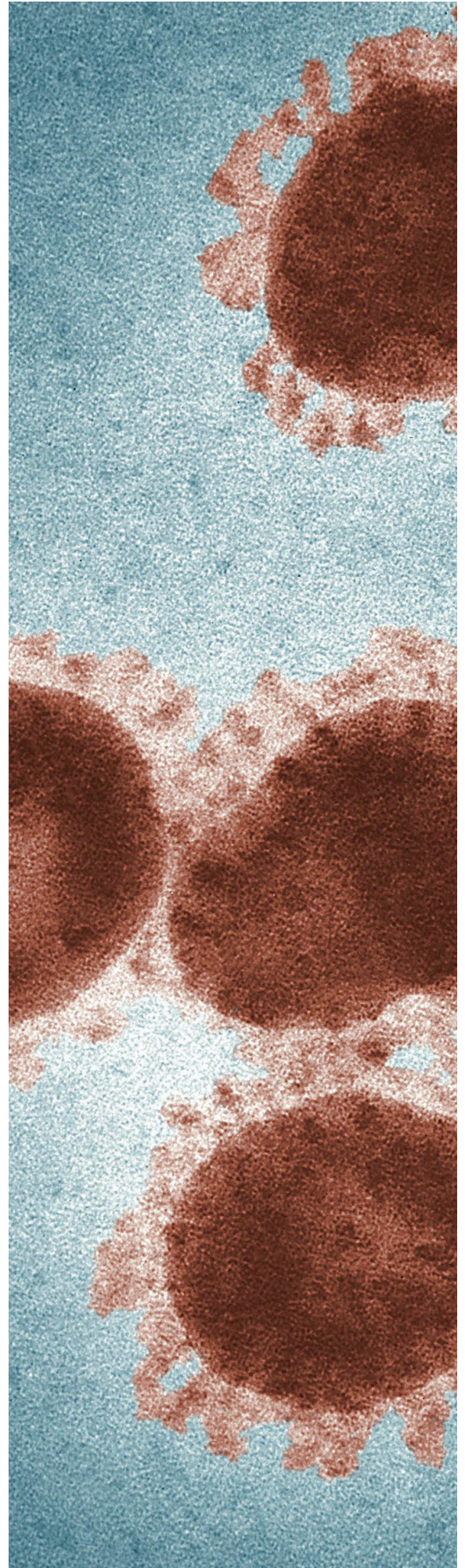
Le développement de laboratoires spécifiquement dédiés à la surveillance des infections y compris en Haïti (ex le LNSP, Laboratoire National de Santé Publique) permet de nos jours d'identifier correctement les agents infectieux présents évoluant sous formes endémique ou épidémique. Aucun cas de fièvre jaune n'a jamais été retrouvé en Haïti depuis le retrait des forces d'expédition coloniale françaises. Les soldats de l'occupation américaine (1915-1934)

comme ceux intervenus en 1994 (opération « restore hope ») n'ont apparemment pas contracté de fièvre jaune en Haïti. Où donc est passé le virus amaril ?

Cette « disparition » aurait pu être attribuée à l'absence de réservoir animal sylvestre. Les singes sont effectivement un réservoir du virus en forêts, et responsables des extensions épidémiques décrites périodiquement, et encore récemment dans de grandes villes d'Amérique du Sud et d'Afrique. (ref 21 et ref 22).

Mais, il n'y a jamais eu de singes en Haïti, pas plus qu'il n'y en eut parmi les esclaves des bateaux négriers ou dans l'armada française en 1802. Le seul « réservoir » imaginable serait l'homme. On ne connaît pas de porteurs sains du virus amaril au-delà de 10 jours.

La malaria, décrite seulement en 1880 était probablement présente à Saint Domingue et dans les autres colonies américaines (ref 23 pp180). Elle se transmet à l'homme elle aussi par piqûres d'un moustique mais sans entretien dans un réservoir animal. Seul l'homme peut être un réservoir du plasmodium, parasite transmissible, bien au-delà de 10 jours.



Hypothèse : le paludisme était probablement le véritable responsable de ladite «fièvre jaune de 1802» à Saint-Domingue

Nous avançons ainsi l'hypothèse d'une erreur d'attribution au virus amaril de l'épidémie qui frappa le corps expéditionnaire français alors qu'elle fut provoquée plutôt par un autre agent infectieux. Parmi les possibles responsables le plasmodium falciparum est le meilleur candidat. Il est en effet responsable de formes graves et létales de paludisme/malaria à travers le monde tropical et il est encore présent et parfaitement diagnostiqué en Haïti.

Rappel sur le paludisme

Le paludisme ou malaria, appelé également « fièvre des marais », est une maladie infectieuse due non pas à un virus mais à protozoaire sanguin (hématozoaire) du genre Plasmodium, propagé par la piqûre de certaines espèces de moustiques anophèles (et non par les aedes et autres vecteurs de fièvre jaune).

Le paludisme est considéré comme l'une des maladies les plus mortelles de l'histoire de l'humanité. C'est la maladie parasitaire la plus répandue dans le monde aujourd'hui.

Le plasmodium est transmis principalement la nuit, après piqûre d'une femelle moustique du genre Anophèles. Le moustique s'infecte après piqûre préalable d'un autre individu atteint du paludisme.

« L'ATTRIBUTION DE LA FIÈVRE JAUNE MÉRITE D'ÊTRE INTERROGÉE. »

Seules quatre espèces de plasmodium sont spécifiquement humaines et parmi elles c'est Plasmodium falciparum qui est responsable d'une grande majorité des décès provoqués par le paludisme. C'est ce plasmodium qui est le plus largement répandu en Haïti comme en Afrique tropicale.

Les premiers traitements à base de quinquina vont permettre d'y

découvrir un ingrédient actif contre la malaria : le sulfate de quinine qui fut mis au point en 1834 par François Maillot, médecin militaire français en Algérie. La malaria y décimait les troupes et les colons mettant en valeur les marais de la Mitidja. Il émit l'hypothèse d'un protozoaire responsable du paludisme et fit appliquer aux soldats de l'armée d'Afrique un nouveau traitement, à base de sulfate de quinine. Les résultats sont immédiats : la mortalité des patients hospitalisés tombe de 33 % à 5 %.

C'est en novembre 1880, qu'Alphonse Laveran, autre médecin militaire, confirme ces hypothèses, en observant à Constantine l'hématozoaire du paludisme. Il reçut le prix Nobel de physiologie ou médecine en 1907.



Entretemps, en 1895, l'expédition française à Madagascar avait été un vrai « désastre sanitaire » : sur 21 600 personnes débarquées, 5 731 y sont mortes du paludisme et 25 sont décédés au combat. Ce genre de désastre n'est pas sans rappeler l'épidémie de Saint Domingue qui s'était produite près d'un siècle plus tôt.

« **LE PALUDISME
A LONGTEMPS
DÉCIMÉ
LES ARMÉES
AUTANT QUE LES
COMBATS.** »

En 2012, une étude des marqueurs génétiques de milliers d'échantillons de *Plasmodium falciparum* en Amérique du Sud confirme l'origine africaine du parasite (les Européens eux, ayant été affectés par cette maladie en Afrique même). Entre le milieu du XVe siècle et le milieu du XIXe siècle deux routes principales de la traite négrière ont été suivies par le parasite. La première menait les Espagnols au nord du continent sud-américain (Colombie), et la seconde, prise par les Portugais, aboutissait plus au sud (Brésil).

En 2023, le nombre de cas de paludisme dans le monde était estimé par l'OMS à 263 millions dont 597 000 décès : 94% et 95 % respectivement de ces chiffres attribuables à la seule région africaine.

P. falciparum se distingue nettement des autres espèces de *Plasmodium* par un pouvoir pathogène bien plus grand avec une capacité de créer des lésions vasculaires (parois des petites vaisseaux) et tissulaires expliquant que les formes graves soient nettement plus importantes avec ce parasite. Aujourd'hui même, le paludisme par *P. falciparum* non ou tardivement traité présente un risque vital immédiat



avec possibilités de défaillances multiviscérales. Le paludisme grave survient généralement 6 à 14 jours après l'infection.

Il y a plusieurs critères définissant un paludisme grave, parmi lesquels : un ictère clinique (jaunisse), une insuffisance rénale, un neuropaludisme (présentations allant de l'obnubilation aux convulsions et au coma : c'est l'accès pernicieux décrit par les francophones ou la « cerebral malaria » décrit par les anglo-saxons). (ref 5 pp 655-56)

Ce paludisme sévère peut donc progresser rapidement et entraîner le coma et la mort en quelques jours voire quelques heures. Le taux de mortalité de ces formes graves peut aujourd'hui encore dépasser 20 %, même avec un traitement correct. « Tout retard au traitement d'un paludisme peut être fatal si *P. falciparum* est en jeu » (ref 5, pp 660)

La Fièvre bilieuse hémoglobino-urique est une complication survenant chez des patients paludéens recevant de la quinine. Ils présentent une anémie sévère, un ictère (jaunisse) avec hémoglobi-nurie (présence d'hémoglobine dans les urines, leur donnant une couleur foncée « blackwater fever » pour les Anglais, ou urines rouge porto ou « coca cola » pour les Français). (ref 5 pp 656). Notons que des décoctions ou infusions de quinquina étaient utilisées contre la fièvre jaune par l'armée coloniale à St Domingue en 1802 (ref 19 pp 50).



◀ *Aedes aegypti* se nourrissant de sang humain. (Public Health Image Library) (PHIL)

agents infectieux qu'elles ne comprennent pas, subissent des pertes massives. À l'époque, l'identification des maladies reposait principalement sur l'observation clinique, dans un contexte où les concepts de virologie, de réservoir animal, de vecteurs et de diagnostic biologique n'existaient pas encore. La confusion nosologique entre plusieurs "fièvres" est donc plausible.

Dans ce cadre, il est raisonnable d'examiner l'hypothèse suivante : le terme "fièvre jaune" a pu regrouper des tableaux variés, dont certains relèveraient du paludisme grave (notamment à *Plasmodium falciparum*), compatible avec des accès fébriles, un ictère, des atteintes multiviscérales et des issues fatales rapides — et avec le fait que le paludisme reste documenté en Haïti, tandis que la fièvre jaune n'y est pas décrite comme endémique dans la période moderne. Cette hypothèse n'exclut pas d'autres diagnostics (co-infections, leptospirose, etc.) ; elle invite à une relecture prudente des sources médicales de l'époque.

« LA MALADIE NE SUFFIT PAS À EXPLIQUER LA VICTOIRE. »

Mais une clarification s'impose : réviser l'étiquette médicale d'une épidémie ne revient pas à déplacer la cause de la victoire. La réussite de la Révolution haïtienne tient d'abord à une capacité exceptionnelle d'organisation, de résistance, de commandement et de combat, dans des conditions extrêmes. Réduire Vertières à une affaire de moustiques, même « la fièvre jaune aidant », revient trop souvent à éviter l'essentiel : la première victoire durable d'une révolution d'esclaves dans l'histoire moderne a été obtenue par des femmes et des hommes

en armes, portés par une volonté politique et une stratégie.

Les limites de cette note sont assumées : elle ne remplace pas une enquête historique et médicale systématique. Elle propose une direction de recherche : reprendre, source par source, les descriptions cliniques rapportées en 1802–1803, les confronter aux diagnostics possibles, et établir ce que l'on peut raisonnablement conclure. Ce travail — archivistique, historiographique et biomédical — mérite d'être mené, notamment par de jeunes chercheurs haïtiens et caribéens. Comprendre la maladie, ici, n'est pas seulement une question de science : c'est aussi une manière de mieux comprendre comment se fabrique, ou se déforme, la mémoire d'une victoire.

Bibliographie

1. Régis Debray, *Révolution dans la révolution ? lutte armée et lutte politique en Amérique latine.*, François Maspero ed., 100 pages, 1 janvier 1967.
2. Rapport au ministre des Affaires étrangères, M. Dominique de Villepin, du Comité indépendant de réflexion et de propositions sur les relations franco-haïtiennes, remis par Régis Debray le 1er janvier 2004, manuscrit de 104 pages. <https://www.vie-publique.fr/rapport/26900-rapport-au-ministre-des-affaires-etrangees-m-dominique-de-villepin-d>
3. La fièvre jaune : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fi%C3%A8vre_jaune#MonathCetron2008
4. Le paludisme : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Paludisme>
5. CMIT, E Pilly, 28ème éd, Paris, 2025
6. Thomas P. Monath et Martin S. Cetron, « Yellow fever vaccine », dans Stanley A. Plotkin, Walter A. Orenstein et Paul A. Offit, *Vaccines*, Saunders Elsevier (5e éd., 2008, 1748 p. (ISBN 1416036113).

Ainsi donc au moins deux pathologies, l'une virale (ref 3), l'autre parasitaire (ref 4) transmises par des moustiques différents sont incriminables dans l'épidémie qui, à Saint-Domingue, toucha les seuls européens non autochtones de 1802 à 1803. Les revues descriptives cliniques montrent combien sont proches les manifestations décrites dans les deux maladies (fièvres, céphalées, ictère/jaunisse, hémorragies, défaillances multi-viscérales...). On peut légitimement se demander si les médecins accompagnant l'expédition Leclerc étaient alors en mesure de retenir le diagnostic de fièvre jaune sans aucun moyen de la différencier du paludisme alors non connu.

Conclusion

Une épidémie meurtrière a incontestablement frappé les forces françaises à Saint-Domingue en 1802–1803. Dans l'histoire des expéditions militaires européennes sous les tropiques, ce scénario est fréquent : des troupes non immunisées, mal acclimatées, exposées à des

7. Claude Chastel, *Virus émergents, vers de nouvelles pandémies ?*, Vuibert Adapt, 2006 (ISBN 978-2-7117-7198-1), p. 27-3

8. *A century of the US Army yellow fever research* Michael McCarthy *Lancet*, Volume 357, Issue 9270p1772 June 02, 2001 [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(00\)04943-6/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(00)04943-6/fulltext)

9. *The Great Fever Article Scourge of the Spanish American War*, <https://www.pbs.org/wgbh/americanexperience/features/fever-scourge-spanish-american-war/> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5797540k/f10.item.texteImage#>

10. Catharine I. Paules et Anthony S. Fauci, « Yellow Fever — Once Again on the Radar Screen in the Americas », *New England Journal of Medicine*, vol. 376, no 15, 13 avril 2017, p. 1397–1399 (ISSN 0028-4793 et 1533-4406, DOI 10.1056/NEJMp1702172, lire en ligne [archive],

11. *EMPIRE AND ITS PRACTITIONERS: HEALTH, DEVELOPMENT, AND THE U.S. OCCUPATION OF HAITI, 1915-1934. A Thesis Submitted to the Committee on Graduate Studies in Partial Fulfillment of the Requirements for the Degree of Master of Arts in the Faculty of Arts and Science TRENNT UNIVERSITY, Peterborough, Ontario, Canada History M.A. Graduate Program*, May 2014

12. C.S. Butler and E. Peterson, « The Public Health Service of Haiti – It's Origin, Organization and Present. System of Administration, » 1926, folder 1, box 1, series 320, subseries A, RG 1.1, Rockefeller Foundation. Archives, RAC

13. *Medicine:Timeline of yellow fever* https://handwiki.org/wiki/Medicine:Timeline_of_yellow_fever

14. Stéphane Biacchesi, Christophe Chevalier, Marie Galloux, Christelle Langevin, Ronan

Le Goffic et Michel Brémont, *Les virus : Ennemis ou alliés ?* Versailles, Quæ, coll. « Enjeux Sciences », 2017, 112 p. (ISBN 978-2-7592-2627-6. *Les virus dominant-ils le monde ?* chap. 8 (« Les arbovirus »), p. 22-24, accès libre.

15. Général Pamphile de la Croix. *Mémoire pour servir à l'histoire de la Révolution de Saint-Domingue*, 1819

16. Antoine Métral : *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue sous le consulat de Napoléon Bonaparte*, Edition originale, Paris, 1825. Réédition sous le titre *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue*, Introduction de Jacques Adélaïde-Merlande. Editions Karthala, Paris, 1985.

17. Adélaïde-Merlande, J. (2011). *L'épidémie de fièvre jaune d'après les rapports médicaux (1804-1805)*. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (160), 59–66. <https://doi.org/10.7202/1036818ar>

18. *Lettres du Général Leclerc commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue* [monographie], publiées avec une introduction par Paul Roussier.-0Éditeur/Éditrice intellectuel : sem-link Paul Roussier. *Publications de la Société française d'histoire des outre-mers Année 1937* 6. https://www.persee.fr/doc/sfhom_1961-8166_1937_edc_6_1

19. Pierre Nobl. *Officiers de santé et soignantes créoles face à la fièvre jaune. Co-construction de savoirs médicaux dans le cadre de l'expédition de Saint-Domingue (1802-1803)*. *Histoire, médecine et santé*, 2016, *Guerre, maladie, empire*, 10, pp.45-61. 10.4000/hms.1025. hal-01507157

20. Bally François Victor, « Aperçu de la fièvre jaune », dans *Journal des officiers de santé de Saint-Domingue*, n°1, Saint-Domingue, Imprimerie du gouvernement, 1803, p. 9-10.

21. *fièvre jaune dans les Amériques : ce que nous savons* - You-

Tube youtube.com

Webinar OMS 2025 Fièvre jaune Amérique <https://www.youtube.com/watch?v=1fhQPcgMS50>

22. WHO Epi-WIN 2025: Yellow fever in Africa: what we know - YouTube youtube.com Webinar OMS 2025 Fièvre jaune Afrique <https://www.youtube.com/watch?v=pnlZUYoCv38>

23. Matthieu Brevet, *Les expéditions coloniales vers Saint-Domingue et les Antilles (1802-1810)*. Thèse de doctorat, Mentions civilisations et monde moderne, Université Lumière, Soutenance Lyon 2, 27 mars 2007

Notice biographique

Bernard Liautaud est médecin et cofondateur de GHESKIO (Port-au-Prince), institution de référence en santé publique, recherche et prise en charge des maladies infectieuses. Il s'intéresse aux liens entre histoire, épidémiologie et politiques de santé dans l'espace caribéen. Ses travaux portent notamment sur les infections transmissibles, la prévention et l'organisation des systèmes de soins en Haïti.



Entretiens, portraits & témoignages

Roberte Momplaisir : une professeure atypique dans le paysage scientifique en Haïti

Marlène Seraphin



Peut-on à nouveau faire communauté ? Reconstituer le pays ? Admirer un vol d'oiseau ? Peut-on faire de l'éducation une arme de résistance ? Professeure à la Faculté des Sciences de l'Université d'État d'Haïti, Roberte Momplaisir, femme de terrain, partage ses doutes, ses interrogations et ses espoirs.

Deux fois par semaine, elle contourne Port-au-Prince encerclée par les gangs, pour retrouver ses étudiants. Les locaux de l'université ont été vandalisés. La bibliothèque pillée. Les cours ont lieu à Delmas, dans les locaux du Bureau des Mines. Comme dans les écoles, les effectifs se sont éclaircis à la faculté des Sciences de l'université d'État d'Haïti. Des voix

ne répondent plus à l'appel. Des enseignants désertent. Le bateau menace de sombrer, mais Roberte Momplaisir, femme de combat et citoyenne engagée reste sur le navire. Elle a vaincu la peur et se consacre à sa mission, dans l'enseignement et la recherche.

Une double identité

On l'a appelée Erzulie à sa naissance à Saint-Marc, il y a quelques décennies. Erzulie, déesse de l'Amour. De la Sensualité. Erzulie et Roberte. De cette identité double, où filiation vaudou et éducation chrétienne s'entremêlent, elle tirera plus tard une fierté et une force exemplaires.

Un drame survient l'année de ses 12 ans. Sa mère décède. Elle sera élevée par sa famille maternelle. Dès l'âge de 14 ans, elle donne des cours particuliers, tandis que le cortège de carnaval passe sous sa fenêtre. Le besoin de transmettre, de voir germer les notions inculquées la comble, au point d'offrir des friandises à ses élèves pour les motiver.

« ELLE APPREND TRÈS TÔT QUE L'EXCELLENCE N'EFFACE NI LES FRONTIÈRES SOCIALES, NI LES DISCRIMINATIONS INVISIBLES. »

Elle restera à Saint-Marc jusqu'au Brevet. Une filière réservée aux filles où on leur apprend la couture, la broderie, le français, la géographie, la culture générale. « On y préparait les futures épouses. On te façonnait ! » Elle s'est pliée au jeu, réfrénant son impatience d'apprendre autre chose de plus formateur : « J'étais forte au point de croix, au point de feston » se souvient-elle avec humour, une caractéristique de sa personnalité. L'enseignement des maths est restreint au minimum, les langues étrangères absentes du programme.

À 15 ans, elle quitte Saint-Marc et prend des cours d'anglais, d'espagnol pour combler ses lacunes. Elle poursuit sa scolarité dans le circuit classique, au collège Fer-

dinand Prosper, à Port-au-Prince. « Le secondaire était un choc » et lui « ouvre un autre monde ». Elle bénéficie d'une bourse pour préparer l'examen de philosophie - actuel baccalauréat - à Sainte-Rose de Lima. De là lui vient son besoin viscéral « de rendre ce qu'elle a reçu », « de transmettre à son tour ». En dépit de ses excellents résultats en maths et en physique, on lui refuse l'admission à la faculté des Sciences. Accès réservé à la gent masculine. Elle ira enseigner les mathématiques au Cap-Haïtien pendant un an, habitera comme pensionnaire dans une famille, où elle prendra goût à la musique classique.

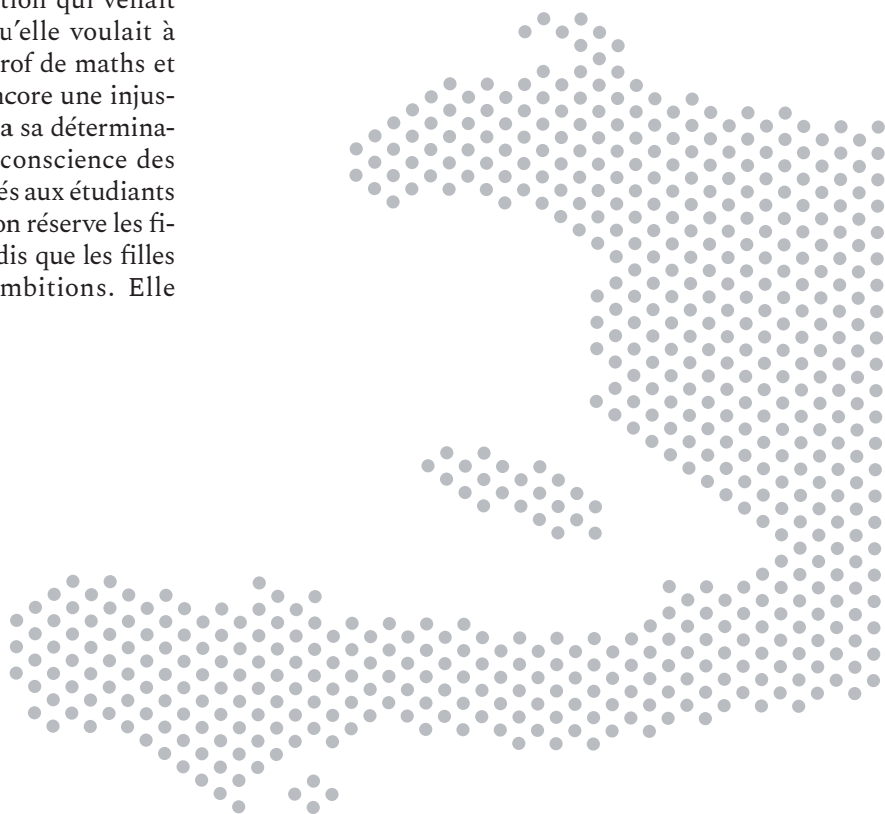
Un parcours « impertinent »

Mais la « petite impertinente » est tenace -, ainsi la décrit un directeur d'établissement dépité, face à ses excellents résultats.

De retour à Port-au-Prince, sans repasser le concours d'entrée, elle peut intégrer l'École Normale Supérieure (ENS) en Sciences Naturelles, une section qui venait d'ouvrir, alors qu'elle voulait à tout prix « être prof de maths et de physique ». Encore une injustice qui renforcera sa détermination. Elle prend conscience des privilèges attribués aux étudiants masculins, à qui on réserve les filières nobles, tandis que les filles bradent leurs ambitions. Elle

s'insurge contre cette discrimination, transposée aujourd'hui dans le monde scientifique, où on réserve une place « négligeable » aux femmes. « Une injustice dans un monde d'hommes ». Dans le monde universitaire et scientifique en Haïti, Roberte Momplaisir est une exception.

Après son premier diplôme universitaire, elle obtient une bourse pour la France, où elle achèvera un doctorat. À Paris, elle retrouve un camarade d'université en Haïti, l'ingénieur Jean-Raoul Momplaisir, qui deviendra par la suite son mari. En 1986, elle rentre en Haïti : *Il y avait un pays à construire*. Elle n'a qu'une idée en tête : *Mettre Haïti au rang des autres Nations... Accélérer la fierté des Haïtiens qui ont dit non à la dictature*. Elle endosse plusieurs casquettes et contribue activement à la transition démocratique. L'optimisme ne semble pas un leurre.



Les défis

Port-au-Prince, juillet 1998, je la retrouve lors d'un séjour en Haïti. À des milliers de kilomètres de la Cité Universitaire Internationale de Paris, où nous nous sommes connues. Au volant d'un tèt bèf, un tout-terrain, Roberte sillonne avec assurance les routes de la capitale et de la province. Géologue, membre du BETA, le bureau d'études co-fondé avec son mari et un cercle d'ingénieurs amis, elle a une profonde connaissance du pays et de son sous-sol.⁴

En cette fin d'après-midi, l'ambiance est survoltée à Port-au-Prince, pour cause de finale de football opposant le Brésil à la France. La veille, nous avons visité la galerie aux mille trésors d'Issa El-Saïeh, à Pacot, car elle est aussi passionnée de peinture. Aux abords de Mariani, nous admirons un sublime coucher de soleil. Le murmure des vagues nous enveloppe et prête à la discussion. L'espoir régnait encore, en ces temps. Et des projets, elle en avait plein la tête. En dépit de la crainte des chimères et des contrôles intimidants du CIMO (Corps d'Intervention et de Maintien de l'Ordre).

Paris, août 2022. La sauvagerie meurtrière des gangs qui contrôlent les zones stratégiques de la capitale, le délitement du pouvoir, la désintégration de la société, le traumatisme d'un double kidnapping (son mari et elle) ont érodé son dynamisme habituel. Ses yeux, de coutume si mobiles, sont figés derrière les grandes lunettes - ils retrouvent vie quand elle évoque son petit-fils. Ses gestes sont empreints d'une lenteur inaccoutumée, mais elle n'a pas perdu une once de son acuité intellectuelle.

On est des morts en sursis

Septembre 2025. Les balles sifflent sans discontinuer à Port-au-Prince et alentours. La connexion WhatsApp est mauvaise. « Il pleut », me dit-elle d'une voix lasse. À ma première question : « comment vas-tu ? » La réponse fuse : « on n'est pas morts, dans un pays de morts », précisant ensuite le sens : « on est des morts en sursis. Il n'y a pas d'espoir pour demain ». Une forme de tristesse et de fatalisme prennent le dessus momentanément. Il y a comme de la défaite dans l'air.

Puis elle fait digression et décrit le paysage dégradant qu'elle aperçoit de sa fenêtre. Il porte un nom : Jalousie. Un bidonville érigé à l'encontre de toutes les normes d'urbanisme. Son moral en prend un coup tous les matins : « il aurait fallu d'un arrêté pour empêcher cela. Gouverner, c'est prévoir. Aux premières constructions, il aurait fallu stopper ces maisons anarchiques ». Or, Port-au-Prince ploie sous la charge d'une population de 5 millions d'habitants. Un motif d'accablement supplémentaire.

« ON N'EST PAS MORTS, DANS UN PAYS DE MORTS : ON EST DES MORTS EN SURSIS. »

Pourtant, elle a la force de déceler du beau dans ce chaos ambiant et photographie les oiseaux le matin, évitant tout ce qui peut déclencher de la tristesse : Mozart est contraint au silence, cédant la place à Cesaria Evora et à la musique cubaine.

Comment va le pays ? Elle oscille entre combativité et sentiment d'impuissance. Entre le nécessaire espoir et le doute. L'ambiance générale a déteint sur elle. Son plus grand sujet de préoccupation, c'est la jeunesse. L'éducation de la jeunesse.

L'avenir de la jeunesse :

Ils (les jeunes) veulent tous partir. Ils ne se sentent pas liés au pays. Les étudiants abandonnent. Leurs camarades ne savent pas où ils sont. On constate tout simplement un jour leur absence. Ils sont « ailleurs ». Tout est ailleurs. Abinader ayant verrouillé les frontières, certains sont revenus s'installer dans le Nord et le Centre.

Qui sont ces étudiants ? Elle les décrit avec enthousiasme : ils étaient curieux, intéressés, avides de savoir, il y a 6 ans. On les a tous « perdus ».

L'État démissionnaire s'en désintéresse. Les écoles privées foisonnent. Dans n'importe quelle cabane on érige une école exhibant un écriteau : Primaire ... Secondaire... Quant au Supérieur, deux universités sont dignes de ce nom : La faculté des Sciences et le Centre de Techniques de planification et d'Économie Appliquée (CTPEA). Il y a belle lurette que les diplômés de médecine ne sont plus reconnus à l'étranger, contrairement à la formation des ingénieurs.

Cette démission de l'État, elle en a fait l'amer constat durant les sept jours où les kidnappeurs la retiennent : ses gardiens sont des jeunes, livrés à eux-mêmes. Le système éducatif haïtien les a délaissés. Ils étaient avides, mais ne l'ont pas maltraitée. Elle insiste sur le pouvoir de l'éducation, et de ce kidnapping, elle tire un sujet de réflexion qui l'émeut aux larmes.

La dégradation du système éducatif creuse le fossé. L'État n'a pas pris en compte l'enseignement. Les enseignants optent pour le plus offrant et se tournent vers le privé. « Les jeunes arrivent au bac avec des trous dans leurs bagages ». Pourtant, les Haïtiens dépensent beaucoup d'argent pour scolariser leurs enfants. Quel espoir pour demain ? Les quartiers ont été éliminés. Et quand on élimine un quartier, on élimine un groupe. Il n'y a plus de vie en commun, plus de blagues, plus de musique, plus d'églises, de chorales, de groupes de prières, plus de championnats de foot. Cela va être dur à reconstruire. Il n'y a plus d'espoir, ce sera difficile de recréer tout cela. Car de nouveaux phénomènes dévastateurs surgissent. Les jeunes « s'étourdissent avec des bières dans les bars. S'adonnent aux plaisirs furtifs. Vivent au présent ».

Un constat dramatique, quand la priorité est de transmettre un savoir scientifique et de façonner une conscience politique. Signe flagrant des temps : elle a dû amputer son programme de certains cours qui perdent tout leur sens dans le contexte actuel. Comment parler de « La Terre et la Vie » ? De l'apparition de la terre, de la manière dont les premiers hommes ont commencé à vivre ensemble, des premiers villages, de l'organisation politique ?

Y a-t-il encore une société fonctionnelle ? Il n'y a plus de société. La famille est éclatée. L'idée de pays n'existe plus. La terre physique n'existe plus.

Et pourtant, Roberte Momplaisir résiste au vent mauvais, et veut croire au sursaut. À une rédemption qui passera par l'éducation des jeunes. Elle veut croire en des jours meilleurs. À un possible demain dans ce pays exsangue.

En dépit des doutes qui la tenaillent, elle ne fléchit pas face à ses étudiants. Leurs commentaires sur le site de URGÉO sont

dithyrambiques :

- Rare de trouver des femmes de chez nous se consacrant aux disciplines scientifiques et techniques.
- Yon model, yon referans (un modèle, une référence).
- « Ma prof », résume fièrement un étudiant.
- Une femme de grande valeur.

L'impact de ces commentaires admiratifs sur elle ? Je me donne à fond. Cela me donne des ailes.

Tout n'est pas perdu. Ayiti pap péri. (Haïti ne périra pas). Ce qui fait un pays c'est la qualité des gens. Je doute de la qualité des gens, mais j'espère que c'est provisoire.



Elle en est convaincue : Du pays effondré, une pierre jaillira. Quelque chose de magnifique qui rendra les gens meilleurs pour qu'ils sortent de leur zombitude. De leur torpeur. Son esprit de combat, toujours, reprend le dessus.

Fidèle à son credo « il y a un pays à construire », son combat porte aujourd'hui sur la violence et la criminalité institutionnelle, le dysfonctionnement des rouages de l'État. Sur la mobilisation de toutes les forces et de toutes les ressources pour surmonter le chaos, pour (re)construire. Un combat pour un sursaut. Pour « faire pays ».

Paris, janvier 2026. Elle a pu quitter Haïti, le temps d'une pause salutaire. Loin des balles qui crépitent la nuit. « Dormir. Enfin. Les deux yeux fermés ». En Haïti elle gardait toujours « un oeil ouvert ». Quel regard jette-t-elle sur le pays à distance ? « Un regard toujours aussi désespéré, à l'approche de la date symbolique du 7 février. Les élections prévues (cette année), seront de fausses élections démocratiques dont seront écartées les populations déplacées. Sur une population de 6 millions en âge de voter, moins d'un demi-million pourra voter ». Démocratie pour qui ? Ceux que l'on méprise n'élisent pas ».

« 2026 est une année charnière : Ou bien cela change ou bien on meurt », conclut-elle. Et pour qui la connaît, il ne fait aucun doute qu'elle optera pour le changement, et avant tout, sur son terrain de prédilection : la transmission du savoir scientifique.

Docteur en Sciences de l'Université, UPMC ; spécialisation Géologie structurale, Diplômée en Sciences naturelles ENS-UJF.

Professeure à la faculté des Sciences de l'Université d'État d'Haïti.

Membre du Bureau des Mines et de l'Énergie, Haïti

Membre du projet OSMOSE, réunissant des chercheurs français et haïtiens, en vue de réduire le risque sismique en Haïti.

Note biographique

Marlène SERAPHIN est journaliste, rédactrice. Spécialiste en Sciences de l'Information et de la Communication. Elle s'intéresse aux profils contemporains ayant un lien avec Haïti, et offrant un parcours inhabituel ; aux sujets et événements valorisant les cultures dites d'ailleurs, à la transmission.

Courrier des lectrices & lecteurs

La Communauté Haïtienne aux États-Unis face à une double incertitude

Jocelyn McCALLA

Résumé.

Face au durcissement des politiques migratoires américaines, l'article met en lumière la situation d'extrême incertitude que traverse aujourd'hui la communauté haïtienne aux États-Unis, particulièrement les bénéficiaires du TPS et du programme CHNV.

La communauté haïtienne aux États-Unis se trouve actuellement dans une situation de précarité et d'angoisse profondes, confrontée à des politiques d'immigration de plus en plus restrictives. En décembre, l'administration Trump a suspendu la délivrance de visas aux ressortissants de 39 pays, Haïti inclus. Qu'il s'agisse de résidents de longue date ou de nouveaux arrivants, leur avenir sur le sol américain est suspendu à des décisions politiques qui menacent de déraciner des milliers de vies. Deux groupes sont particulièrement touchés : les bénéficiaires du Statut de Protection Tempo-

raire (TPS) et ceux qui ont trouvé refuge grâce au programme de « parole humanitaire » pour Cubains, Haïtiens, Nicaraguayens et Vénézuéliens (CHNV).

La Fin du TPS : Une Menace pour les Résidents de Longue Date

Au cœur de l'incertitude se trouve la décision de mettre fin au Statut de Protection Temporaire pour des dizaines de milliers de ressortissants haïtiens. Le TPS leur avait été accordé après le tremblement de terre dévastateur de 2010, leur permettant de vivre et de travailler légalement aux États-Unis en raison de l'incapacité d'Haïti à garantir un retour en toute sécurité. Au fil des ans, ces personnes sont devenues des membres intégrés de leurs communautés locales.

Cependant, l'administration actuelle a argué que les conditions en Haïti se sont suffisamment améliorées pour justifier la fin de ce statut. Cette affirmation est largement contestée par de nombreux observateurs qui soulignent l'instabilité politique persistante, la violence endémique des gangs et la crise humanitaire qui ravagent le pays. Cette décision a plongé dans l'angoisse des milliers de familles haïtiennes qui ont tissé des liens profonds avec la société américaine. Leurs enfants, souvent citoyens américains, sont confrontés à la perspective déchirante d'être séparés de leurs parents ou d'être contraints de déménager dans un pays qu'ils ne connaissent pas.

Le revers du programme CHNV : Un espoir déçu pour les nouveaux arrivants

Parallèlement au sort des bénéficiaires du TPS, la situation des Haïtiens plus récemment arrivés via le programme « d'admission exceptionnelle aux CHNV » est tout aussi dramatique. Initié par l'administration Biden en janvier 2023, ce programme représentait une voie d'accès légale et sécurisée aux États-Unis pour de nombreux Haïtiens fuyant un pays en plein effondrement. Il permettait à des ressortissants, disposant d'un parrain financier aux États-Unis, d'entrer et de séjourner légalement sur le territoire pour une durée de deux ans, avec une autorisation de travail. Pour des dizaines de milliers d'Haïtiens, ce fut une véritable bouée de sauvetage.

« **DERRIÈRE UNE DÉCISION ADMINISTRATIVE, DES VIES BASCULENT.** »

Cependant, ce qui représentait un espoir s'est transformé en cauchemar. L'administration actuelle a mis un terme abrupt à ce programme. Les conséquences pour les bénéficiaires sont immédiates et sévères :

- Révocation du Statut Légal : Leur statut de « parole humanitaire » a été révoqué, les plongeant dans l'illégalité du jour au lendemain.
- Perte de l'Autorisation de Travail : La fin de leur statut entraîne l'annulation de leur permis de travail, les privant de toute source de revenus.
- Risque d'Expulsion Imminent : Sans statut légal, ils sont désormais sous la menace directe d'une expulsion, avec un risque particulièrement élevé de procédure accélérée.

Une mobilisation commune face à l'adversité

Face à cette double menace existentielle, la communauté haïtienne et ses alliés ne sont pas restés inactifs. Une mobilisation d'envergure s'est organisée. Sur le plan juridique, de multiples recours ont été déposés pour contester la légalité de la fin du TPS. Pour les bénéficiaires du programme CHNV déchu, la seule voie est de consulter en urgence des avocats pour explorer d'autres options, comme une demande d'asile, un processus long et incertain.

En parallèle, un important travail de plaidoyer est mené auprès des élus du Congrès pour trouver une solution législative permanente qui offrirait un chemin vers la résidence pour ces populations. Des organisations de défense des droits des immigrés et des associations communautaires haïtiennes unissent leurs forces pour offrir une assistance juridique et sensibiliser l'opinion publique au drame humain qui se joue.

La résilience de la communauté haïtienne se manifeste à travers cette organisation collective. Qu'ils soient aux États-Unis depuis plus d'une décennie sous TPS ou depuis quelques mois grâce au programme CHNV, les Haïtiens partagent aujourd'hui une même réalité : l'incertitude totale et la lutte acharnée pour leur droit à un avenir stable et sécurisé.

Notice biographique

Jocelyn McCalla est directeur général de la Fondation haïtiano-américaine pour la démocratie. Il est engagé dans la défense des droits civiques, des droits des migrants haïtiens aux États-Unis; il intervient sur les questions afférentes aux relations Haïti-diaspora



▲ Marc-Antoine LEGRAND Révolution

Le Carnet

Éloge funèbre de l'impératrice Claire Heureuse

Chantal GUERRIER

AVEC SON ÉLOGE FUNÈBRE DE L'IMPÉRATRICE CLAIRE HEUREUSE, ÉRIC SAURAY RÉHABILITE LA MÉMOIRE DE LA FEMME DE DESSALINES



▲ Eric Sauray
(Cliché Chantal GUERRIER)

Le chœur de l'église Saint-Martin de Gros-lay a offert un écrin idéal à Éric Sauray pour les premières représentations de son nouveau spectacle, *Éloge funèbre de l'impératrice Claire Heureuse*, les 18 et 19 octobre 2025. Ces dates ont été choisies avec le plus grand soin par le metteur en scène. Tandis que la mémoire de l'empereur Jean-Jacques Dessalines, mort assassiné le 17 octobre 1806, était célébrée en Haïti et dans les différentes communautés haïtiennes de la diaspora, le dramaturge a voulu rendre hommage à sa veuve, l'impératrice Claire Heureuse. Une femme puissante que l'histoire d'Haïti a omis de reconnaître à sa juste valeur. Une femme dont le destin renvoie à quelque chose d'universel et qui dépasse les frontières et les siècles. Une femme qui a vécu très longtemps pour son époque, « tellement longtemps qu'on avait fini par croire que la providence avait quasiment fini par oublier de l'inscrire sur la liste de ceux que la mort fauche », écrit l'auteur.

« Marie, Claire, Heureuse, Félicité Bonheur », autant de prénoms pour une seule et même personne. Autant de prénoms comme autant de symboles d'un destin tout tracé et supposé merveilleux ? Tout l'art et le talent d'Éric Sauray ont été convoqués pour nous faire revivre les multiples vies de l'impératrice comme si nous y étions. Pour cela, il s'est glissé dans la peau de « Guillaume, Fabre, Nicolas Geffrard, duc de la Tabarra, représentant de l'Ordre impérial et militaire de Saint-Faustin et représentant personnel de Son Altesse impériale, Faustin 1er ». Ce dimanche 19 octobre, donc, debout dans un costume d'académicien, seul dans le chœur, derrière la chaire du prêtre, s'adressant à un public dense censé représenter l'« auguste assemblée » et les « dignitaires de la Cour », Nicolas Geffrard nous emmène dans les pas de l'impératrice Claire Heureuse.

Pendant plus d'une heure et demie, il nous a relaté son destin hors norme, les différentes périodes de sa vie émaillées de moments heureux mais aussi de drames, tels celui, entre autres, de l'assassinat crapuleux de l'empereur Jean-Jacques Dessalines, son époux. Le comédien s'est aventuré très loin dans le registre émotionnel et le public était sincèrement touché.

Avec une économie de moyens, Éric Sauray a su tirer le meilleur au service de son art : décor, jeux de lumières tout en sobriété. Juste ce qu'il fallait pour installer l'atmosphère propice pour l'occasion. Sa plume et son verbe

éloquents nous ont servi de guide dans ce parcours historique.

Le deuxième personnage important dans ce spectacle, c'était la musique, fruit de la création de l'artiste, qui dévoile une nouvelle facette de son talent, celui de compositeur.

Captivée, l'assistance l'a été. Une telle performance a mérité des applaudissements nourris à la fin du spectacle. Beaucoup se sont procuré le livret, une manière de prolonger cette tranche d'histoire, tout en encourageant l'auteur. Certains ont même manifesté le souhait de revoir cet « Éloge » dans d'autres lieux.

Note : Éloge funèbre de l'impératrice Claire Heureuse, spectacle

seul en scène d'Éric Sauray, présenté à l'église Saint-Martin de Groslay, les 18 et 19 octobre 2025. Une troisième représentation a eu lieu le samedi 29 novembre.

Éric Sauray est romancier, essayiste, poète, éditeur... Dramaturge, il a déjà mis en scène Claire, Catherine et Défilé : les trois femmes les plus puissantes d'Haïti (2018). Il est également docteur en droit et exerce comme avocat.

Notice biographique

Chantal GUERRIER est journaliste secrétaire de rédaction. Elle est également la fondatrice et présidente de l'association Haïti-Oise

12ème Salon du Livre haïtien de Paris : La continuité et le renouveau

Maggy BELIN BIAIS

12ème salon ! Ce nombre 12 symbolise pour nombre d'entre nous la perfection, la plénitude, l'ordre parfait. Notre vie entière tourne autour de ce chiffre, système horaire, système de mesure pour les plus pragmatiques, mais aussi les 12 travaux d'Hercule, les 12 titans fils de Gaïa et d'Ouranos, les 12 signes astrologiques, les 12 apôtres pour les plus mystiques.

Le douzième salon du Livre haïtien de Paris s'inscrit dans cette symbolique d'achèvement, de plénitude et il représente aussi un point d'harmonie pour éclairer le futur.

Je ne me souviens pas d'avoir collaboré aux premières éditions de ce salon débuté timidement lors des ventes de bienfaisance d'Haïti Futur, rue de l'Arve dans le XVème arrondissement de Paris. Passionnée de lecture, auteure moi-même et sans doute nostalgique de mon enfance et de mon adolescence en Haïti, je m'y suis engagée plus activement à partir de 2018.

L'éditeur Roger Tavernier, ami d'Haïti et d'Haïti Futur, nous a

permis d'accéder à la Mairie du XVème arrondissement qui nous accueille depuis près de 8 ans dans sa prestigieuse salle des fêtes. Depuis lors, le salon du Livre Haïtien de Paris organise tables rondes et débats qui cette année ont été consacrés à la situation du pays, aux origines et à l'action de Toussaint Louverture, à la dette de l'Indépendance et à l'œuvre de Yanick Lahens interviewée en visioconférence par Eric Sauray.

L'affluence de ce 12ème salon du Livre haïtien de Paris (Près de 2 500 visiteurs) nous a permis, grâce aux efforts fournis par Josette Bruffaerts, d'élargir l'éventail de nos visiteurs. Sur les stands nous avons vu des visiteurs qui ne connaissaient pas intimement la diversité des titres que nous leur proposons. Des jeunes surtout, dont une partie ne sont probablement jamais allés dans leur pays d'origine et qui étaient avides d'en connaître l'histoire à travers les livres historiques, d'en connaître les traditions à travers les romans. Désireux de découvrir plus inti-

mement cette littérature reconnue pour sa qualité.

Haïti, défenseur de la langue française et récompensée pour cela à travers Yanick Lahens et son Grand Prix du roman de l'Académie Française.

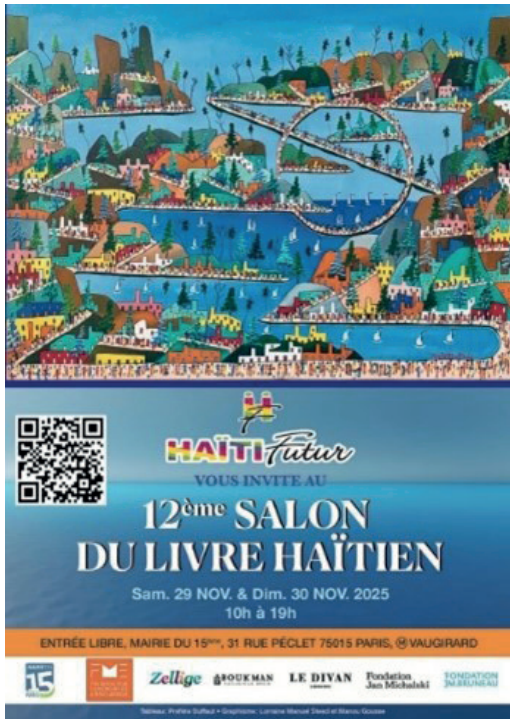
Longue vie à ce salon qui rassemble les membres de la diaspora haïtienne de France et d'Europe.

▼ Salon du livre Paris (Cliché Maggy BELIN BIAIS)



Le salon du Livre haïtien de Paris 2025 confirme son ancrage dans la diaspora

Josette BRUFFAERTS-THOMAS



La douzième édition du Salon du livre haïtien de Paris, organisée les 29 et 30 novembre 2025 à la Mairie du 15^{ème} arrondissement, a une nouvelle fois attiré un large public. Plus de deux mille visiteurs ont répondu présents pour célébrer une littérature haïtienne toujours aussi foisonnante.

Invitée d'honneur de l'événement, Yanick Lahens, lauréate du Grand Prix du Roman de l'Académie française pour *Passagères de nuit*, est intervenue en visioconférence. Son échange avec Eric Sauray a constitué l'un des moments phares du Salon.

Durant deux jours, auteurs et autrices venus d'Haïti, d'Europe et d'Amérique ont participé à quatre tables rondes consacrées à des thèmes marquants : la situation du pays, les origines de Toussaint Louverture, la dette sous un angle juridique, et l'œuvre de Lahens. Des discussions qui ont illustré la richesse et la diversité de la pensée haïtienne contemporaine.

Le salon a également mis en valeur l'art et l'artisanat haïtiens, très appréciés du public, ainsi que

la restauration typique de notre pays. L'atelier pour enfants a, de son côté, connu un franc succès. La soirée Haïti Futur Vibe, mêlant musique, danse et humour, a clôturé ce week-end culturel dans une ambiance festive.

Toutes les informations et la présentation du Salon sont disponibles sur www.salondulivre-haitien.com.

Notice biographique

Josette BRUFFAERTS-THOMAS est Présidente d'Haïti Futur et organisatrice du Salons du livre de Paris



◀ FrankEtienne Sonate
20 x 12 inches
oil on canvas

Beethova Obas de la musique à la toile, une inspiration en mouvement

Dominique OBAS

La Caraïbe et l'autre rive de l'Atlantique connaissent le chanteur Beethova Obas. Pourtant, derrière ce prénom prémonitoire et néologique donné par son père Charles Obas, artiste peintre épris de la virtuosité de Beethoven, on oublie souvent que le talent s'inscrit aussi dans les gènes.

Doué en dessin depuis la plus tendre enfance, tout comme ses quatre frères, Beethova fait de l'art pictural une passion secondaire. Du cahier de dessin subtilisé par un camarade de classe aux pastels accumulés çà et là dans la maison, il lui faut la complicité de son frère aîné Klébert, venu passer des vacances en Belgique, pour renouer véritablement avec la peinture.

Au fil de leurs interminables discussions sur le monde et son sens, des chevalets s'érigent dans le jardin et les deux frères créent des œuvres à quatre mains dans un dialogue artistique fécond.

Puis Klébert repart, le temps s'étire et Beethova laisse la peinture en suspens. C'est son épouse qui, plus tard l'invitera à se remettre à l'œuvre après avoir feuilleté un carnet de pastels aux couleurs intenses, tantôt abstraites, tantôt descriptives.

Ses réalisations lui ressemblent, engagées pour certaines, douces et interrogatives pour d'autres, tournées vers l'avenir, toujours

surprenantes par leur éloquence. Le premier vernissage de Beethova a fait l'unanimité. L'artiste-chanteur a prolongé son talent jusqu'au bout des doigts. Déjà, ses œuvres sont recherchées et son inspiration ne cesse de grandir.

Ainsi, chez Beethova Obas, la peinture ne vient pas concurrencer la musique : elle en est le prolongement naturel. D'une voix à la toile, d'un geste à l'autre, l'artiste explore interroge et révèle le monde avec la même intensité. Il ne se contente pas de chanter l'émotion, il la donne désormais à admirer.



Rencontre des Mondes ►
de Beethova OBAS
(Courtoisie Dominique OBAS)

Bestiaire

Eveline Linette PRESSOIR



Ma deuxième fille, que les méandres de ma vie avaient fait naître sous les cieux de mon pays natal, chauds et mordanés, traversés par la brise, me demanda un jour : «Mais pourquoi est-ce Haïti qui a été choisi pour être un pays expérimental ?»

« L'EMBÊTANT DANS LES CARICATURES, C'EST LA RESSEMBLANCE »

François Nourissier

Devant ma surprise, elle s'expliqua : «J'ai vu ici des choses à nulles autres pareilles au monde.

Dans tous les pays où nous avons séjourné, les animaux se conduisent selon les règles de la nature, sauf en Haïti.»

Ma surprise se changeant en effarement, elle daigna m'expliquer.

«Partout, par exemple, et j'ai lu ça aussi dans les livres, les coqs chantent le matin. On dit : «le coq chante au soleil levant». Mais en Haïti, il chante tout le temps, à n'importe quelle heure. Je ne sais pas trop ce qu'il veut annoncer de manière si insistante.

Par exemple, encore, les grenouilles, partout ailleurs, quand elles croisent ton chemin et que tu les repousses d'un bâton, elles sautent en s'éloignant de toi. Ici, elles te sautent dessus. Allez savoir pourquoi...

Alyxe LOFFICIAL (Photo privée)
Quant aux chiens ! Alors là, cet animal laisse déjà présager par son comportement ce que sera celui de son grand ami, l'homme de ce pays. Par exemple, les chiens, ailleurs, ont peur des voitures. Quand elles leur arrivent dessus, ils s'enfuient en courant.

Ici... As-tu déjà observé les chiens haïtiens manman ?» me demandait-elle soudain soupçonneuse, comme si elle doutait que je sois vraiment bien informée ou observatrice des choses de ce pays.

Je hochai vigoureusement la tête, incapable de faire plus, dans l'attente de ce qui me serait dévoilé par ce regard d'enfant.

«Eh bien, les chiens haïtiens, ils ne sont pas pareils, tu sais !

D'abord, ils sont en général allongés dans la rue et non pas sur le bord des routes comme partout ailleurs. Et quand la voiture arrive, ils tournent lentement la tête, la jaugant du coin de l'œil, mais ils ne se lèvent pas.

Je ne comprends pas. Ils n'ont pas peur. La voiture a beau se rapprocher, ils ne bougent pas.

Très souvent le conducteur doit faire un écart pour éviter le chien. Quelquefois, quand ils se rendent compte que l'homme est vraiment de mauvaise foi et que le danger est réel, alors ils se lèvent, avec lenteur et un tel dédain évident, qu'on semble plus les déranger que les effrayer.

N'est-ce-pas que les animaux sont bien étranges dans ce pays manman ?»

Je souris de contentement, elle était futée ma petite. Elle avait compris que pour faire avancer le monde le Bon Dieu avait bien besoin d'un peu d'expérimentation. Et il nous avait fait l'insigne honneur de nous choisir.

Nous, les premiers noirs libres du nouveau monde...

Les esclaves marrons, premiers guérilleros d'Amérique Latine...

Les faiseurs de la première république des Caraïbes et de la première république noire du monde... Peuple créateur et original, dont la musique, la peinture sont connues du monde entier...

Petite île francophone dans une immensité de « pagnols », Espagnols latino-américains et de « blan-mérikain », américains blancs...

Fille d'Afrique au milieu des fils de l'Europe du Nord et du Sud...

Nous avons toujours été différents, singuliers.

Cette différence, elle nous étonne nous-même, nous n'en sommes pas peu fiers, car l'orgueil et la vanité ne nous étouffent pas, alors qu'elle devrait quelquefois nous désespérer.

Car, d'être singuliers nous enlève parfois les références nécessaires à la compréhension de nos actes.

Nous ne nous comprenons pas nous-mêmes :

Hâbleurs, aimant la parade et le spectacle, agressifs, et pourtant pas méchants. Pestant, criant, injuriant, puis éclatant de rire.

Partageux, mais méfiants.

Hospitaliers, mais distants.

Nous pourrions faire de ce pays aux couleurs d'arc-en-ciel un havre où il fait bon vivre.

Mais, comme nos chiens, nous aimons les routes pleines de risques. Nous attendons que le danger nous fonce dessus, nous n'avons pas l'air d'y croire jusqu'au dernier moment. Sitôt esquivé, nous reprenons notre place, nonchalamment, attendant le prochain, la tête de côté pour «suivre» ce qui va arriver.



Mes souvenirs d'Alyxe, qui nous a quittés...

Raymond KERNIZAN



La première fois que je l'ai rencontrée, elle allait avoir 25 ans. On s'était donné rendez-vous, dans un petit restaurant espagnol, près de la Fontaine Saint-Michel. Elle était venue avec Eveline et Axèle, mais j'ai vite compris que c'était elle qui avait choisi ce lieu. Dès les premières minutes, j'ai été frappé — impressionné — par cette nièce, que je ne connaissais pas encore. Elle était vive, drôle, brillante. Curieuse de tout. Avec elle, la conversation ne s'arrêtait jamais. Elle passait d'un sujet à l'autre avec une aisance incroyable. Elle savait déjà tant de choses, à son jeune âge, Alyxe. Elle avait cette manière unique de les partager, avec légèreté et enthousiasme.

Et c'est elle, qui par la suite, a continué de choisir les restaurants pour toutes les occasions familiales. Elle avait un flair infallible. Un vrai talent pour dénicher des lieux étonnants. Ce n'était pas juste une question de bonnes adresses : elle connaissait les cuisines du monde, les épices, les thés, les ustensiles, les traditions.

Elle pouvait vous expliquer la différence entre des baguettes coréennes, japonaises ou chinoises. Elle parlait d'un saké, d'un soju, d'un whisky tourbé ou d'un vin de petite production avec la même passion, le même éclat dans les yeux.

Alyxe, c'était Madame Surprise. Elle me surprenait toujours. Par ses tatouages qu'elle dessinait elle-même. Par ses cadeaux — toujours inattendus, mais toujours justes. Il y a par exemple cette écharpe nippo-africaine, qu'elle m'avait offerte. Elle l'avait imaginée et cousue de ses mains. Alyxe, c'était un tourbillon d'idées : elle trouvait toujours la phrase parfaite, la tournure qui changeait tout. Elle m'a souvent soufflé des idées lumineuses pour mes projets.

Elle allait au bout de ses passions. C'est ainsi qu'elle avait appris le coréen, juste pour le plaisir de mieux comprendre ses séries. Elle voyageait aussi comme elle vivait : avec curiosité, avec goût, et à sa manière.

Thaïlande, Écosse, Espagne... toujours là où on ne l'attendait pas. Pourvu qu'il ne fasse pas trop chaud.

Et puis il y avait ses convictions. Discrètes, mais solides. Sur l'écologie, le féminisme, la société. La manière d'être au monde. Alyxe voyait clair, elle voyait juste, au-delà des apparences. Elle percevait ce qui clochait, sans jamais donner de leçon. Cela ne l'empêchait pas d'être sensible. Je me souviens de son émoi, de sa sidération après l'attentat de Charlie Hebdo.

Ses remarques pleines d'ironie, ses blagues, ses analyses politiques, ses conseils de films ou de lectures... tout cela va nous manquer, terriblement.

Je n'ai qu'un regret Alyxe : je n'ai pas réussi à te convaincre de venir écouter du jazz avec nous. Je continue à imaginer ce moment. Il n'a pas eu lieu, mais il vit quelque part, dans mes pensées.

Tu laisses derrière toi une lumière, une trace douce et forte à la fois, qu'on n'est pas près d'oublier.

Oui... Tu vas nous manquer ma chère Nièce.





◀ Depas spencer Anmwe 25.4 x 47 cm
Huile sur Panneau, 1954,
Collection privée



▲ Marc-Antoine LEGRAND Poteau Mitan»



▲ Rencontre des Mondes
de Beethova OBAS
(Courtoisie Dominique OBAS)

▲ Dorcely Roland 24x36 acrylic on hardboard.
Collection privée



▲ Marc-Antoine LEGRAND *Déportés*



▲ Marc-Antoine LEGRAND *Révolution*

Petites annonces & Espace public



**POUR UNE GESTION
CLAIRE & SÛRE**

Audirex *Depuis 1994, au service
Communication des entreprises et associations.*

 **Comptabilité & Gestion**

 **Audit & Commissariat aux comptes**

 **Conseil Fiscal, Juridique & Social**

 107 cours de Vincennes | audirexcommunication.com

 Tél. : 01 46 59 44 00

Imprimez tout. Partout.
Grand Format • Petit Format • Tous supports

Un projet ?
De la création à l'impression,
Imprim2000 vous accompagne.



Affiches • Flyers • Bon de commande • Catalogue
Cartes • Adhésifs • Bâches • PLV

 0155 82 02 02 **IMPRIM
2000**  imprim2000.fr

DenisRaphael Nu dans un interieur ▶
61 x 76.2 cm Acrylique sur Toile 1990,
Collection privée



Jeux Mathématiques

Sudoku :

Complétez, en utilisant une fois, tous les chiffres de 1 à 9, les 9 lignes, les 9 colonnes et les 9 carrés des deux grilles suivantes.

8					2			6
	4	9		7				
		6	3		4			
7			4					8
	9	1					2	
2				3	5	7		
3	1						5	
	5		6				7	
		2	5			3	1	9

n°1

	7			5				4
		1	6				3	
	2		4			7	8	1
				2	4			
1	9		8					
8				3	9			
		3				4	5	
				1	6			
2		6	7					3

n°2

A paraître dans le prochain numéro

Un tourisme contrasté : Haïti et la République Dominicaine.
Jean Marie THEODAT

Du Pont-Rouge à Pèlerin 5 : une tradition bouleversante.
Eddy CAVE

Hommage à Yannick LAHENS

Hommage à Louis-Philippe DALEMBERT

Femme-Racine.
Michèle VOLTAIRE

Artillerie indigène et Révolution haïtienne : entre technique, science et politique- Vertus SAINT-LOUIS

Haïti est-elle en train de devenir un pays d'« inutiles » destinés à être les esclaves version 2.0 du 21e siècle ?

Patrick ATTIE, Raymond KERNIZAN

Quand Haïti prend son envol : l'histoire de notre aéroport international.

Michèle DRIAY-DENIS

Il y a 199 ans, la « dette de l'indépendance »

Gusti-Klara Gaillard

⁶Cette notion « d'inutilité » a été introduite dans un livre, *Omo Deus. Une brève histoire du futur*, de l'historien israélien Yuval Noah Harari (Albin Michel 2017) et reprise par Laurent Alexandre, un chirurgien urologue, dans un article du Monde daté du 18 octobre 2017 : « Nous entrons dans un monde où les algorithmes pourraient rapidement "atrophier" les cerveaux de ceux qui ne font pas partie de l'aristocratie de l'intelligence. Nous ferons tellement confiance à ces algorithmes que nous leur délèguons la décision. Le vrai pouvoir sera concentré dans les mains d'une élite maîtresse des IA. Simultanément, la destruction de beaucoup de métiers créerait une énorme classe de personnes inutiles économiquement, et intellectuellement dépassées. »

Comité du Bulletin

Publication : ISN 1145-6477

Publié par : l'Association " POUR HAÏTI "

Directeur de la Publication : Paul BARON

Directeurs-adjoints : Michèle DRIAY-DENIS, Elliott ROY

Comité de rédaction et lecture :

Paul BARON, Monique CALINON, Joël DREYFFUS, Michèle DRIAY-DENIS, Jacques GOURGUE, Antoinette JEAN, Paul JEAN-FRANCOIS, Raymond KERNIZAN, Jacques NESI, Elliott ROY, Marlène SERAPHIN, Annie TALLEYRAND, Daniel TALLEYRAND, Louis TALLEYRAND, Jean Marie THEODAT

Trésorier : Paul JEAN-FRANCOIS

Trésorier-adjoint : Bernard EUGENE

Secrétariat : Michèle DRIAY-DENIS

Nos correspondants : APESE Haïti, Dr Reynald ALTEMA, Robert BERROUET-ORIOU, Isabelle BOHARD, Eddy CAVE, CIDHICA (Frantz VOLTAIRE), Léon DARTIGUENAVE, Charles DAVID, Florence GAUTHIER, Geslet JEAN-GILLES, Dr Bernard LIAUTAUD, Felix MARRE, Christiane MAKWARD, Alain SAINT-VICTOR, Laure STOUDEUR, Janie RENAUD-MURAT, Axel ROY, Jean Marie THEODAT

Donateurs : Françoise BENTZ, Eddy CAVE, Bernard EUGENE, Herman JEAN, Marie Claude MUNOZ

Responsables des rubriques :

ENVIRONNEMENT : Jean Marie THEODAT, Bernard EUGENE

SOCIETE, CULTURES VIVANTES : Jacques GOURGUE, Paul BARON

POLITIQUE, ECONOMIE et ACTUALITE : Elliott ROY, Paul BARON

ART ET LITTERATURE : Jacques GOURGUE, Monique CALINON, Michèle DRIAY-DENIS

SCIENCES ET TECHNOLOGIES : Raymond KERNIZAN, Bernard EUGENE

SANTE, NUTRITION ET BIEN-ETRE : Monique CALINON, Paul JEAN-FRANCOIS

ENTRETIEN, PORTRAIT, TEMOIGNAGE :

Marlène SERAPHIN

COURRIER DES LECTRICES ET LECTEURS : Jean Marie THEODAT,

LE CARNET : Bernard EUGENE

VARIA : Jacques GOURGUE

RESPONSABLE DE LA PUBLICITE : Bernard EUGENE

Imprimeur : IMPRIM2000, Pantin

Webmaster/Graphiste : Gardy EUGENE/PAO IMPRIM2000

Adresse Siège Social :

c/o Madame Marie-Claude Muñoz, 34 boulevard Saint-Marcel 75005 Paris (France)

Compte de l'Association

Association Pour Haïti
IBAN : FR24 2004 1010 1237
6066 4U03 385
BIC : PSSTFRPPSCE

Contact :

contact.pourhaiti@pourhaiti.org

Info :

info.pourhaiti@pourhaiti.org

Tarification

Version numérique : 2€

Version imprimée (hors acheminement) :

• Numéro régulier : 6€

• Numéro double : 10€

« 1989 – 2026 : UNE
MÊME EXIGENCE
D'INDÉPENDANCE »

Remerciements

Nos remerciements à Bernard EUGENE qui a relancé " POUR HAÏTI " et à Raymond KERNIZAN qui a réalisé le numéro

ABONNEMENT POUR HAÏTI

Numéro spécial : 10€